



CÔTE D'IVOIRE

350 Fifth Ave 34th Floor
New York, N.Y. 10118-3299
<http://www.hrw.org>
(212) 290-4700

Août 2003 Volume 15, No. 14 (A)

PRISE ENTRE DEUX GUERRES : VIOLENCE CONTRE LES CIVILS DANS L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

1630 Connecticut Ave, N.W., Suite 500
Washington, DC 20009
TEL (202) 612-4321
FAX (202) 612-4333
E-mail: hrwdc@hrw.org

2nd Floor, 2-12 Pentonville Road
London N1 9HF, UK
TEL (44 20) 7713 1995
FAX: (44 20) 7713 1800
E-mail: hrwatchuk@hrw.org

15 Rue Van Campenhout
1000 Brussels, Belgium
TEL (32 2) 732-2009
FAX (32 2) 732-0471
E-mail: hrwbe@hrw.org

CÔTE D'IVOIRE

PRISE ENTRE DEUX GUERRES : Violence contre les civils dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire

SIGLES	i
CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE	ii
CARTE DE L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE	iii
I. RESUME	1
II. RECOMMANDATIONS	4
Au gouvernement de Côte d'Ivoire :	4
Aux « Nouvelles Forces » (les groupes rebelles MPCI, MJP et MPIGO) :	5
A la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union africaine :	5
Au Conseil de Sécurité des Nations Unies :	5
A la France et à la CEDEAO :	6
Aux Etats Unis, à la France, à l'Union Européenne et aux autres bailleurs internationaux :	6
III. CONTEXTE	7
Récession économique et immigration	7
Ivoirité : discrimination ethnique pour des gains politiques	8
Les élections présidentielles et parlementaires de 2000	10
Septembre 2002 : de la « mutinerie » de l'armée à la guerre civile	11
La guerre se déplace vers l'Ouest : 28 novembre 2002	12
IV. « LA GUERRE DANS LA BOUCHE » :	
LE RÔLE DE LA RHETORIQUE POLITIQUE ET DES MEDIAS	14
Le rôle des médias ivoiriens	14
Discours politique : l'avant et l'après 19 septembre 2002	15
V. ATTAQUES CONTRE DES CIVILS ET D'AUTRES NON-COMBATTANTS PAR LES FORCES GOUVERNEMENTALES	16
Exécutions sommaires de civils	17
Le « ratissage » de Daloa : 15-20 octobre 2002	17
Le massacre de Monoko-Zohi : 28 novembre 2002	20
La reprise de Man par les forces gouvernementales : 1er-18 décembre 2002	21
Exécutions sommaires par les forces gouvernementales dans d'autres localités de l'Ouest	23
Attaques non-sélectives et ciblées par hélicoptère	23
Attaques non-sélectives par hélicoptère sur la zone de Vavoua et Pélézi : décembre 2002	23
Attaques par hélicoptère ciblant la zone de Zouan-Hounien : avril 2003	25
Arrestations arbitraires et détentions	26
Traitement des rebelles blessés et capturés	27
VI. ATTAQUES CONTRE LES CIVILS ET AUTRES NON-COMBATTANTS PERPETREES PAR LES GROUPES REBELLES IVOIRIENS	28

Abus commis dans les territoires sous contrôle du MPCJ	28
Abus commis par les trois groupes rebelles dans l'Ouest.....	29
Attaques contre les officiels du gouvernement et les partisans du gouvernement.....	29
Prendre pour cibles les membres du FPI.....	30
Torture et mutilation de gendarmes et autres officiels du gouvernement.....	30
Exécutions sommaires à Man et dans ses environs : décembre 2002.....	31
Violence sexuelle	32
VII. LE ROLE DES FORCES LIBERIENNES DANS L'OUEST	33
Recours aux mercenaires étrangers par le gouvernement ivoirien.....	33
Recrutement des combattants libériens par les groupes rebelles ivoiriens	34
Recrutement de combattants rebelles libériens soutenus par le gouvernement	36
Recrutement des réfugiés libériens par les forces gouvernementales	38
VIII. ABUS COMMIS CONTRE LES CIVILS PAR LES FORCES LIBERIENNES DANS L'OUEST	39
Pillages : la motivation initiale.....	40
Abus liés aux ressources : travail forcé.....	40
Violence sexuelle par les combattants libériens des deux camps	41
Recrutement d'enfants soldats par les deux camps	41
Meurtres de civils.....	42
La route vers Toulepleu : la création d'une crise humanitaire.....	43
Ravages dans les villages autour de Toulepleu : février 2003.....	44
Evolution des abus vers un conflit ethnique.....	45
Le massacre de Bangolo : 7 mars 2003	45
Le massacre de Dah : 22 mars 2003	46
IX. LE ROLE DES MILICES CIVILES DANS L'OUEST	47
La montée des groupes de jeunes et des milices civiles.....	47
Violence urbaine et rurale dans l'Ouest avant la guerre	48
Violence politique dans la ville de Daloa pendant la campagne électorale : juin 2002.....	48
La violence dans les villages en juin 2002 : les Burkinabé pris pour cibles.....	49
Violence des comités civils d'autodéfense tolérée par l'état	50
Abus commis par les forces du gouvernement en collaboration avec les milices civiles	52
Violence de bandes dans l'impunité la plus totale à Duékoué : mars-avril 2003	53
Meurtres de membres de comités d'autodéfense perpétrés en représailles.....	53
X. OBLIGATIONS LEGALES ET REPONSES LOCALES AUX ABUS COMMIS CONTRE LES CIVILS.....	54
Les obligations légales de la Côte d'Ivoire.....	54
La réponse du gouvernement de Côte d'Ivoire.....	55
La réponse des groupes rebelles.....	56
La réponse française.....	57
XI. LA REPONSE REGIONALE ET INTERNATIONALE	58
Les voisins de la Côte d'Ivoire : Libéria, Burkina Faso et Guinée.....	58
Les acteurs régionaux : la CEDEAO	59
Les Nations Unies	60
Le Conseil de Sécurité	60
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)	60
XII. METHODOLOGIE.....	61
XIII. REMERCIEMENTS	61

SIGLES

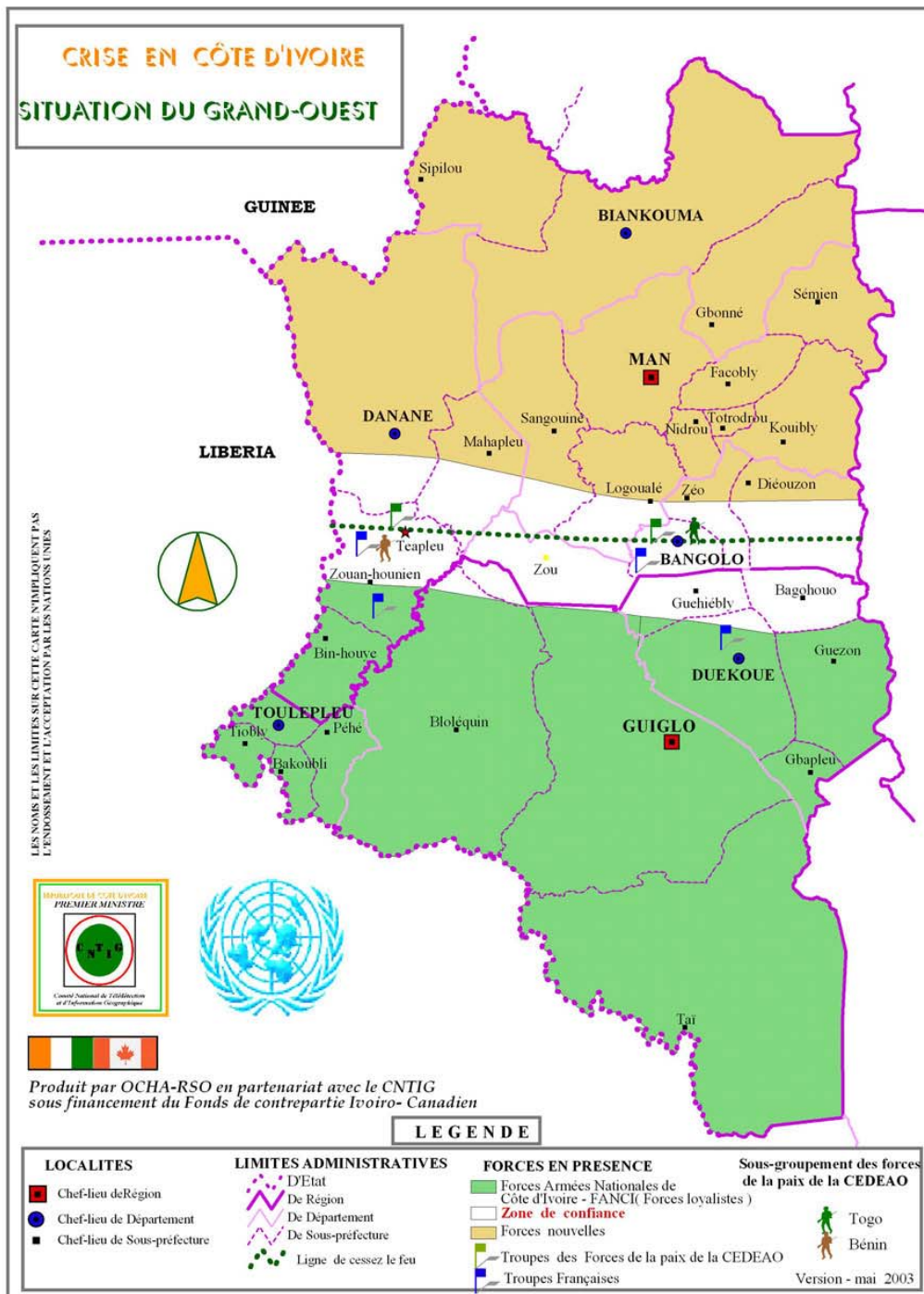
BAE	Brigade Anti-Emeute
BBC	British Broadcasting Corporation
ECOWAS	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)
FANCI	Forces Armées Nationales de Côte d’Ivoire
FESCI	Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d’Ivoire
FLGO	Front de Libération du Grand Ouest
FPI	Front Populaire Ivoirien
ICRC	Comité International de la Croix Rouge (CICR)
LURD	Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d’Ivoire
MJP	Mouvement pour la Justice et la Paix
MODEL	Mouvement pour la Démocratie au Liberia
MPIGO	Mouvement Populaire Ivoirien pour le Grand Ouest
MPCI	Mouvement Patriotique de Côte d’Ivoire
MSF	Médecins Sans Frontières
NGO	Organisation Non-Gouvernementale (ONG)
OHCHR	Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (HCDH)
NPFL	Front National Patriotique du Liberia
PDCI	Parti Démocratique de Côte d’Ivoire
RDR	Rassemblement des Républicains
RTI	Radio Télévision Ivoirienne
UDPCI	Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d’Ivoire
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
ZAR	Zone d’Accueil Réfugiés

CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE



MAP NO. 3033 Rev. 2 UNITED NATIONS
OCTOBER 1986

CARTE DE L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE



I. RESUME

Depuis le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire est aux prises avec un conflit interne qui a paralysé l'économie, divisé les responsables politiques et éclairé l'extrême polarisation de la société ivoirienne selon une lumière nouvelle, révélant des lignes de fracture ethniques, politiques et religieuses. Ce conflit est caractérisé par un nombre assez limité d'hostilités actives entre les combattants et par des abus contre les civils, très répandus et très flagrants. Ce conflit, bien qu'essentiellement interne, a développé des dimensions internationales avec l'implication des forces libériennes dans l'Ouest du pays, tant du côté des groupes rebelles ivoiriens que du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Parmi les problèmes au cœur de la guerre ivoirienne – sentiment anti-immigré dans un contexte de récession économique, compétition pour les ressources et manipulation des fidélités ethniques en vue d'obtenir des gains politiques – peu sont propres à la Côte d'Ivoire. Cependant, la façon dont les dirigeants ivoiriens successifs ont abordé ces problèmes a, au mieux, manqué de clairvoyance et au pire, a conduit à de graves abus contre les civils, ces abus ayant parfois été systématiques. Alors que les civils dans tout le pays – et dans la région – ont souffert directement et indirectement de cette guerre civile de huit mois, les habitants de l'Ouest de la Côte d'Ivoire ont été les principales cibles des tueries, des viols et des autres actes de violence commis par toute une variété de coupables. A noter que parmi ces actes, plusieurs massacres ont été perpétrés tant par les forces gouvernementales que par les forces rebelles. Des abus à la manière de ce qui s'est pratiqué au Libéria, notamment le pillage des biens des civils, la violence sexuelle contre les filles et les femmes et le recrutement d'enfants ont également été commis de façon fréquente, les recrues libériennes des deux côtés étant responsables de ces abus.

Les forces gouvernementales et les mercenaires libériens recrutés par le gouvernement ont fréquemment et parfois systématiquement exécuté, détenu et attaqué des partisans supposés des forces rebelles, sur la base d'une affiliation ethnique, nationale, religieuse et politique. Les milices civiles, tolérées, voire même encouragées par les forces de sécurité de l'état, ont pris pour cible, de façon généralisée, la communauté immigrée, en particulier, dans l'Ouest, les travailleurs agricoles burkinabé regroupés en villages. Les forces armées gouvernementales et leurs alliés ont exécuté sommairement, arrêté arbitrairement, détenu et « fait disparaître » des centaines de civils dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment au cours des incidents et ensembles d'abus suivants dont la liste n'est pas exhaustive :

- Au cours d'une opération de ratissage conduite par la Brigade anti-émeute (BAE) du gouvernement à Daloa en octobre 2002, plus de cinquante civils du Nord et immigrés ont été exécutés par les membres de la BAE et les membres des forces de sécurité d'autres états.
- Lors d'une attaque à Monoko Zohi en novembre 2002 par les forces armées gouvernementales, cent civils au moins, principalement des immigrés ouest-africains, ont été tués et enterrés dans des fosses communes.
- Lors de l'occupation de Man en décembre 2002, des douzaines de partisans de l'opposition et de présumés rebelles ont été exécutés au cours de tueries perpétrées en représailles.
- Les forces gouvernementales ont perpétré des attaques non-sélectives et ciblées contre des civils, tuant au moins cinquante civils dans l'Ouest en ayant recours à des hélicoptères de combat.
- Les Libériens des camps de réfugiés ivoiriens et de la faction rebelle du Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL) ont participé à des douzaines de tueries, viols et autres actes de violence contre des civils dans les localités de Toulepleu, Bangalo et Blolékin et dans leurs environs. Au moins soixante civils ont été tués au cours de l'incident le plus terrible à Bangalo, en mars 2003.

- Les milices civiles encouragées par les forces gouvernementales et agissant parfois avec leur complicité ont attaqué des villages d'immigrés et harcelé, agressé et tué des civils immigrés dans les localités de Duékoué, Daloa, Toulepleu et dans leurs environs.

De leur côté, les forces rebelles du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), du Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) et du Mouvement Populaire Ivoirien pour le Grand Ouest (MPIGO) dominé par les Libériens ont également attaqué et tué des civils et d'autres non-combattants soupçonnés de soutenir le gouvernement ou le parti politique au pouvoir. Les combattants libériens et sierra léonais alliés au MPIGO ont également commis de nombreux abus contre les civils dans l'Ouest, dont des tueries, des viols et des pillages systématiques des biens des civils.

- Les forces MPCI ont exécuté plus de cinquante gendarmes et membres de leurs familles, à Bouaké, en octobre 2002 et exécuté des douzaines d'autres officiels du gouvernement, partisans du gouvernement et membres des comités civils d'autodéfense dans d'autres localités du Nord et de l'Ouest.
- Des membres des groupes rebelles ivoiriens et des recrues libériennes alliées au MPIGO sont responsables de l'exécution de douzaines de civils ivoiriens dans l'Ouest, dont au moins quarante civils tués dans le village de Dah, en mars 2003.
- Les combattants libériens liés au gouvernement du Libéria et alliés aux groupes rebelles du MPIGO ont systématiquement pillé les biens des civils autour de Danané, Zouan-Hounien et Toulepleu et commis de nombreuses exécutions et d'autres graves actes de violence contre des civils alors qu'ils transportaient leur butin.

Les forces gouvernementales comme celles des rebelles, dans le conflit interne à la Côte d'Ivoire se sont activement livrées au recrutement et à l'utilisation d'enfant soldats et ont fréquemment violé les droits des réfugiés et des personnes déplacées qui tentaient de fuir les zones d'insécurité.

Si de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire se sont produites à Abidjan et dans d'autres zones du pays, ce rapport se concentre sur les ensembles d'abus commis contre les civils par les acteurs principaux de l'Ouest du pays : le gouvernement ivoirien, les trois factions rebelles, les recrues libériennes des deux côtés et les milices civiles ivoiriennes qui se sont de plus en plus livrées à une violence à base ethnique, pour soutenir le gouvernement. La plupart des civils dans l'Ouest ont été forcés de fuir et d'abandonner maisons et terres à cause des abus perpétrés par les combattants libériens agissant tant pour les forces gouvernementales que pour les forces rebelles. Des centaines de civils restés dans la région ont été soumis à des actes de violence et privés d'assistance humanitaire pendant la majeure partie des six derniers mois. Autrefois l'une des régions les plus fertiles du pays, la région occidentale est maintenant dévastée, les enfants y sont gravement mal-nourris et la population aura besoin d'une aide humanitaire et d'une aide au développement soutenue pour que la région retrouve sa situation d'avant-guerre.

Depuis la mort du Président Félix Houphouët-Boigny en 1993, les présidents successifs de Côte d'Ivoire ont exploité les divisions ethniques pour chasser leurs rivaux, ont utilisé l'appareil d'état pour réprimer leurs opposants et incité à la haine et à la peur chez des populations ayant vécu pendant des années dans une paix relative. Cette situation a été aggravée par un climat d'impunité au profit des forces de sécurité de l'état et des milices civiles soutenues par l'état. Au cours des dernières années et en particulier sur les huit derniers mois, les responsables de l'opposition ont été pris pour cibles, les groupes de la société civile ont été attaqués et la liberté de la presse a été sérieusement mise en danger. Il est crucial que les autorités ivoiriennes comme la communauté internationale affrontent de façon adéquate le cycle de l'impunité en Côte d'Ivoire, qui est l'une des raisons principales du récent conflit. Il est également vital que les institutions judiciaires et les autres relatives à l'état de droit soient renforcées.

Il est urgent de veiller à ce que les abus commis par toutes les parties au conflit en Côte d'Ivoire fassent l'objet d'une enquête et que leurs auteurs soient traduits en justice. Une réconciliation à base communautaire, conduite par des responsables provenant de tout l'échiquier politique est également très rapidement nécessaire. De plus, les questions en suspens qui ont contribué au conflit comme les problèmes fonciers, les tensions sur la nationalité et l'inclusion dans le processus politique doivent être rapidement abordées. Un soutien adapté aux programmes de construction de la paix, dont la composante civile de la mission d'observation des Nations Unies, la MINUCI, sera requis pour assurer une réponse complète, efficace et surtout objective et équitable à tous ces problèmes complexes. La communauté internationale et les bailleurs doivent être prêts à user de tous les moyens possibles pour faire pression en faveur de la recherche des coupables et du respect des droits humains, notamment par le recours aux sanctions et l'instauration de conditionnalités basées sur le respect des droits humains pour l'attribution de l'aide.

II. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement de Côte d'Ivoire :

- Donner des instructions claires à tous les soldats et aux autres membres des forces de sécurité pour qu'ils respectent le droit international humanitaire et les droits humains. Prendre des mesures immédiates, notamment des instructions données aux commandants et des actions disciplinaires, pour s'assurer que les attaques commises par les membres des forces de sécurité et des milices civiles contre les civils ivoiriens, les habitants burkinabé et les réfugiés libériens seront stoppées, en particulier à Daloa, Duékoué, Guiglo et d'autres villes de l'Ouest, ainsi que dans leurs environs.
- Reconnaître publiquement et condamner les tueries illégales et les autres abus commis par les forces de sécurité à la fois avant et depuis septembre 2002 contre les membres de l'opposition, les habitants du Nord, les étrangers et d'autres personnes distinguées pour leur religion ou leur appartenance ethnique. Exiger une commission internationale d'enquête pour investiguer les abus commis par toutes les parties au conflit, faire des recommandations pour éviter une répétition des événements qui ont conduit au conflit et traduire en justice les responsables. La commission d'enquête devrait également faire des recommandations afin que soit offerte une compensation aux immigrés ouest-africains qui ont été victimes d'abus, qui ont perdu des biens et qui ne souhaitent pas rentrer en Côte d'Ivoire. Les conclusions et les recommandations de cette enquête devraient être publiées.
- Enquêter en profondeur sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire commises par les membres des forces de sécurité et les milices civiles. Traduire en justice, dans le respect des normes internationales pour un procès équitable, tous les individus pour lesquels sont disponibles des preuves évidentes de tels abus.
- Cesser immédiatement le recrutement dans les forces irrégulières de réfugiés libériens en Côte d'Ivoire.
- Prendre des mesures pour faire cesser le recrutement de tous les enfants libériens et ivoiriens et s'assurer que les enfants soldats recrutés par le Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL) en Côte d'Ivoire sont rapidement désarmés, démobilisés et qu'ils reçoivent une assistance humanitaire adéquate ainsi que d'autres formes de soutien pour leur réhabilitation physique et psychologique et leur réintégration sociale.
- Cesser d'utiliser et de soutenir la branche jeunesse du Front Populaire Ivoirien (FPI), la Fédération étudiante de Côte d'Ivoire (FESCI), d'autres associations de jeunes et les comités d'autodéfense pour des fonctions de sécurité légalement réservées à la police et aux gendarmes paramilitaires, dont la supervision des postes de contrôle. Enquêter et traduire en justice, lorsque nécessaire, les membres de tels groupes contre lesquels pèsent des allégations de recours à la violence.
- Soutenir la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), coopérer avec elle et créer un environnement favorable au bon fonctionnement de sa composante surveillance des droits humains.
- Coopérer avec toute future commission internationale d'enquête sur les abus et s'assurer par des mesures de sécurité et d'autres dispositions que les sites des fosses communes et d'autres preuves seront préservés pour être utilisés dans les investigations nationales et internationales.
- Ratifier le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les autres instruments internationaux appropriés.

Aux « Nouvelles Forces » (les groupes rebelles MPCI, MJP et MPIGO) :

- Formuler des recommandations claires à tous les combattants afin qu'ils respectent le droit international humanitaire dans toutes les opérations militaires, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et s'assurer que tous les combattants et leurs commandants reçoivent une formation sur le droit international humanitaire.
- S'abstenir immédiatement de commettre des abus contre les civils et les combattants ennemis, reconnaître publiquement et condamner les abus de ce type qui ont été commis.
- Mettre un terme au recrutement de tous les enfants libériens et ivoiriens et s'assurer que les enfants soldats sont rapidement désarmés, démobilisés et qu'ils reçoivent une assistance humanitaire adéquate et d'autres formes de soutien pour leur réhabilitation physique et psychologique et leur réintégration sociale.
- Soutenir la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), coopérer avec elle et créer un environnement favorable au bon fonctionnement de sa composante surveillance des droits humains.
- Coopérer avec toute commission d'enquête future, internationale ou nationale, sur les abus, y compris par la préservation des sites de fosses communes et d'autres preuves.
- Formuler des instructions claires pour tous les combattants afin qu'ils autorisent le libre retour de toutes les personnes déplacées vers les zones sous leur contrôle, en particulier les membres de l'ethnie baoulé qui ont fui Bouaké et d'autres endroits en territoire contrôlé par les rebelles.

A la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union africaine :

- Demander et fournir un financement pour que la Commission africaine sur les droits des hommes et des peuples conduise une enquête approfondie sur la violence récente, les abus contre les droits humains en cours et le rôle des acteurs extérieurs comme le Libéria, le Burkina Faso et les groupes rebelles libériens dans le soutien aux parties en conflit en Côte d'Ivoire. L'équipe d'investigation devrait coopérer avec toute future commission internationale d'enquête concernant les compensations recommandées pour les immigrés d'Afrique de l'Ouest qui ont été victimes d'abus, qui ont perdu des biens et qui ne souhaitent pas retourner en Côte d'Ivoire.
- Faire pression pour que des mécanismes soient établis afin d'assurer la fin de l'impunité pour les violations des droits humains et du droit humanitaire qui se sont produites en Côte d'Ivoire depuis octobre 2000.

Au Conseil de Sécurité des Nations Unies :

- Etendre et élargir le mandat du Panel d'experts des Nations Unies sur le Libéria afin qu'il enquête sur le financement régional et le soutien aux groupes armés libériens coupables d'abus qui sont impliqués dans le conflit en Côte d'Ivoire et envisager l'extension des sanctions aux gouvernements pour lesquels des preuves montrant qu'ils ont soutenu ces groupes sont disponibles.
- Condamner la pratique du recrutement des réfugiés dans les camps par les gouvernements et les groupes rebelles dans la région et demander au HCR de prendre des mesures urgentes pour améliorer leur protection en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et d'autres agences humanitaires non-gouvernementales.
- Condamner la pratique du recrutement des enfants, faire pression pour que tous les enfants soldats soient immédiatement désarmés et démobilisés et demander à l'UNICEF, en collaboration avec le gouvernement de Côte d'Ivoire d'assurer une assistance humanitaire adéquate ainsi que d'autres formes de soutien pour leur réhabilitation physique et psychologique et leur réintégration sociale.

- Donner mandat au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires pour qu'il demande la permission au gouvernement de la Côte d'Ivoire de conduire une mission d'investigation sur les récents événements.
- S'assurer que l'unité droits humains de la MINUCI est correctement dotée de moyens financiers, dispose d'une importante présence sur le terrain et soumet des rapports sur les abus actuels contre les droits humains en Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité, par le biais du bureau du Représentant résident en Côte d'Ivoire, selon les termes de la Résolution 1479 du Conseil de Sécurité. Ces rapports devraient être publiés.

A la France et à la CEDEAO :

- S'assurer que les troupes de l'Opération Licorne et les forces de la CEDEAO respectent le droit international humanitaire et mettent en œuvre leur mandat pour protéger les civils de façon ferme, dans toutes leurs zones de déploiement.

Aux Etats Unis, à la France, à l'Union Européenne et aux autres bailleurs internationaux :

- Appeler publiquement et en privé le gouvernement ivoirien à enquêter et traduire en justice, quand nécessaire, toutes les allégations de violations des droits humains et du droit international humanitaire en relation avec le conflit. Fournir un soutien financier pour l'établissement d'une commission internationale d'enquête.
- Refuser toute assistance militaire ou de police au gouvernement ivoirien, à l'exception des programmes de formation aux droits humains jusqu'à ce que des investigations de bonne foi aient été menées et que les coupables des abus dénoncés commis par les forces de sécurité aient été tenus pour responsables de leurs actes.
- Financer des programmes humanitaires et de développement abordant les besoins humanitaires urgents dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, y compris des programmes centrés sur la santé, l'éducation, l'aide agricole, la démobilisation et la réintégration ainsi que la réconciliation communautaire.
- Garantir et rendre prioritaires des programmes pour le renforcement du système judiciaire ivoirien et pour d'autres institutions essentielles à l'état de droit.
- Soutenir financièrement et par des déclarations publiques les organisations locales de la société civile dans leurs efforts pour promouvoir et protéger les droits humains et soutenir la liberté de la presse en Côte d'Ivoire.

III. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est restée très largement stable pendant les trente ans qui ont suivi son indépendance de la France, en 1960. Sous le Président Félix Houphouët-Boigny, un Baoulé catholique, plus de soixante groupes ethniques ont coexisté avec plus de trois millions d'immigrés en provenance de la sous-région ouest-africaine, si ce n'est en harmonie, au moins sans mettre ouvertement en danger la fragilité de l'état ivoirien. Les tensions ethniques étaient indéniablement présentes et ont été occasionnellement réprimées avec violence sous le régime d'Houphouët-Boigny¹ mais une politique migratoire de la porte ouverte a contribué à construire une économie agricole prospère. La relation privilégiée entre la Côte d'Ivoire et la France, qui a soutenu Houphouët-Boigny pendant toute la durée de sa présence au pouvoir et a assuré la sécurité de son régime, a également contribué à la relative stabilité du pays. Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) d'Houphouët-Boigny a monopolisé l'activité politique dans un état à parti unique mais ses gouvernements PDCI ont nominalement reflété la composition ethnique et religieuse du pays. La Côte d'Ivoire était le moteur économique d'une région qui bien que riche en ressources, continuait à présenter de maigres résultats en matière de gouvernance et de responsabilités politiques.

La décomposition récente et apparemment rapide d'un pays autrefois désigné par le terme de « miracle ivoirien » est à chercher dans des facteurs qui remontent à plusieurs décennies : ambitions politiques longtemps bridées sous le régime autocratique à parti unique d'Houphouët-Boigny, récession économique liée à la dépendance des exportations de café et de cacao, accroissement de la compétition pour les ressources naturelles, système agricole fortement dépendant du travail des migrants et faiblesse des institutions étatiques. Le conflit a également des causes plus immédiates, spécifiquement, un discours politique basé sur l'appartenance ethnique et poussant à la division et l'impunité de plus en plus grande des forces de sécurité de l'état alors que leur responsabilité dans des violations des droits humains était clairement établie. Les facteurs régionaux dont la proximité du conflit libérien voisin, la circulation aisée d'armes et de mercenaires ainsi que la disponibilité du Burkina Faso à fournir un soutien au MPCCI naissant, ont également contribué à entraîner la Côte d'Ivoire dans un borbier régional complexe.

Récession économique et immigration

Dans les années 90, la Côte d'Ivoire était devenue le premier producteur mondial de cacao et faisait partie des cinq premiers producteurs de café, principalement grâce à l'ampleur de l'immigration de travailleurs agricoles en provenance de pays voisins – en particulier le Burkina Faso.² Ces statistiques masquent un tableau économique moins rose alors que la Côte d'Ivoire luttait pour sortir d'une grave récession économique dans les années 80. L'impact de la récession économique et des mesures d'ajustement structurel imposées par les institutions financières internationales et les bailleurs ont affecté non seulement les secteurs du cacao et du café dans lesquels les prix des matières premières ont chuté et les subventions aux producteurs ont été réduites mais

1 Certains observateurs avancent que les racines du débat ivoirien sur l'ethnicité et l'identité remontent au moins aux années 30 si ce n'est avant. La question de la place des étrangers dans la société ivoirienne n'est certainement pas nouvelle bien que les propres positions libérales d'Houphouët-Boigny sur l'immigration et la nationalité aient dominé la politique du gouvernement pendant des décennies. Plusieurs épisodes de répression contre les Ivoiriens « du Sud » se sont produits, notamment en 1966 contre les Agni et en 1970 contre les Bété. Voir Tiemoko Coulibaly, "Lente décomposition en Côte d'Ivoire," *Le Monde Diplomatique*, novembre 2002 et Jean-Pierre Dozon, "La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme," *Politique Africaine : Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste*, No. 78, juin 2000, pp. 45-62.

2 Bien que la Côte d'Ivoire ait été le principal pays d'accueil des immigrés provenant de toute la région, les Burkinabé représentent la majorité des ressortissants ouest-africains en Côte d'Ivoire. Ceci s'explique en partie par le fait que le Sud du Burkina Faso et le Nord de la Côte d'Ivoire se partageaient plusieurs groupes ethniques ainsi qu'une unité administrative sous le système français d'administration coloniale. Sous le régime d'Houphouët-Boigny, l'immigration a été encouragée et il n'y avait pas d'obstacles légaux à l'utilisation de la terre par les immigrés. La politique souvent citée d'Houphouët-Boigny était que « la terre appartenait à ceux qui la mettent en valeur. » Les immigrés burkinabé ont contribué au développement de « la bourgeoisie des plantations » ivoirienne qui a constitué l'épine dorsale du soutien à Houphouët-Boigny.

également la situation générale de l'emploi. De nombreux jeunes urbains instruits sont retournés au village, à la recherche d'un avenir mais sont à la place devenus des « chômeurs villageois. »³

La récession économique a coïncidé avec l'augmentation de la compétition pour les ressources naturelles dans plusieurs régions du pays : dans l'Ouest et le Sud-Ouest – traditionnellement des terres boisées – seuls 17 pour cent de la forêt ont été épargnés en 2000.⁴ Dans le Nord, les tensions foncières dans la ceinture cotonnière sont devenues une source de pression alors que dans l'Ouest, le cœur des plantations de cacao et de café, l'effondrement des prix des matières premières et des subventions aux producteurs de cacao a entraîné un accroissement des frictions entre les travailleurs immigrés des plantations et les villageois ivoiriens qui leur avaient vendu ou loué des terres.

Au cœur de la crise économique et confronté à une baisse de popularité avant les élections de 1990, en particulier parmi son électorat traditionnel du secteur agricole, le gouvernement d'Houphouët-Boigny a introduit des cartes de résidence pour les non-nationaux en 1990, dans le but d'obtenir davantage de revenus pour l'état et pour augmenter les voix du PDCI. Si la mesure a consolidé à court terme le soutien au PDCI, contribuant à faire gagner les élections à Houphouët-Boigny, la perception que les immigrés avaient bénéficié d'un statut illégitime grâce à des fraudes, devait contribuer à créer des problèmes considérables pour le futur. De nombreux Ivoiriens du Nord et immigrés burkinabé ont daté le début du harcèlement institutionnalisé et des extorsions pratiqués par les forces de sécurité de l'état à la délivrance de ces cartes de résidence en 1990.⁵ Pour de nombreux Ivoiriens du Nord, les contrôles de papier d'identité ont été particulièrement irritants parce que les forces de sécurité de l'état dominées par des gens du Sud ne faisaient pas la distinction entre les Ivoiriens du Nord et les résidents immigrés. De plus, de nombreux membres des forces de sécurité ont saisi l'opportunité des contrôles de papiers pour extorquer régulièrement de l'argent aux deux groupes.⁶

Ivoirité : discrimination ethnique pour des gains politiques

D'un point de vue ethnique, la Côte d'Ivoire peut être décrite comme un carrefour, la plupart des principaux groupes ethniques ayant migré des pays voisins au fil des siècles.⁷ Si ces populations se sont bien mélangées géographiquement, en particulier à Abidjan, Daloa et dans les autres centres urbains, le pays reste grossièrement divisé en blocs régionaux. Le Centre et l'Est sont principalement occupés par les Baoulé et les Agni, deux peuples qui font partie des migrations des Akan du Ghana. Le Nord héberge en grande partie deux groupes ethniques principaux : les Malinké et les Dioula (qui appartiennent au groupe des Mande du Nord) qui ont émigré de la Guinée et du Mali et les Senoufo et les Lobi (qui appartiennent au groupe des Gur) qui ont émigré du Burkina Faso et du Mali. L'Ouest est peuplé par le groupe des Mande du Sud – en bonne partie les groupes ethniques des Dan ou Yacouba et des Gouro, qui ont émigré de Guinée du Sud et de Sierra Leone. Enfin, le Sud-Ouest abrite les peuples Krou, dont les Bété et les Wê (aussi connus sous le nom des Gueré) qui seraient parmi les premiers immigrés de la côte sud-ouest, dont le Libéria.

3 Jean-Pierre Chaveau, "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire," *Politique Africaine : Cote d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste*, No. 78, juin 2000, p. 112.

4 Country Information on Côte d'Ivoire, site de la FAO (Food and Agriculture Organization) à www.fao.org/forestry/fo/country/index.jsp?geo_id=75&lang_id=1 (consulté le 25 juin 2003).

5 De nombreuses personnes interrogées par Human Rights Watch ont souligné ce point comme étant le début des années de harcèlement et d'extorsions par les forces de sécurité de l'état exigeant pots-de-vin et parfois détruisant ou confisquant les cartes d'identité.

6 Certains analystes vont encore plus loin et considèrent l'introduction des cartes de résidence comme l'institutionnalisation d'une division non seulement entre citoyens et étrangers mais également d'une division sociale entre le Nord et le Sud. Voir Ousmane Dembele, "Côte d'Ivoire : la fracture communautaire," *Politique Africaine : La Côte d'Ivoire en guerre*, No. 89, mars 2003, p. 40.

7 Une personne étudiant la transition post-coloniale ivoirienne faisait remarquer : « Bien que le pays se situe au carrefour de quatre civilisations africaines, il n'est le centre de gravité d'aucune. Les groupes ethniques ont des affinités culturelles et sociales plus grandes avec les tribus vivant hors du pays qu'entre eux. » Aristide Zolberg, *One-Party Government in the Ivory Coast*, (Princeton: Princeton University Press, 1969), p.5.

Le décès d'Houphouët-Boigny en 1993 a marqué le début de tensions politiques ouvertes en Côte d'Ivoire et la fin du fragile équilibre ethnique qu'il avait maintenu.⁸ Les candidats représentant les principaux groupes ethniques clefs, dont le successeur baoulé d'Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié du PDCI, Laurent Gbagbo, le chef bété du Front Populaire Ivoirien (FPI) et Alassane Dramane Ouattara du Rassemblement des Républicains (RDR) ont commencé à rivaliser pour la présidence, dans les préparatifs des élections de 1995. La campagne de Bédié en 1995 a été basée sur un programme ethnique visant à saper le soutien du principal rival de Bédié, Ouattara, ancien Premier ministre sous Houphouët-Boigny et candidat du plus large parti d'opposition, le RDR très fortement soutenu par le Nord. Le RDR a boycotté les élections après l'interdiction de la candidature de Ouattara sous prétexte qu'il avait la nationalité burkinabé et n'était pas natif de Côte d'Ivoire. Bédié a remporté les élections.⁹

Suite à l'accession de Bédié à la présidence, la relation entre la communauté immigrée – principalement burkinabé – et le gouvernement ivoirien a changé pour deux raisons principales. Premièrement, il est rapidement devenu clair que la vision du nouveau Président, Henri Konan Bédié, sur le rôle et la position des immigrés en Côte d'Ivoire différait radicalement de celle de son prédécesseur qui avait adopté une stratégie de « coalition ethnique » impliquant les Baoulé et les habitants du Nord.¹⁰ Sous Bédié, l'introduction d'une loi sur la réforme foncière rurale fut le signe d'un changement clair de politique.¹¹ Le second élément fut la façon dont Bédié a réagi à la création du parti d'opposition dirigé par l'ancien Premier Ministre, Alassane Ouattara, homme du Nord, musulman et son rival dans la course aux élections présidentielles. Le débat qui a suivi sur la nationalité et l'éligibilité de Ouattara à la présidence sont devenus un symbole des divisions très ancrées sur le sujet de « l'ivoirité », la question de l'identité ivoirienne et le rôle des immigrés dans la société ivoirienne.

Au cours des six années pendant lesquelles Bédié a été au pouvoir, les allégations de corruption et de mauvaise gestion se sont multipliées et il s'est de plus en plus appuyé sur l'appartenance ethnique comme tactique politique pour rassembler des soutiens dans un climat économique qui ne lui était pas favorable.¹² En 1999, le Général Robert Guei, un Yacouba de l'Ouest, chef d'état major de Bédié, a pris le pouvoir par un coup d'état suite à une mutinerie de soldats. Initialement accueilli avec satisfaction par la plupart des groupes d'opposition comme un changement bienvenu après le long règne du PDCI et le régime corrompu de Bédié, les promesses de Guei d'éliminer la corruption et d'introduire un gouvernement de rassemblement ont vite été éclipsées par ses ambitions politiques personnelles et les mesures répressives utilisées contre l'opposition, réelle ou supposée.¹³ Tout au long de l'année 2000, une autre année d'élection, la politique ivoirienne s'est de plus en plus divisée le long de lignes ethniques et religieuses. La candidature de Ouattara est demeurée un point de contestation et des

8 Pour de nombreux Ivoiriens qui ont connu le long régime du PDCI, la domination de la vie politique ivoirienne par les groupes ethniques côtiers du Sud était une réalité pratiquement impossible à modifier. La notion d'un Président ivoirien du Nord ou de l'Ouest était inconcevable jusqu'à l'émergence de Ouattara – et de Robert Guei – comme de réelles options politiques dans les années 90, après le décès d'Houphouët-Boigny.

9 Le FPI de Laurent Gbagbo a également boycotté l'élection.

10 Cette stratégie excluait les Bété et d'autres groupes ethniques de l'Ouest.

11 Le PDCI de Bédié ne fut pas le seul à adopter la position selon laquelle les Ivoiriens indigènes devraient reprendre les terres aux populations immigrées. Pendant plus d'une décennie, le FPI de Laurent Gbagbo a maintenu une position ferme favorable à une réforme foncière qui rendrait la terre aux Ivoiriens, encouragerait la jeunesse ivoirienne à rentrer au village et réduirait efficacement le rôle des résidents immigrés de longue date sur la terre ivoirienne. Le FPI fut aussi l'une des voix les plus importantes pour dénoncer la fraude sur les cartes d'identité qui selon lui a été perpétrée sur une vaste échelle afin de donner à des non-Ivoiriens – principalement des immigrés francophones des pays voisins de la Guinée, du Mali et du Burkina Faso – des votes en faveur du RDR de Ouattara.

12 Alors que les Baoulé ont toujours dominé les gouvernements PDCI, même sous Houphouët-Boigny, la « baoulisation » du gouvernement est devenue si extrême sous le régime de Bédié que les groupes politiques d'opposition, dont le RDR et le FPI, ont formé une alliance. Appelée le Front Républicain, cette coalition a ensuite volé en éclats suite à des frictions internes.

13 Un certain nombre de soldats qui avaient amené Guei au pouvoir par le coup d'état de 1999 ont fui au Burkina Faso en 2000 après avoir été détenus et apparemment torturés par le régime de Guei. Certaines de ces personnes ont depuis fait leur apparition en tant que membres clefs du mouvement rebelle MPCJ.

frictions de plus en plus importantes entre Guei et le RDR ont conduit au retrait du RDR du seul poste ministériel que lui avait accordé le gouvernement de transition de Guei en mai 2000.¹⁴

Les élections présidentielles et parlementaires de 2000

Les tensions politiques, économiques, religieuses et ethniques qui se sont cumulées dans les années 1990 ont violemment fait irruption pendant les élections présidentielles d'octobre 2000.¹⁵ La légitimité des élections a été sérieusement compromise par l'exclusion de quatorze des dix-neuf candidats à la présidence, dont Alassane Ouattara et le candidat du PDCI, l'ex-Président Bédié. Le Général Guei a fui le pays le 25 octobre 2000 quand des manifestations populaires de grande ampleur et la perte du soutien de l'armée ont fait suite à sa tentative d'ignorer complètement les résultats des élections et de saisir le pouvoir. Laurent Gbagbo a assumé les fonctions de président le lendemain mais les pertes humaines ont continué de croître alors que les partisans du RDR, appelant à de nouvelles élections, s'opposaient aux partisans du FPI et aux forces de sécurité du gouvernement.

Sous le régime du Président Gbagbo, les fractures ethniques et religieuses se sont creusées alors que les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense se heurtaient de nouveau aux partisans du RDR dans la période qui a conduit aux élections parlementaires de décembre. Ouattara a de nouveau été disqualifié par une décision de la Cour Suprême mettant en question sa citoyenneté et le RDR a par la suite boycotté les élections. L'état d'urgence a été imposé après les violents affrontements d'Abidjan en décembre 2000 mais les élections parlementaires ont été maintenues partout, sauf dans douze districts du Nord.

Plus de 200 personnes ont été tuées et des centaines ont été blessées par la violence qui a accompagné les élections d'octobre et de décembre. Des manifestants ont été abattus dans les rues d'Abidjan par les forces de sécurité de l'état. Des centaines de membres de l'opposition, dont de nombreux habitants du Nord et des partisans du RDR, pris pour cibles sur la base de leur appartenance ethnique et de leur religion, ont été arbitrairement arrêtés, détenus et torturés. Les forces de sécurité de l'état ont commis des viols et d'autres violations des droits humains en complicité avec les partisans du FPI. Au cours du pire incident attribué aux gendarmes de la base Abobo à Abidjan, les corps de cinquante-sept jeunes hommes ont été découverts à Youpougon, dans les faubourgs d'Abidjan, le 27 octobre 2003, un massacre connu depuis sous le nom de Charnier de Youpougon. Une enquête des Nations Unies sur le massacre a conclu que la responsabilité du massacre relevait entièrement des gendarmes. Cependant, les personnes responsables de ces tueries et d'autres incidents violents liés aux élections n'ont toujours pas fait l'objet d'une investigation digne de ce nom et n'ont toujours pas été traduits en justice. Le procès de huit gendarmes paramilitaires en avril 2001 en lien avec le massacre de Youpougon a conduit à leur acquittement pour « manque de preuves. »¹⁶ Bien que le gouvernement de Côte d'Ivoire ait affirmé son intention de rouvrir l'enquête en 2002, cette initiative a été mise de côté depuis le début de la guerre en septembre 2002.

Fin 2001 et début 2002, le Président Gbagbo a organisé un forum de réconciliation qui a inclus des représentants des quatre partis politiques clés : le FPI de Gbagbo, le RDR de Ouattara, Bédié du PDCI et l'Union pour la Démocratie et pour la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) de Guei. En dépit de ce geste largement symbolique, la tension politique est restée élevée dans plusieurs régions du pays alors que les élections municipales locales approchaient en juillet 2002. A l'Ouest, où la campagne politique a mis le feu à des tensions foncières pré-existantes, de jeunes partisans du FPI, du PDCI et du RDR se sont affrontés à Daloa, fin juin 2002, entraînant la mort d'au moins quatre personnes et la destruction par le feu de deux mosquées et d'une église.¹⁷ La violence a également gagné les villages autour de Daloa où des groupes de jeunes villageois bété, guéré, burkinabé et

14 Marc Le Pape, « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire, du coup d'état aux élections, » in *Côte d'Ivoire : l'année terrible 1999-2000*, p. 35.

15 Voir « Le nouveau racisme : manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire, » *Human Rights Watch Report*, Vol. 13, No.6(A), août 2001.

16 Le procès s'est déroulé dans la caserne de la gendarmerie d'Agban. Compte tenu du lieu et de l'absence de garanties de sécurité, il n'est guère surprenant que les deux survivants et d'autres témoins des événements aient été réticents à témoigner.

17 Timothé Dro, « Daloa : mosquée et église incendiées, » *Soir Info*, 26 juin 2002.

ivoiriens du Nord ont mutuellement incendié leurs villages et leurs maisons. Des milliers de personnes ont été déplacées vers Daloa et Duékoué.

Septembre 2002 : de la « mutinerie » de l'armée à la guerre civile

En août 2002, le Président Gbagbo a annoncé un gouvernement de réconciliation nationale avec une représentation des quatre principaux partis politiques dans son cabinet. Cependant, le Général Guei a refusé d'accepter le portefeuille réservé à son parti, l'UDPCI. Peu de temps après, tôt dans la matinée du 19 septembre 2002, des tirs soutenus ont éclaté à Abidjan alors que des attaques simultanées se produisaient dans les villes de Korhogo et Bouaké, au Nord du pays.

Les spéculations initiales sur le soutien apporté à la tentative de coup se sont concentrées sur Guei. Cependant, le Général Guei, son épouse et Boga Doudou, le Ministre de l'Intérieur, ont tous été tués le 19 septembre à Abidjan. Il est vite apparu que le soulèvement avait été initié par des soldats qui avaient été recrutés dans l'armée par Guei et qui craignaient d'être démobilisés sous le Président Gbagbo. Il a également été rapidement clair que la « mutinerie » était en fait un mouvement rebelle organisé, le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) dont l'origine était plutôt moins spontanée qu'il n'avait semblé au départ. La tentative de coup a été conduite par un certain nombre de jeunes officiers militaires qui avaient été au premier plan dans le coup d'état de 1999 mais avaient quitté le régime du Président Guei quand celui-ci s'est fait de plus en plus intransigeant. Plusieurs de ces officiers ont été détenus et torturés sous Guei et ont fui au Burkina Faso où ils ont certainement reçu une formation et probablement d'autres formes de soutien au cours des deux années entre leur exil de Côte d'Ivoire et leur retour le 19 septembre 2002. Le nombre total des troupes du MPCI dans les premières semaines de la mutinerie est estimé à environ huit cents au maximum et un recrutement de forces supplémentaires a eu lieu, en particulier au Mali et au Burkina Faso. Au moins cinq cents Maliens sont arrivés en septembre 2002, attirés par la promesse de toucher 10 000 CFA (environ US\$17) par jour.¹⁸ Cependant, beaucoup sont repartis début 2003 après le tarissement des ressources financières. Le MPCI a également recruté des centaines de « dozos », des chasseurs traditionnels avec des fusils de chasse familiaux que l'on rencontre fréquemment en milieu rural en Côte d'Ivoire, au Mali et dans le Sud du Burkina Faso. Une partie au moins des dozos recrutés par le MPCI étaient des immigrés burkinabé et maliens résidant depuis longtemps en Côte d'Ivoire.

La réponse initiale du gouvernement à la rébellion a été de lancer une opération de sécurité dans la capitale économique, Abidjan. Ceci a impliqué des centaines de membres des forces de sécurité qui sont descendus dans les quartiers à bas revenus – les « quartiers précaires » ou bidonvilles – occupés par des milliers d'immigrés et d'Ivoiriens. Au cours de ces opérations, ces hommes auraient cherché des armes et des rebelles mais le plus souvent, ils ont simplement donné l'ordre aux habitants de sortir de chez eux et ont brûlé ou démoli leurs maisons. Conduits soi-disant pour préserver Abidjan d'une infiltration par des rebelles présumés, les raids ont entraîné le déplacement de plus de 12 000 personnes, la plupart des immigrés étrangers. Ces raids sont allés de pair avec de nombreux graves abus contre les droits humains, dont des arrestations arbitraires et des détentions, des « disparitions », des viols et des exécutions sommaires. De plus, les forces de sécurité se sont livrées à des extorsions de façon massive et fréquente.¹⁹ Des douzaines de quartiers ont été touchés jusqu'en octobre 2002 lorsque le gouvernement a officiellement suspendu l'opération suite aux protestations internationales. Officieusement cependant, les démolitions et les abus se sont poursuivis bien au-delà de décembre 2002.²⁰

A la fin de septembre 2002, les rebelles du MPCI, regroupant essentiellement des « Dioula »²¹ ou des gens du Nord appartenant aux ethnies malinké, sénoufo ou autres, des recrues burkinabé et maliennes et des « dozos »

18 Entretien conduit par Human Rights Watch, Mali, 20 février 2003.

19 Voir "Government Abuses in Response to Army Revolt," *Human Rights Watch Report*, Vol. 14, No.9(A), novembre 2002.

20 « Des centaines de soldats ont investi hier des bidonvilles », *Le Jour*, 12 décembre 2002, p.2.

21 Le terme « Djoula » ou « Dioula » est en fait un mot sénoufo qui veut dire commerçant. Il désigne également un petit groupe ethnique du Nord-Est. Cependant, il est le plus fréquemment utilisé pour désigner des gens de plusieurs groupes ethniques du Nord de la Côte d'Ivoire, dont les Malinké et les Sénoufo, qui n'appartiennent pas à l'ethnie dioula mais

contrôlaient la majeure partie du Nord de la Côte d'Ivoire (environ 50 pour cent du pays), dont les villes de Bouaké, Korhogo et Odienné. La facilité avec laquelle le MPCCI a pris la zone est largement due au fait que le mouvement s'est heurté à une opposition minimale. Si de nombreuses questions restent sans réponse concernant les origines des mouvements rebelles ivoiriens, le groupe du MPCCI est le plus organisé, le plus discipliné et le plus direct idéologiquement. Ses principaux objectifs déclarés étaient la révision de réformes militaires récentes, de nouvelles élections et le départ du Président Gbagbo dont la présidence était perçue comme illégitime compte tenu des élections biaisées qui s'étaient déroulées en 2000. Cependant, ce parti se faisait également la voix d'autres griefs dont le sentiment très répandu chez de nombreux Ivoiriens du Nord qu'ils avaient été délibérément exclus de la vie politique et systématiquement victimes de discrimination pendant la dernière décennie.²² Si le noyau du MPCCI était composé d'Ivoiriens du Nord, comme des Sénoufo et des Malinké, ses membres, tant au niveau des soldats que des rangs politiques élevés incluaient la plupart des groupes ethniques ivoiriens, dont des Baoulé et des Bété.

Une offensive du gouvernement sur Bouaké, début octobre a donné lieu à des combats soutenus dans la ville et ses environs et a entraîné la fuite de milliers de civils mais le MPCCI a conservé le contrôle de la ville. Une avance du MPCCI dans l'Ouest a permis la prise de Vavoua le 7 octobre 2002 et de Daloa, le 12 octobre 2002. Les avances du MPCCI dans le Nord et l'Ouest se sont accompagnées de rapports d'exécutions sommaires de gendarmes et de sympathisants présumés du gouvernement. Daloa, ville clef dans la ceinture cacaotière du pays et point de transit pour une bonne partie du cacao destiné au port côtier de San Pedro, a été reprise le 14 octobre 2002 par les forces gouvernementales qui ont alors passé la ville au peigne fin à la recherche de partisans des rebelles. Plusieurs jours plus tard, le gouvernement a signé un cessez-le-feu avec le MPCCI. Des forces militaires françaises déjà présentes dans le pays dans le cadre d'un ancien accord de sécurité ont accepté de surveiller la ligne de cessez-le-feu.

Les négociations de paix ont eu lieu fin octobre 2002 à Lomé, au Togo. Les deux côtés ont accepté de s'abstenir de « recruter et utiliser des mercenaires, d'enrôler des enfants et de violer l'accord sur la cessation des hostilités. »²³ Les états membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également promis de déployer une force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. En dépit du cessez-le-feu, le nombre de récits faisant état d'assassinats d'immigrés, de responsables et partisans du RDR et de sympathisants présumés des rebelles a continué à augmenter. Ces actes auraient été commis par des « escadrons de la mort » composés de membres des forces de sécurité et de groupes civils d'autodéfense à Abidjan.

La guerre se déplace vers l'Ouest : 28 novembre 2002

A la fin de novembre 2002, la prise de Man et de Danané et une attaque sur Toulepleu, toutes des villes relativement importantes dans l'Ouest du pays, près de la frontière avec le Libéria, ont marqué l'apparition de deux nouveaux groupes rebelles et d'un nouveau front militaire. Les nouveaux groupes, le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) et le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO), prétendaient rassembler des Ivoiriens cherchant à venger la mort du Général Guei.²⁴ Cependant, le MPIGO était essentiellement

parlent parfois une forme familière de la langue. La forme simplifiée de la langue dioula est largement utilisée par de nombreux Ivoiriens – quelle que soit leur origine – comme le langage des affaires et du commerce, en particulier sur les marchés de Côte d'Ivoire, dominés par les habitants du Nord et les immigrés. Certains habitants du Nord perçoivent cette utilisation globalisante du terme comme péjorative. Dans ce rapport, Human Rights Watch utilise le terme Dioula comme il est fréquemment (mal) utilisé par de nombreux Ivoiriens – pour désigner des Ivoiriens qui, même s'ils habitent le Sud, sont originaires des groupes ethniques mande et gur du Nord, y compris des membres des ethnies malinké, sénoufo et bambara. Cependant, ceci n'inclut pas les Burkinabé qui en Côte d'Ivoire appartiennent largement au groupe ethnique des Mossi.

22 L'un des membres de la branche politique du MPCCI a affirmé à Human Rights Watch : « Linas-Marcoussis a corrigé de nombreuses choses. On en avait assez de vivre dans la peur, de ne pas pouvoir sortir parce qu'ils allaient déchirer nos cartes d'identité. » Entretien conduit par Human Rights Watch, Bouaké, 31 mars 2003.

23 "Cote d'Ivoire: State, rebels agree to refrain from hostile acts," Réseau Régional Intégré d'Information des Nations Unies (IRIN), 1er novembre 2003.

24 Un rapport récent de l'International Crisis Group souligne que le Général Guei était peut-être en train de préparer un coup d'état avec le soutien de Charles Taylor, bien avant les événements du 19 septembre et que cinq cents soldats étaient formés au Libéria avec le soutien de commandants libériens de haut rang et de mercenaires régionaux. Ceci pourrait

composé de combattants libériens et sierra léonais, dont d'anciens membres du groupe rebelle sierra léonais, le Front Révolutionnaire Uni (RUF) et des forces libériennes liées au Président libérien, Charles Taylor. Alors que le MPCCI a initialement nié être en lien avec les deux nouveaux groupes,²⁵ des signes ont montré que l'offensive de l'Ouest du 28 novembre était coordonnée par ces trois groupes. Il est certain que l'émergence de deux nouveaux groupes à l'Ouest et l'ouverture d'un nouveau front militaire sont arrivées à un moment particulièrement opportun pour le MPCCI qui avait signé un cessez-le-feu avec le gouvernement et ne pouvait plus poursuivre d'autres objectifs militaires sans violer cet accord.²⁶

Le MPIGO s'est rapidement déplacé de Danané vers le Sud, le long de la frontière avec le Libéria, prenant Toulepleu le 2 décembre. Ce groupe s'est ensuite dirigé vers l'Est, en direction de Guiglo et a pris Blolékin le 7 décembre 2003. Pendant ce temps, les forces gouvernementales ont repris Man le 30 novembre. En décembre 2002, les deux côtés ont renforcé leurs troupes avec des recrues fraîchement arrivées, dont des Libériens supplémentaires du côté des rebelles et une nouvelle force de soldats libériens combattant du côté du gouvernement. La force militaire française qui surveillait la ligne initiale de cessez-le-feu connue sous le nom d'Opération Licorne a également reçu des renforts jusqu'à atteindre pratiquement 2 500 hommes à la fin décembre 2002. Les combats se sont poursuivis fin décembre et ont eu pour conséquence une contre-offensive rebelle qui a permis la reprise de Man et de Bangolo ainsi qu'une série d'affrontements entre les forces françaises et les rebelles de l'Ouest autour de Duékoué alors que les rebelles cherchaient à pousser leur offensive plus au Sud.

Janvier 2003 a amené des combats supplémentaires et un nombre croissant de récits faisant état d'abus contre les civils dans l'Ouest du pays. La diplomatie française a produit un second cessez-le-feu entre le gouvernement et les groupes rebelles de l'Ouest, le 13 janvier 2002 mais les négociations de paix qui se sont déroulées à l'appel du gouvernement français à Linas-Marcoussis ont été entachées par des rapports continuant de mentionner des combats le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

Les négociations de Paris ont produit le cadre pour un nouveau gouvernement de réconciliation dans lequel le Président Gbagbo conservait la présidence tout en déléguant des pouvoirs considérables à un nouveau Premier ministre sélectionné par consensus. Dans un document annexe, les accords de Linas-Marcoussis ont également assigné comme tâche au nouveau gouvernement de réconciliation de produire une réforme législative sur les lois relatives à la nationalité, les procédures électorales et l'héritage foncier. Les préoccupations relatives aux droits humains occupaient une place de choix dans l'accord qui a requis la création immédiate d'une commission nationale des droits humains, l'établissement d'une enquête internationale sur les graves entorses faites aux droits humains et au droit international humanitaire. L'accord exigeait également la fin de l'impunité pour les personnes responsables d'exécutions sommaires, en particulier les membres des escadrons de la mort.

La signature des accords de paix de Linas-Marcoussis par toutes les parties en guerre, le 25 janvier 2002, a été suivie de quatre jours consécutifs de manifestations dans les rues d'Abidjan, principalement par les « jeunes patriotes », de jeunes partisans du FPI qui protestaient contre l'allocation faite oralement de deux ministères clefs – défense et intérieur – à des groupes rebelles. Le retour du Président Gbagbo à Abidjan a peu fait pour calmer les protestations. Les déclarations publiques dans lesquelles il affirmait que les accords étaient des « propositions » ont plutôt jeté des doutes sur son engagement en faveur de l'accord. Début février, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a publié une déclaration de soutien aux accords et a donné une autorisation de

expliquer les origines et le comportement du MPIGO. Voir International Crisis Group, "Tackling Liberia: the Eye of the Regional Storm," 30 avril 2003, pp. 15-16.

25 La question de savoir si les liens entre les groupes sont antérieurs au 19 septembre 2002 reste peu claire. Si les partisans yacouba de Guei et les fondateurs du MPCCI avaient pour but commun le départ du Président Gbagbo, certains des fondateurs du MPCCI étaient probablement tout autant opposés à Guei sachant qu'ils avaient été torturés sous son régime. La mort de Guei a peut-être créé une alliance qui n'aurait peut-être pas vu le jour si ce dernier était resté en vie.

26 La reprise de Daloa par le gouvernement le 14 octobre a effectivement mis fin aux espoirs du MPCCI quant à une offensive rapide de Daloa à San Pedro, un port stratégique. L'ouverture d'un second front à l'Ouest, particulièrement dans le but de couper la route vers San Pedro était donc cruciale.

type Chapitre VII aux troupes françaises et ouest-africaines pour protéger les civils, dans leurs zones d'opération.²⁷ Suite aux protestations à Abidjan, le front politique s'est heurté à une impasse qui a duré pendant tout le mois de février et la plupart du mois de mars 2003, en dépit de nombreux efforts pour faire avancer le processus de paix. Un sommet à Accra début mars a entraîné l'attribution préliminaire de postes ministériels dans le nouveau gouvernement de réconciliation alors que les combats se poursuivaient dans l'Ouest du pays.

Alors que les discussions se poursuivaient sur les prochaines étapes du processus de paix, des récits de massacres sont arrivés de l'Ouest où il est apparu de plus en plus clairement que les forces gouvernementales comme celles des rebelles utilisaient des combattants libériens dans une guerre par procuration. Tout au long du mois de mars et jusqu'à début avril, les membres du gouvernement nommés par le MPCCI ont refusé de prendre leurs fonctions à Abidjan avançant des arguments de sécurité. La sécurité dans la région de Toulepleu a diminué alors que les combattants libériens des deux côtés s'opposaient et lançaient des attaques sur le Libéria voisin. Des milliers de civils ont fui l'Ouest pour se réfugier au Libéria et en Guinée, deux endroits de moins en moins sûrs.

Les préoccupations internationales et locales relatives à la situation dans l'Ouest ont augmenté en avril et ont culminé avec la réunion entre le Président libérien, Charles Taylor et le Président Gbagbo au Togo, fin avril ainsi qu'avec un accord pour surveiller la frontière par le biais d'une force quadripartite composée de forces du gouvernement ivoirien, de forces rebelles, de forces libériennes et de forces françaises/CEDEAO.²⁸ Un cessez-le-feu a été signé début mai alors que les membres du gouvernement de réconciliation prenaient leurs fonctions à Abidjan pour la première fois. Une mission des Nations Unies – la MINUCI – composée de personnel militaire de liaison et d'observateurs civils des droits humains a également été approuvée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, début mai. A la fin mai, la situation s'améliorait dans l'Ouest en matière de sécurité alors que nombre de combattants libériens quittaient la région mais la situation humanitaire restait très difficile, avec de nombreux civils sans accès à l'eau, à la nourriture et à des soins. Début juin, les forces françaises et celles de la CEDEAO ont avancé pour sécuriser les villes principales de l'Ouest et surveiller le cessez-le-feu. Le couvre-feu a été levé.

IV. « LA GUERRE DANS LA BOUCHE » : LE RÔLE DE LA RHETORIQUE POLITIQUE ET DES MEDIAS

« Même avant le début de la guerre, il y avait des 'dialogues de guerre' entre les Ivoiriens. Il n'y avait pas de guerre sur le terrain mais il y avait une guerre dans la bouche. » *Réfugié ivoirien, camp de réfugiés de Nonah, Guinée*

Pendant plus de dix semaines d'entretiens avec des victimes et des témoins de la violence en Côte d'Ivoire, Human Rights Watch s'est entendu dire de façon répétée – par des Ivoiriens, des Burkinabé, des observateurs de longue date et des victimes – que les médias ivoiriens et le discours politique d'hommes politiques clefs avaient joué un rôle crucial dans la mise à feu des tensions, incitant à la peur et à la haine et galvanisant le conflit, non seulement depuis le 19 septembre 2002 mais bien avant.

Le rôle des médias ivoiriens

La Côte d'Ivoire abrite une pléthore de médias : une douzaine de quotidiens au moins circulent très largement dans la capitale et dans les principales villes du pays. Les programmes des radios locales et internationales touchent un vaste public et les programmes des télévisions tant ivoiriennes qu'internationales sont disponibles à Abidjan et dans de nombreuses villes, petites et grandes. Cependant, la variété des médias disponibles pour les

27 Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1464, 4 février 2003. S/RES/1464/2003. Une autorisation Chapitre VII permettait aux troupes ouest-africaines et françaises de « prendre les mesures nécessaires » pour garantir la sécurité et la liberté de mouvement de leurs troupes et « assurer ... la protection des civils immédiatement menacés par de la violence physique ... »

28 John Zodzi, "Ivory Coast, Liberia back force for chaotic border," Reuters, 26 avril 2003.

Ivoiriens, probablement sans comparaison avec la situation d'aucun autre pays de la région, n'a pas garanti un accès à une couverture objective des événements pour deux raisons principales.

Premièrement, les médias ivoiriens sont politisés, en particulier la presse écrite qui manque presque complètement d'indépendance, compte tenu de ses liens avec les principaux partis politiques. Chaque parti politique majeur a un journal qui se comporte comme son organe de presse, faisant entendre sa politique et sa propagande. Comme la plupart de ces journaux manquent d'objectivité, leurs publics reçoivent au mieux de fausses impressions sur les événements, au pire, une présentation fautive et provocatrice. Deuxièmement, si le taux d'alphabétisation en Côte d'Ivoire se situe au-dessus de la moyenne régionale, il reste inférieur à 50 pour cent,²⁹ en particulier dans les zones rurales où la radio reste la principale source d'information.

Lorsque la « mutinerie » a débuté, le gouvernement a agi rapidement pour faire en sorte que les Ivoiriens ne puissent plus avoir accès à des médias indépendants. Les programmes de la British Broadcasting Corporation (BBC) et de Radio France Internationale (RFI) en fréquence FM ont été interrompus dans la semaine qui a suivi le 19 septembre 2002, empêchant ainsi la vaste majorité des villageois des zones rurales d'accéder à une couverture indépendante du conflit. La télévision a rapidement suivi. Le 7 octobre 2002, la chaîne française TV5 ne pouvait plus diffuser ses programmes. Les blocages imposés conjointement à la radio et à la télévision ont coupé l'accès aux programmes des médias indépendants à la majorité de la population ivoirienne.

Simultanément, le gouvernement a lancé une campagne de dénigrement de la presse internationale et de sa couverture des événements de Côte d'Ivoire, non seulement en empêchant le public d'accéder à ses programmes mais dans certains cas, en intimidant individuellement des journalistes. Les médias de l'opposition locale ont beaucoup souffert avec des attaques répétées contre les bureaux et le personnel de journaux de l'opposition en particulier. Le manque de couverture objective par les médias locaux a empiré avec le début du conflit en septembre 2002 et l'augmentation de la ferveur « patriotique ».

Discours politique : l'avant et l'après 19 septembre 2002

Les médias ivoiriens et le discours politique des politiciens de haut rang ont mis le feu aux sentiments populaires, en particulier parmi les groupes de jeunes ruraux et urbains, tant avant qu'après le début du conflit. Un témoin de la violence inter-communautaire sur les questions foncières, en milieu rural en 2002 a affirmé à Human Rights Watch : « Chaque jour, la radio incitait les gens à se quereller. »³⁰

Après le 19 septembre, la situation s'est aggravée. Les « patriotes » ivoiriens ont été exhortés à se mobiliser. Fin octobre, des civils ont été encouragés par les déclarations du gouvernement à bloquer les voies d'accès à Abidjan et à former des « comités de vigilance » afin de « neutraliser tout assaillant qui tenterait des actions sur Abidjan. »³¹ Les images télévisées et les photographies dans les journaux « d'assaillants » capturés, les poings liés, les armes à leur côté étaient fréquemment montrées. Faire étalage des captifs, essentiellement des gens du Nord et des immigrés, a contribué à augmenter le sentiment populaire d'hostilité à l'égard de ces groupes. Parfois, les images des immigrés étaient diffusées conjointement avec des accusations à peine voilées ou directes d'un appui étranger aux rebelles (généralement le Burkina Faso). Ces déclarations semblent avoir contribué à accroître l'hostilité et les attaques à l'encontre de la communauté immigrée. Un témoin de la violence contre les Burkinabé dans les villages autour de Duékoué a déclaré : « La télévision, quand elle dit que les Burkinabé sont les 'assaillants', ça enflamme les jeunes. »³²

Les déclarations du gouvernement étaient tantôt ambivalentes, tantôt inquiétantes de clarté. Alors qu'augmentait le succès des rebelles et que la faiblesse des forces gouvernementales assurant la défense du pays devenait plus

29 Human Development Report 2002, site du Programme des Nations Unies pour le Développement à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?file=cty_f_CIV.html (consulté le 25 juin 2003).

30 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo Dioulasso, 16 février 2003.

31 Jules Yao Yao, porte-parole des forces armées, déclaration transcrite de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI), « Appel à plus de vigilance dans la région d'Abidjan, » *Notre Voie*, 18 octobre 2002.

32 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

apparente, la position du gouvernement s'est durcie. Alors que les forces gouvernementales perdaient Bouaké, Vavoua puis Daloa, des déclarations publiques prononcées lors d'un programme de télévision nationale et dans les médias écrits par des membres du gouvernement ont envoyé des signaux alarmants. Des numéros de téléphone verts ont été mis en place afin que le public puisse téléphoner pour dénoncer des rebelles présumés. Le porte-parole officiel des forces armées ivoiriennes à l'époque, le Lieutenant-Colonel Jules Yao Yao, a déclaré le 11 octobre que « tous ceux qui assistent les assaillants ou agissent à leur côté sont considérés comme telles et seront traités purement et simplement en tant qu'objectifs militaires. »³³ Yao Yao a poursuivi : « Il en est de même pour tous les patriotes qui seraient tentés par des actes de représailles. Ils tombent sous le coup de la loi. » En dépit de cette définition, les recherches conduites par Human Rights Watch indiquent que de nombreux abus commis par des « patriotes » civils ou des membres des comités d'autodéfense, parfois en collaboration avec les forces de sécurité de l'état, n'ont jamais fait l'objet d'une enquête, ni n'ont été traduits en justice (voir plus bas, chapitre IX).

V. ATTAQUES CONTRE DES CIVILS ET D'AUTRES NON-COMBATTANTS PAR LES FORCES GOUVERNEMENTALES

Depuis le début du conflit le 19 septembre 2002, les civils ont subi des violations généralisées et systématiques des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces armées ivoiriennes (Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire, FANCI), des membres des forces de sécurité de l'état comme les gendarmes et les policiers et des individus travaillant en collaboration avec les forces gouvernementales.³⁴ Ces violations incluent des attaques systématiques et non-sélectives contre des civils, des exécutions sommaires de civils et d'autres non-combattants, des arrestations et détentions arbitraires, des « disparitions », des actes de torture, des châtiments corporels et autres actes violents contre des civils, des viols, des destructions d'objets indispensables à la survie de la population civile et des pillages. Les auteurs de ces abus sont : 1) les forces gouvernementales ; 2) les mercenaires travaillant avec le gouvernement ivoirien et recrutés par lui, y compris les combattants libériens du groupe rebelle du Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL) et 3) les milices civiles soutenues par l'état.

Dans chacun des trois schémas d'abus étudiés par Human Rights Watch, les victimes civiles ont été prises pour cibles sur la base de leur appartenance ethnique, religieuse, nationale ou de leur présumée affiliation politique. Dans de nombreux cas, le simple nom des victimes a suffi à justifier des arrestations arbitraires, des détentions, des actes de torture et des exécutions, parce que le nom avait été identifié comme pouvant être celui d'un habitant du Nord ou d'un immigré ou d'un membre de l'opposition politique. Des victimes ont également été prises pour cibles sur la base de leur affiliation religieuse. Des musulmans ont, par exemple, souvent été identifiés à des partisans des forces rebelles, des imams ont été tués et des mosquées ont été attaquées. Des membres de certaines professions ont aussi été victimes d'abus : des chauffeurs et des propriétaires d'entreprises de transport ont été pris pour cibles par les forces gouvernementales, apparemment parce qu'ils étaient soupçonnés d'être impliqués dans le transport et la fourniture d'armes et de fonds aux rebelles. Les transporteurs et les hommes d'affaires ont peut-être aussi été pris pour cibles à cause de la prédominance des « Dioula » du Nord et des immigrés dans ce secteur.

33 « Tous ceux qui assistent et agissent aux côtés des assaillants seront des objectifs militaires, » *Notre Voie*, 11 octobre 2003, p.2.

34 Les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) comportent l'armée, l'aviation et la marine. Les forces nationales responsables de l'ordre public comportent les gendarmes qui ont mandat pour assurer l'ordre public dans un district et la police qui maintient l'ordre public dans les villes. D'autres unités comme la Garde républicaine et la Brigade Anti-Emeute (BAE) fonctionnent plus ou moins comme des unités paramilitaires liées à différentes forces. En temps de paix, ces différentes unités portent des uniformes, des couvre-chefs et des insignes différents. Cependant, il a été affirmé de façon répétée à Human Rights Watch que depuis le début de la guerre, nombre de gendarmes et de policiers portaient aussi des treillis militaires et qu'il était de plus en plus difficile de les distinguer des diverses unités. De nombreuses personnes faisaient référence aux hommes armés qu'elles voyaient en utilisant l'expression générale de « corps habillés. »

Prendre pour cibles les sympathisants de l'opposition politique et les sympathisants présumés des rebelles a parfois été accompli avec préméditation et planification. De nombreux témoins ont affirmé à Human Rights Watch qu'il existait des listes de noms circulant entre les unités des forces armées gouvernementales à Daloa, Guiglo, Vavoua et ailleurs. Dans plusieurs cas, des témoins ont pris la fuite après avoir été avertis de l'existence de ces listes par des contacts amicaux qu'ils avaient dans le gouvernement. Dans la plupart des cas, ces listes semblent avoir été créées avec l'aide de villageois locaux et de citoyens favorables au gouvernement. Dans certains cas cependant, les noms sur les listes ont pu provenir d'Abidjan.

Les tueries généralisées et systématiques de civils perpétrées par les forces armées gouvernementales et les forces irrégulières affiliées au gouvernement ont eu lieu lors d'offensives et de contre-offensives sur des villes comme Vavoua, Man et Toulepleu. Elles se sont également produites pendant des opérations de « ratissage » conduites par des groupes paramilitaires comme la Brigade Anti-Emeute (BAE) dans des villes reprises aux rebelles, comme à Daloa en octobre 2002. Ces opérations sur le terrain ont parfois été accompagnées d'attaques par hélicoptère, attaques non-sélectives ou ciblées au cours desquelles les civils furent les principales victimes.

Exécutions sommaires de civils

Les attaques contre les civils – en particulier les tueries dans des lieux comme Daloa, Monoko-Zohi et Man – semblent avoir été perpétrées dans le but d'éliminer systématiquement tous les individus soupçonnés de soutenir les rebelles. Cibler des individus en particulier a souvent été rendu possible par l'aide d'une partie de la population civile locale, principalement les groupes de jeunes bété ou guéré ou les milices civiles. Human Rights Watch a recueilli de nombreux récits décrivant comment des civils désignaient des partisans présumés des rebelles aux forces armées gouvernementales. Munis de listes de noms et grâce à cette identification physique des maisons faite par des civils, les membres des forces gouvernementales pouvaient alors arrêter et exécuter arbitrairement ces individus. Human Rights Watch a rassemblé des informations sur plus de 250 cas d'exécutions sommaires perpétrées par les forces armées ivoiriennes dans une série de villes de l'Ouest et a pu vérifier plus d'une quarantaine de ces cas. Ce chiffre n'inclut pas les douzaines d'individus vus pour la dernière fois aux mains du gouvernement et depuis « disparus », ni les douzaines de cas d'individus tués dans des coins isolés, en milieu rural. Ce chiffre correspond donc très probablement à une importante sous-estimation du nombre total de victimes. Il n'inclut pas non plus les centaines de victimes environ d'assassinats à Abidjan et dans d'autres zones du Sud-Ouest.

La première série d'exécutions sommaires perpétrées sur une vaste échelle par les forces gouvernementales pour laquelle Human Rights Watch a pu recueillir des informations a eu lieu à Daloa, en octobre 2002 après la reprise de la ville par le gouvernement.

Le « ratissage » de Daloa : 15-20 octobre 2002

La ville de Daloa se situe dans la région du Haut-Sassandra, à l'origine une zone largement bété dans laquelle, au fil des années, un nombre substantiel de gens du Nord et d'immigrés se sont installés, tant dans la ville que dans les villages ruraux. Ethniquement, la ville et la région de Daloa ont énormément changé dans les dernières décennies à cause des migrations internes et de l'immigration. Alors que les Bété maintenaient une présence substantielle dans la région et une forte affiliation au parti au pouvoir, le FPI, la population des Ivoiriens du Nord et des immigrés burkinabé augmentait significativement. En mars 2001, le RDR a remporté les élections municipales, offrant à la ville son premier maire RDR et administrant un sérieux choc aux Bété et à d'autres qui soutenaient le FPI au pouvoir. Daloa fait partie des villes les plus peuplées du pays et est un point de transit clef pour les récoltes de par sa position en bordure des ceintures de production du cacao, du café et du coton et de ses liens routiers avec San Pedro, Yamoussoukro et Abidjan.

Les rebelles du MPCJ se sont déplacés de Vavoua vers le Sud et sont arrivés à Daloa le 11 octobre. Des affrontements avec les forces loyalistes se sont produits dans le quartier de Lobia II et ont duré plusieurs heures, le soir du 11 octobre, entraînant la prise de Daloa par les rebelles le 12 octobre et leur occupation des différents camps militaires. Des renforts loyalistes, dont des mercenaires angolais, sont arrivés l'après-midi du 13 octobre et les combats ont repris, se poursuivant jusqu'à l'aube lorsque les forces gouvernementales ont repris Daloa. Une personne qui a aidé à rassembler les corps après les combats a fait la remarque suivante : « On a compté

environ seize corps dont huit ont été ramassés au camp militaire après les combats et les autres ont été trouvés autour de la gendarmerie. »³⁵ Ces cadavres étaient ceux de combattants des deux camps.

Ces opérations de ratissage, puisque tel fut le nom qui leur a été attribué, ont commencé dans la ville, à l'instigation des forces de la Brigade Anti-Emeute (BAE) – les escadrons paramilitaires de lutte contre les émeutes – qui sont arrivées à Daloa le 14 octobre 2002. Le 15 octobre, un article dans le journal du gouvernement, *Notre Voie*, affirmait que « les assaillants ont dû trouver refuge dans les quartiers dioula qui leur sont favorables. » L'article poursuivait : « Certaines fusils abandonnés par les agresseurs ont été ramassés par les jeunes du RDR qui, depuis l'attaque de Daloa, ne faisaient que soutenir l'action des terroristes en les ovationnant au cours de leur passage dans leurs quartiers. »³⁶

Quelle que soit la véracité de cette dernière allégation, entre le 14 et le 20 octobre, après la reprise de la ville par les loyalistes, davantage de civils sont morts suite à des exécutions sommaires perpétrées par les forces gouvernementales que lors des combats des jours précédents. Selon des sources crédibles, le « ratissage » des BAE a entraîné la mort d'au moins cinquante-six personnes. Parmi celles-ci, quarante-deux personnes ont été identifiées dont de nombreux riches hommes d'affaires immigrés, des partisans du RDR ou des personnes connues pour travailler dans le secteur du transport.³⁷ Le consul du Mali à Daloa, Bakary Touré, faisait partie des victimes. Au moins dix personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues par les forces de sécurité de l'état et leur situation actuelle n'est pas connue. D'autres corps de personnes non identifiées ont été enterrés dans des fosses communes à Daloa. Parmi les victimes identifiées par les familles ou les autorités locales, 90 pour cent étaient des immigrés du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée ou des Ivoiriens appartenant à des groupes ethniques du Nord.

Les témoins des événements ont décrit un scénario similaire dans la plupart des cas. Les victimes ont été arbitrairement arrêtées et emmenées de leur maison par des hommes armés en uniformes militaires arrivés à bord de camions militaires bleus ou de camionnettes quatre-quatre, généralement à l'heure du couvre-feu ou juste après. Dans un certain nombre d'incidents, les camions portaient l'inscription BAE. Après un jour ou plus, les corps criblés de balles des victimes ont été trouvés le long des routes permettant d'entrer ou de sortir de Daloa. Parfois, les victimes ont d'abord été emmenées dans les camps militaires avant d'être sommairement exécutées. Plusieurs témoins à Daloa et dans d'autres endroits où de telles tueries se sont produites ont affirmé que l'armée loyaliste disposait de listes de noms d'individus et que ces gens en particulier ont été pris pour cibles. Un témoin des événements de Daloa a affirmé à Human Rights Watch qu'un membre des BAE avait parlé à ce témoin de l'existence « d'une liste noire de noms de gens qui coordonnaient les actions des rebelles. »³⁸

Un tel cas a impliqué un homme d'affaires burkinabé très en vue, nommé Tahirou Tinta. Tinta a été en contact téléphonique avec un parent à plusieurs reprises dans les jours qui ont précédé son arrestation arbitraire, le 19 octobre 2002 ainsi que ce jour-là. Le matin du 19 octobre, Tinta a dit à son parent qu'il avait été prévenu par un ami chez les autorités que son nom figurait sur une liste venue d'Abidjan et que les noms d'autres hommes d'affaires burkinabé figuraient également sur cette liste. Tinta a dit que cette personne lui avait conseillé de ne pas dormir au même endroit tous les soirs et de ne jamais sortir seul.³⁹

Ce parent de Tinta a affirmé à Human Rights Watch que Tinta ainsi que d'autres musulmans du Nord et des immigrés s'étaient de plus en plus inquiétés des menaces sur leur sécurité, après la reprise de Daloa par les forces loyalistes et l'apparition d'articles dans le journal du gouvernement accusant les Dioula de soutenir les

35 Entretien conduit par Human Rights Watch, Daloa, 1er avril 2003.

36 Vincent Deh, « Daloa : L'armée riposte fort, » *Notre Voie*, 15 octobre 2002, p. 3

37 Human Rights Watch a recueilli des informations sur des cas de tueries, de détentions arbitraires et de harcèlement de transporteurs à Daloa, Man, Duékoué et Abidjan. Des membres de l'industrie du transport semblent avoir été visés parce qu'ils étaient soupçonnés de transporter des armes et d'autres fournitures pour le compte des rebelles.

38 Entretien conduit par Human Rights Watch, Daloa, 1er avril 2003.

39 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 21 février 2003.

rebelles (voir plus haut). Leur inquiétude s'est accrue le 17 octobre lorsque le domicile, les véhicules et les magasins d'hommes d'affaires musulmans de Daloa ont été mis à sac et pillés par des groupes essentiellement composés de jeunes Bété agissant de concert avec les gendarmes.⁴⁰ Il a été affirmé à Human Rights Watch : « Les BAE sont venus avec un tank et ont défoncé la porte du consul du Mali. Ils ont frappé l'un de ses visiteurs puis les jeunes Bété et la police municipale sont venus et ont pillé et brûlé ses voitures puis ils sont allés dans les magasins et ont commencé à prendre des marchandises. »⁴¹

Dans la soirée du 19 octobre, au moins huit hommes armés en uniforme, décrits à Human Rights Watch comme étant des gendarmes, sont venus chez Tinta à bord de deux camionnettes quatre-quatre. Certains sont restés à l'extérieur de la maison pendant que les autres entraient et exigeaient de l'argent. Ils ont emmené Tinta hors de chez lui ce soir-là, avec une importante somme d'argent. Son corps a été retrouvé le lendemain, avec des blessures par balles, sur le bord d'une route à Daloa.⁴²

Selon un témoin qui a aidé à rassembler et enterrer les corps, entre le 15 et le 20 octobre, au moins deux corps étaient trouvés chaque jour.⁴³ Le 20 octobre, les opérations de ratissage des BAE ont culminé dans une opération dans le quartier essentiellement dioula de Orly II qui a été encerclé par des quatre-quatre et des tanks. Environ cinquante hommes armés sont alors entrés dans le quartier et ont vérifié les cartes d'identité. Sur la base des récits recueillis par Human Rights Watch, un nombre important de gens, principalement des jeunes hommes portant des noms du Nord ou des noms immigrés ont alors été tués sur place et leurs maisons ont été pillées. Selon la Croix Rouge locale, vingt-deux corps ont été ramassés suite à cette opération. Ils ont été enterrés dans une fosse commune.⁴⁴ Des centaines de personnes originaires du Nord ont fui le quartier, paniquées et beaucoup ont cherché refuge dans la grande mosquée de Daloa.

Le lendemain, de jeunes gens du Nord et de jeunes musulmans ont manifesté à Daloa pour protester contre ces événements. Les responsables musulmans et les gouvernements des pays voisins dont les ressortissants avaient été tués ont également fait part de leur protestation au gouvernement d'Abidjan.

En réaction à des articles de presse et à des accusations croissantes contre les forces armées concernant les tueries de Daloa, le porte-parole des forces armées a admis que les opérations de ratissage étaient toujours en cours malgré la reprise de la ville par le gouvernement et un cessez-le-feu signé entre le gouvernement et les rebelles, le 17 octobre. Cependant, le porte-parole des forces armées, Jules Yao Yao a nié que des civils avaient été intentionnellement pris pour cibles par les forces armées. Il a déclaré : « Chaque jour, au cours des recherches, des corps, dont la mort est survenue lors des combats, sont découverts. Il ne s'agit pas d'individus assassinés intentionnellement par les forces de l'ordre, mais bel et bien d'individus tués au combat. Par ailleurs, sur la base de la définition que l'État-major donne de l'assaillant, les opérations de ratissages concernent les individus qui ont hébergé ou assisté activement les assaillants. »⁴⁵

Dans une déclaration politique, claire et accablante, le porte-parole du gouvernement a poursuivi : « L'ennemi, pour les forces régulières ... c'est d'abord des hommes en armes et éventuellement des populations civiles qui les soutiennent activement. »⁴⁶

Le gouvernement a continué à nier que les forces de sécurité de l'état étaient responsables des tueries mais a annoncé une investigation le 25 octobre.⁴⁷ Les tueries à Daloa ont effectivement cessé après que les attaques

40 AFP, « Plusieurs magasins pillés à Daloa, » *Le Jour*, 18 octobre 2003, p.5.

41 Entretien conduit par Human Rights Watch, Daloa, 1er avril 2003.

42 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 21 février 2003.

43 Entretien conduit par Human Rights Watch, Daloa, 1er avril 2003.

44 Edgar Kouassi, « Daloa vit des jours sombres, » *Le Patriote*, 22 octobre 2002, p.2.

45 « Les assaillants font mouvement vers Daloa, » *24 Heures*, 23 octobre 2003. Cet article est la transcription des commentaires du porte-parole le jour précédent.

46 Ibid.

47 Département d'Etat américain, *Country Reports on Human Rights Practices*, Côte d'Ivoire : 2002, mars 2003, p.4.

eurent été connues, condamnées localement et internationalement et après le départ de Daloa des forces BAE. Cependant, le schéma des attaques lancées en représailles contre des civils tel qu'il a été exécuté par les BAE et les autres forces de sécurité de l'état à Daloa s'est répété dans d'autres endroits.

Le massacre de Monoko-Zohi : 28 novembre 2002

Le 27 novembre, la veille du jour où les rebelles ont lancé leurs offensives sur Danané et Man, les forces gouvernementales ont envoyé des troupes au Nord-Ouest de Daloa, au delà de la ligne de cessez-le-feu, en territoire contrôlé par les rebelles, probablement dans une tentative pour attaquer Vavoua. Les 28 et 29 novembre, les forces gouvernementales ont attaqué Monoko-Zohi, un tout petit village à environ soixante-dix kilomètres de Daloa. Monoko-Zohi et d'autres villages dans le district, comme Pélézi, Fiekon Borombo et Dania, avaient une population ethniquement mélangée de gens originaires de Côte d'Ivoire, principalement de l'ethnie niédéboua et des immigrés étrangers principalement des Burkinabé qui étaient les principaux cultivateurs des plantations de cacao et de café de la région. Des tensions existaient déjà entre ces deux groupes de villageois à cause de conflits sur la terre (voir plus loin, Chapitre IX). Un fermier burkinabé interrogé par Human Rights Watch a décrit la collaboration entre certains des villageois niédéboua indigènes et les forces loyalistes dans le village de Pélézi voisin :

Pélézi est mélangé, il y avait beaucoup d'étrangers – des Burkinabé, des Maliens, des Guinéens, des Nigériens et puis des Ivoiriens, des Niédéboua et des Baoulé – qui vivaient là avant la guerre. Après le 19 septembre, il y a eu beaucoup de tension avec les villageois niédéboua. Le quartier niédéboua était d'un côté du village et le quartier des étrangers de l'autre côté. Les Niédéboua ont dit : « On va vous chasser et on va prendre notre terre. » Mon ami niédéboua m'a dit que les Niédéboua tenaient des réunions secrètes après l'arrivée des rebelles en octobre. Ils n'étaient pas contents que les rebelles soient venus, ils ont dit : « Le Président du Burkina Faso est responsable d'avoir envoyé les rebelles en Côte d'Ivoire. » Ils ont dit que si les forces loyalistes venaient, elles chasseraient tous les étrangers. Ils ont fait une liste avec les noms des étrangers, ce sont des jeunes Niédéboua qui m'ont dit ça. C'était pas que les Burkinabé, les Baoulé aussi étaient perçus comme des étrangers à Pélézi.⁴⁸

Une semaine après l'attaque du gouvernement, les forces françaises se sont rendues à Monoko-Zohi après avoir reçu des rapports alarmants en provenance de civils déplacés de la région. Les troupes françaises ont confirmé l'existence d'une fosse commune qui aurait contenu approximativement 120 corps, principalement de travailleurs immigrés qui vivaient dans la région.⁴⁹

Selon un reportage de la BBC basé sur une visite à Monoko-Zohi et des entretiens avec des témoins ayant assisté à la scène, le 9 décembre, « six camions remplis d'hommes portant des uniformes militaires ivoiriens et avec des plaques d'immatriculation du gouvernement ivoirien sont arrivés dans le village, juste à l'intérieur du territoire tenu par les rebelles et ont commencé à tirer en l'air. Nombre de villageois ont pris la fuite. Beaucoup de ceux qui n'ont pas fait cela sont maintenant enterrés dans la fosse. Accusant les villageois de nourrir les rebelles, les soldats sont allés de maison en maison dans le hameau avec une liste de noms, ont affirmé les survivants. »⁵⁰ Un témoin interrogé par la BBC a affirmé avoir vu que « les soldats tuaient certaines victimes là où ils les trouvaient et en rassemblaient d'autres pour les exécuter ensemble... Certains avaient la gorge tranchée. »⁵¹

Le gouvernement a par la suite nié que ses forces étaient responsables des tueries, faisant remarquer que la zone de Dania était sous contrôle des forces rebelles au moment du massacre. Le MPCCI a réfuté cela, affirmant que le

48 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 9 février 2003.

49 Jean-Claude Kondo, « Un charnier découvert dans une zone rebelle, » *Le Jour*, 7 décembre 2002, p.2.

50 Joan Baxter, "Eyewitness: Ivory Coast mass grave," British Broadcasting Corporation, 9 décembre 2002 à www.bbc.co.uk/2/hi/africa (consulté le 26 janvier 2003).

51 Ibid.

gouvernement ne reconnaissait pas ses attaques dans la région et affirmant aussi que le charnier de Monoko-Zohi avait seulement été découvert après qu'une patrouille du MPCCI eut visité le village le 4 décembre.⁵²

Alors que les événements de Monoko-Zohi requièrent une investigation supplémentaire, en particulier par des experts légistes, de nombreux facteurs laissent penser à une responsabilité gouvernementale dans le massacre. Le mode opératoire des tueries, qui correspond à ce qu'ont pratiqué ailleurs les forces gouvernementales, les récits faits à des journalistes internationaux, peu de temps après les événements, par des témoins présents sur les lieux et les propres entretiens de Human Rights Watch avec des personnes qui se trouvaient dans les villages de la zone, confirment la présence des forces gouvernementales dans la zone et leur collaboration avec des villageois du coin hostiles à la population immigrée. Ces facteurs désignent de façon cohérente les forces armées gouvernementales comme étant les auteurs de ces tueries.

La reprise de Man par les forces gouvernementales : 1er-18 décembre 2002

Un groupe hétéroclite de forces rebelles a pris Man le 28 novembre. Le gouvernement a contre-attaqué et a réussi à reprendre Man le 30 novembre. Les forces loyalistes ont alors tenu Man pendant deux semaines au moins jusqu'à ce que la ville soit reprise par les rebelles, le 19 décembre 2002.

Avant la prise de Man par les rebelles le 28 novembre et au cours de la période de dix-huit jours pendant laquelle les forces gouvernementales ont repris le contrôle de la ville, des récits dignes de foi ont fait état de tueries et de « disparitions » de civils commises par les forces gouvernementales. Une source médicale anonyme à Man a affirmé, le 9 décembre « qu'environ 150 corps avaient été enlevés des rues de Man depuis que la ville avait été reprise par les soldats du gouvernement... Les victimes incluaient plusieurs personnes qui avaient été exécutées. »⁵³ Cependant, ce chiffre incluait probablement les corps des combattants, tant du côté rebelle que de celui du gouvernement, tués au combat ainsi que les corps de civils tués involontairement, lors d'échanges de coups de feu.

Une investigation supplémentaire comprenant des analyses faites par des experts légistes dans plusieurs fosses communes à Man sera nécessaire pour établir l'identité des individus dont les corps reposent dans ces sites et les méthodes utilisées pour les tuer. Néanmoins, Human Rights Watch a recueilli des informations sur plusieurs incidents à Man au cours desquels des civils ont été sommairement exécutés par les forces gouvernementales pendant la période où la ville était contrôlée par les loyalistes. Human Rights Watch craint que ces morts ne représentent qu'une fraction du nombre réel de victimes. Un jeune Ivoirien de vingt ans a décrit à Human Rights Watch la reprise de Man par les loyalistes et l'exécution sommaire de son voisin, un transporteur nommé Yacouba Sylla.

Il y avait des mercenaires qui travaillaient avec Gbagbo, des Angolais et des Sud-Africains, qui étaient les troupes avancées. Ils sont arrivés à Man avant les loyalistes. Les gens pouvaient se déplacer dans la ville, le couvre-feu était à 19 heures et les mercenaires ne disaient rien. Les Angolais portaient des uniformes jaunes très différents des uniformes de l'armée ivoirienne. Ils ne parlaient pas français, quand tu disais quelque chose, ils ne comprenaient pas. Les Sud-Africains étaient essentiellement blancs ... Ils donnaient du pain aux gens et portaient des pantalons de toile et des tricots.

Puis les troupes loyalistes sont arrivées et les choses ont changé. Ils ont imposé un couvre-feu à 16 heures et ont interdit aux gens de se déplacer. Je suis resté chez moi après ça ... Quand tu te levais le matin, tu allais dehors et tu voyais des corps sur la route. J'ai entendu parler de nombreux meurtres dans les autres quartiers mais ceux que je connais sont ceux de mon quartier, comme mon voisin, Yacouba Sylla. C'était un Dioula, un Ivoirien originaire d'Odienné. Il travaillait dans le transport – il avait cinq

52 Déclaration du MPCCI sur Monoko-Zohi, 6 décembre 2002 à www.supportmpcci.org/comm_archives.htm (consulté le 15 mai 2003).

53 "Fighting in west Ivory Coast kills at least 150: medical source," Agence France Presse, 9 décembre 2002, à www.reliefweb.int (consulté le 26 janvier 2003).

camions. A ce moment, quand les loyalistes sont arrivés à Man, il était seul dans sa maison parce que le reste de sa famille s'était échappé. Sylla était resté à cause de son entreprise de transport.

Quatre gendarmes sont entrés dans la cour de Sylla. Ils sont venus dans un quatre-quatre, en uniforme et ils portaient des mitraillettes. Ils ont frappé à la porte et quand Sylla est arrivé, ils ont commencé à le frapper. Ils ont dit : « Toi le Dioula, tu soutiens les rebelles. » Sylla a protesté et a dit qu'il était innocent mais ils l'ont battu. Ils lui ont tiré dessus deux fois puis ils ont fouillé sa maison pour chercher des armes mais ils n'ont rien trouvé. La famille avait déjà fui. Le matin, quand je suis parti de chez moi, son corps était dans la rue. Avec d'autres personnes du quartier, on a porté le corps à la morgue de l'hôpital et on a appelé l'un des fils de Sylla, à Biankouma. Il a eu trop peur de venir à Man s'occuper du corps. Il nous a demandé de demander de l'aide à la communauté locale des musulmans. J'ai quitté Man peu de temps après ça donc je ne sais pas ce qui est arrivé au corps.⁵⁴

La majorité des civils pris pour cibles par les forces gouvernementales à Man était supposée être de jeunes Yacouba et Dioula soupçonnés de sympathie pour les rebelles. En pratique, ceci s'est traduit par des attaques contre des membres du RDR ou de l'UDPCI, le parti basé à l'Ouest qui soutenait le Général Guei. Les individus travaillant dans l'industrie du transport étaient également suspects comme nous l'avons montré plus haut, selon la logique utilisée par les forces armées. Les soupçons pouvaient se porter sur un individu simplement parce qu'il arborait une amulette ou un certain type de bague et était donc soupçonné d'être un combattant ayant besoin de protection magique ou un « dozo », l'un de ces chasseurs traditionnels recrutés par le MPC. Comme dans d'autres lieux contrôlés par les forces gouvernementales, un certain nombre de victimes ont été identifiées à partir de listes de noms compilées par les autorités locales et les civils.

Un autre témoin interrogé par Human Rights Watch a décrit cette période pendant laquelle le gouvernement exerçait le contrôle :

Il y a eu de nombreuses tueries sous les loyalistes. Si les loyalistes te trouvaient avec une bague amulette, alors ils te tuaient parce qu'ils soupçonnaient que c'était une protection contre les combats. Ils ont fait une fosse commune – il y avait tellement de morts... Matthias, le président de la section des jeunes de l'UDPCI, il a été pris par les loyalistes et on ne l'a plus jamais revu. Il y a eu beaucoup de tueries et la famille n'avait pas le droit de demander ce qui s'était passé. Quand on parle des loyalistes, c'est les gendarmes et la police mais aussi les Angolais et les Sud-Africains. Pourtant, c'était les gendarmes d'Abidjan qui ont fait ces tueries. Les gendarmes du coin ont été généralement tués au combat, quand les rebelles ont pris la ville ... Il y avait beaucoup de corps dans les rues, certains en cours de décomposition. Les loyalistes ont aussi laissé de nombreux corps au cimetière. [Ils] emmenaient les corps dans des camions militaires au cimetière pour les enterrer ou juste pour les laisser là-bas.⁵⁵

Alors que ces tueries se produisaient, le porte-parole de l'armée ivoirienne a affirmé : « Les opérations de ratissage et de consolidation des positions des forces républicaines sont toujours en cours dans la ville de Man et dans ses environs. La vie est revenue à la normale dans cette localité. »⁵⁶ Dix jours plus tard, les rebelles ont repris Man.

54 Entretien conduit par Human Rights Watch, Mali, 9 février 2003.

55 Entretien conduit par Human Rights Watch, Mali, 19 février 2003.

56 Déclaration transcrite de Radio Côte d'Ivoire dans *Le Jour*, 7-8 décembre 2002, p. 2. La déclaration concluait en annonçant un nouvel ensemble de mesures de sécurité destinées à Abidjan pendant les heures de couvre-feu. Les mesures comportaient par exemple, un avertissement selon lequel les forces armées allaient tirer sans sommation sur tout individu suspect, un recours à la force qui viole de façon évidente les normes internationales.

Exécutions sommaires par les forces gouvernementales dans d'autres localités de l'Ouest

Human Rights Watch a également recueilli des informations sur des exécutions sommaires de civils, en particulier des membres du RDR, par les forces armées gouvernementales dans d'autres villes de l'Ouest contrôlées par le gouvernement, dont Bangolo, Duékoué et Guiglo.

A Bangolo, mi-décembre, trois personnes au moins ont assisté à l'exécution sommaire d'un professeur, membre du RDR.

Deux gendarmes sont venus à la maison vers 14 heures. [Ils] étaient armés de mitraillettes et portaient des uniformes militaires. [Ils] ont demandé à sa femme si son mari était là. Quand elle a dit oui, ils lui ont demandé de sortir puis ils ont regardé sa carte d'identité et ont dit qu'ils l'emmenaient à la gendarmerie. Puis l'un d'eux a dit : « C'est pas la peine » puis lui a tiré dans le bras droit puis encore dans le bras gauche puis dans le ventre. Il est tombé. Puis, ils ont dit : « Personne ne peut toucher le corps, si quelqu'un touche le corps, il est mort. Un rebelle ne mérite pas d'être enterré. » Pendant deux jours, le corps est resté dans la rue, personne n'osait le toucher. Pour finir, sa femme a payé 15 000 CFA à des Guéré pour qu'ils mettent le corps sur une civière et qu'ils l'emportent. Ils l'ont jeté par-dessus un pont sur la route de Man.⁵⁷

Human Rights Watch a également entendu des allégations selon lesquelles à Guiglo, les autorités municipales « avaient fait une liste de cent quarante personnes » avec les noms des responsables et des membres de l'UPDCI et du RDR et que « l'objectif était de tuer tous les gens sur la liste. »⁵⁸

Comme décrit plus bas dans le Chapitre IX, un certain nombre de Burkinabé ont aussi été victimes d'exécutions sommaires commises par les forces gouvernementales à Duékoué et dans d'autres endroits.

Attaques non-sélectives et ciblées par hélicoptère

Human Rights Watch a recueilli des informations sur deux séries d'attaques par hélicoptère de combat sur des villages et des villes dans les zones de Vavoua et de Zouan-Hounien, début décembre et mi-avril, dans le cadre des offensives loyalistes sur les deux zones. Ces attaques avaient parfois pour caractéristique d'être non sélectives et d'autres fois, de cibler directement les civils. Par exemple, des douzaines de civils ont été tués lorsque des hélicoptères de combat ont attaqué des marchés, une clinique et des quartiers connus pour leur concentration de ressortissants étrangers accusés de soutenir les rebelles. Les hélicoptères MI-24 utilisés dans ces attaques auraient été pilotés par des mercenaires.⁵⁹

Attaques non-sélectives par hélicoptère sur la zone de Vavoua et Pélézi : décembre 2002

La première attaque sur la ville de Vavoua fut la seule attaque parmi les attaques étudiées par Human Rights Watch qui a semblé vouloir cibler un objectif militaire. Dans cette attaque, le fait que la caserne militaire des rebelles ait été située dans la mairie, au milieu de la ville, a contribué à faire des victimes civiles. Une femme burkinabé de quarante-neuf ans travaillant sur le marché a décrit cette attaque à Human Rights Watch :

Fin novembre, c'était un mercredi, un hélicoptère est arrivé de chez les loyalistes vers 6 heures du soir. J'étais au marché quand l'hélicoptère est arrivé en direction de Daloa et a commencé à lâcher des bombes sur la ville. J'ai commencé à courir mais je suis tombée et je me suis blessée aux genoux. Je suis entrée dans un magasin et je me suis cachée en attendant que les choses se calment. L'avion larguait des bombes sur la mairie. Les rebelles avaient pris la mairie et la sous-préfecture, c'est là qu'ils avaient leurs camps militaires. La mairie était entourée d'un mur avec des camions et des armes dans la cour. Les rebelles ont tiré sur l'hélicoptère, ils ont réussi à le toucher une fois avant qu'il retourne à Daloa.

57 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 16 février 2003.

58 Interrogé en Guinée, janvier 2003, classé à Human Rights Watch.

59 James Astill, "British mercenaries find new ferocity in Ivory Coast," *The Guardian*, 22 février 2003.

Trois personnes ont été tuées pendant le bombardement, elles étaient à environ dix mètres de la mairie. L'une des personnes tuées était un Nigérian, je ne connaissais pas les autres. C'était la première fois que l'hélicoptère venait à Vavoua mais j'ai entendu dire qu'il était aussi allé dans des petits villages comme Pélézi et Monoko-Zohi.⁶⁰

Des témoins ayant assisté à d'autres attaques par hélicoptère sur d'autres villages ont indiqué que ces attaques avaient pris des civils pour cibles totalement au hasard. Trois attaques sur Pélézi, Dania et Mahapleu ont entraîné la mort d'au moins dix-neuf civils et ces trois attaques ne représentent qu'une fraction du total des victimes civiles suite à des attaques par hélicoptère. Une attaque sur Mahapleu, fin décembre alors que les forces rebelles et loyalistes se livraient combat pour le contrôle de Man illustre clairement le type de bombardement non-sélectif qui était pratiqué.

Mahapleu est une petite ville sur la route principale, cinquante-trois kilomètres à l'est de Man, en direction de Danané. De nombreuses personnes ayant fui Danané et Man en direction des frontières avec la Guinée et le Libéria sont passées par Mahapleu pour quitter le pays. Un chauffeur ivoirien de vingt-huit ans qui avait vu les attaques par hélicoptère sur Danané cherchait sa famille à Mahapleu le jour de l'attaque.

C'était un mercredi, jour de marché à Mahapleu. Il était environ 1 heure de l'après-midi... On marchait vers l'ouest ... quand on a entendu l'hélicoptère venir de la direction de Man. Il a volé très bas sur le marché. Le marché est juste le long de la grande route vers Man et de nombreuses personnes au marché sont sorties pour voir... On a couru dans l'autre direction. Il était à environ soixante ou quatre-vingt mètres du marché quand il a tiré. Il a tiré deux fois en direction du marché avec des roquettes qui sortaient par les côtés. L'une d'elles a touché la route et a mis la route en mille morceaux. Des gens sont morts parce qu'ils avaient été touchés par des morceaux de la route plus que par la bombe. Puis l'hélicoptère a volé sur la ville de Mahapleu. Il est allé dans la ville et a bombardé la mosquée et l'a détruite.

Il y avait des rebelles dans le village mais ils étaient aux postes de contrôle à l'extérieur, le long de la route, pas dans le marché ... J'ai aidé à enterrer les morts de l'attaque par hélicoptère. On a enterré cinq personnes ce jour-là. C'était deux jeunes hommes mossi, deux Dioula : un jeune homme et une fille de treize ans environ et une femme yacouba qui tenait un maquis dans le marché. Le lendemain, trois autres morts ont été trouvés sous les étalages du marché. Ils ont dû être blessés et ils ont dû mourir en tentant de s'échapper. J'ai vu les corps mais je n'ai pas aidé pour les enterrer. Il y avait deux jeunes filles. L'une avait été touchée à l'arrière de la tête et l'autre dans le ventre. Elles étaient couvertes de sang et si enflées qu'il était dur de leur donner un âge. La troisième personne était un garçon, douze ou treize ans peut-être. Je suis parti et j'ai passé la nuit dans un campement en brousse ... Il y avait une autre femme qui avait été blessée pendant l'attaque par hélicoptère. Elle est morte en brousse cette nuit-là.⁶¹

Des faits indiquent aussi que dans certaines attaques aériennes, des zones connues pour être le lieu de résidence d'étrangers ont pu être délibérément prises pour cibles. Par exemple, à Pélézi, où il y avait déjà des frictions entre les Niédéboua originaires du coin et la population immigrée, les Niédéboua auraient été prévenus par lettre par les forces loyalistes de l'imminence de l'attaque aérienne. Un fermier burkinabé de cinquante-six ans qui avait un ami proche chez les Niédéboua a décrit la première attaque aérienne sur Pélézi comme suit :

Les forces loyalistes ont donné aux villageois niédéboua une lettre qui disait qu'ils allaient bombarder le village. Mon ami niédéboua et sa famille ont quitté Pélézi juste après. Le premier bombardement s'est produit à la fin novembre. Un avion est arrivé vers 11 ou 12 heures du matin et a tourné au-dessus de Pélézi trois fois. Les rebelles lui ont tiré dessus. Plus tard dans la journée, un gros hélicoptère est venu vers 5 heures du soir. Il a tourné, les rebelles lui ont tiré dessus puis il a largué des bombes sur le

60 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 8 février 2003.

61 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guinée, 1er mars 2003.

quartier des étrangers et a tiré autour du magasin Socampart, près du marché. Il n'a pas touché le quartier niédéboua. L'hélicoptère a largué neuf bombes qui ont laissé des cratères d'environ un mètre de largeur et de profondeur.

Cinq personnes ont été tuées, d'autres ont été blessées. C'était le soir donc beaucoup de gens étaient chez eux. Trois enfants baoulé (deux filles et un garçon, tous de moins de quinze ans) ont été tués quand l'une des bombes est tombée dans la cour de leur maison. Leurs corps ont été complètement détruits par la bombe. Un homme burkinabé nommé Salam est mort d'une deuxième bombe larguée à environ cent mètres de celle qui a tué les enfants. Une Nigériane est morte de ses blessures deux jours plus tard, à Vavoua, à cause d'une troisième bombe larguée dans le voisinage.

Tout le monde est allé dans la brousse cette nuit. Les rebelles sont venus et ont dit aux gens de revenir quand ce serait fini. Puis, il y a eu un autre bombardement, environ une semaine plus tard. Cette fois, c'était un avion, il a volé beaucoup plus vite que l'hélicoptère. L'avion est venu à environ la même heure du jour, entre 5 et 6 heures du soir. Il a aussi largué des bombes et tiré. Le quartier niédéboua a encore été épargné. Le second bombardement a touché le bar Blanco, au milieu du village. Les rebelles étaient à environ vingt mètres du bar Blanco, au rond-point au milieu du village.⁶²

Les forces gouvernementales ont lancé une autre attaque par hélicoptère à la fin décembre, ciblant un marché de poissons et des bateaux locaux qui traversent le lac à Menakro, un village de bord de lac dans le centre de la Côte d'Ivoire, à cinquante kilomètres au nord de la ligne de cessez-le-feu. Cette attaque a déclenché une réponse rapide des Français dont les forces militaires ont confirmé qu'au moins onze civils avaient été tués pendant l'attaque. Une source militaire française a déclaré : « Les gens ont été abattus comme des lapins. »⁶³ Le gouvernement a affirmé que l'attaque avait pour but de frapper des troupes rebelles qui étaient présentes dans les bateaux et dans le village mais le Président Gbagbo a accepté d'interdire les sorties d'hélicoptères de combat et de cesser le recours aux mercenaires après la ferme condamnation de l'incident par le gouvernement français.⁶⁴

Attaques par hélicoptère ciblant la zone de Zouan-Hounien : avril 2003

Malgré l'engagement du gouvernement d'interdire les sorties d'hélicoptères en décembre 2002, ceux-ci ont de nouveau été utilisés en janvier lorsque les forces gouvernementales ont lancé une nouvelle offensive contre des positions rebelles, le long de la frontière avec le Libéria, en avril 2003. Les attaques par hélicoptère ont pris pour cibles Danané, Vavoua, Mahapleu, Bin Houyé et Zouan-Hounien, entre le 6 et le 16 avril 2003. Ce n'était pas la première fois que de telles attaques se produisaient le long de la zone frontière – Danané, Toulepleu et Bin Houyé ont tous été bombardés depuis janvier – mais cette fois-ci, les agences internationales au sol ont eu accès aux victimes des attaques. Si certains des bombardements ont ciblé sans aucun doute des objectifs militaires, d'autres étaient clairement non-sélectives ou visaient des civils.

Les premières attaques par hélicoptère sur Zouan-Hounien – destinées à frapper des objectifs militaires – s'étaient produites le 6 avril. La plupart des habitants avaient fui après ces attaques ne laissant qu'une petite communauté qui avait trouvé refuge à la Mission catholique comprenant un centre médical pour le traitement de malades souffrant d'un ulcère de Burullic.

Suite à l'attaque aérienne, les milices libériennes et guéré sont entrées dans la ville mais en sont vite reparties, emmenant avec elle la plupart des civils guéré qui restaient. Le 13 avril, les forces rebelles ont repris la ville. Craignant de nouvelles attaques aériennes, la communauté des civils encore présents, des musulmans et des gens du Nord, a trouvé refuge à la Mission catholique. Le 14 avril, les hélicoptères du gouvernement sont revenus et

62 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 9 février 2003.

63 Christophe Ayad & Jean-Dominique Merchet, « La Côte d'Ivoire s'embrase, la France s'embourbe, » *Libération*, 3 janvier 2003, à www.liberation.fr (consulté le 9 janvier 2003).

64 Porte-parole du gouvernement français, conférence de presse, Paris, 2 janvier 2003, à www.diplomatie.fr/actual/declarations/pp/20030102.html (consulté le 16 mai 2003).

ont lancé un assaut intensif de quinze minutes sur la concession de la Mission catholique, avec notamment cinquante roquettes environ, en dépit du fait que le centre médical était clairement visible. Les civils fuyant cette attaque ont été abattus par l'hélicoptère selon les témoins. Au moins quatre civils ont été tués et plus de vingt ont été blessés lors de l'assaut, essentiellement des enfants malades en cours de traitement au centre. Le lendemain, les patients et le personnel qui restaient à la Mission ont fui la zone à pied.⁶⁵ L'attaque contre Zouan-Hounien a représenté une grave violation du droit international humanitaire et fut une attaque délibérée contre des civils, dans un hôpital où n'était présent aucun objectif militaire.

Cinquante autres civils ont été blessés par des attaques d'hélicoptère sur Danané et Mahapleu le 16 avril, selon l'organisation médicale humanitaire Médecins Sans Frontières qui a traité certains des blessés. Neuf enfants, treize femmes et des personnes âgées faisaient partie des victimes traitées par l'ONG à l'hôpital de Man, suite aux attaques sur ces zones.⁶⁶

En dépit de preuves accablantes sur son déploiement d'hélicoptères MI-24, le gouvernement ivoirien a nié les attaques. Le comité de suivi des accords de paix qui incluait des représentants diplomatiques des gouvernements américain et français ainsi que d'autres officiels, s'est rendu à Danané, le 9 avril pour évaluer la situation. Suite à cette visite, une déclaration a été publiée exprimant des préoccupations sur la situation dans l'Ouest et appelant le gouvernement ivoirien à interdire les sorties de ses hélicoptères.⁶⁷ Suite à cet incident, d'autres attaques par hélicoptère n'ont pas été rapportées mais le gouvernement a continué d'augmenter son équipement jusqu'en mai 2003, notamment par l'achat d'hélicoptères Puma roumains.⁶⁸

Arrestations arbitraires et détentions

Les forces gouvernementales sont responsables de dizaines d'arrestations arbitraires, de détentions et de « disparitions » dans les villes et zones sous leur contrôle. Certaines des personnes arbitrairement arrêtées et détenues ont été libérées et d'autres ont ensuite été retrouvées mortes. Cependant, Human Rights Watch craint qu'on ait fait « disparaître » certaines des personnes détenues puisqu'un certain nombre de personnes vues pour la dernière fois alors qu'elles étaient aux mains du gouvernement n'ont plus, depuis, donné signe de vie.

Il est impossible de fournir un nombre définitif de « disparus », compte tenu du déplacement massif et de la fuite des ressortissants étrangers qui se sont produits dans l'Ouest. Il est à espérer qu'un certain nombre des personnes dont on est sans nouvelles seront identifiées quant on cherchera à recomposer les familles dans les camps pour personnes déplacées et pour réfugiés. Néanmoins, des analyses d'experts légistes pourraient être requises pour établir le sort de certaines personnes vues pour la dernière fois alors qu'elles étaient détenues par les forces gouvernementales.

Des témoins de Vavua ont décrit le schéma des arrestations et détentions arbitraires à Human Rights Watch. Un de ces récits fut ainsi formulé :

Il n'y avait pas de camp militaire à Vavua avant la crise mais certaines forces loyalistes sont venues à Vavua, après la prise de Korhogo par les rebelles, vers la fin septembre. Environ 1 000 hommes peut-être sont venus à Vavua. Ils ont établi des postes de contrôle à toutes les entrées de la ville. Ils battaient les Burkinabé, les emmenaient et ensuite, on ne les revoyait plus. Les militaires étaient tous ivoiriens. Les loyalistes habituellement ne harcelaient pas les gens des villes mais ils ont arrêté des gens qui se rendaient en ville depuis l'extérieur, ceux qui venaient acheter de l'essence ou d'autres biens. Ils les

65 Inza Kigbafory, « Comment le MI-24 a bombardé un centre anti-ulcère de Burili, » *L'Inter*, 22 avril 2003, à www.presse.ci.com/linter/archive/1487.html (consulté le 20 mai 2003) et communication confidentielle archivée à Human Rights Watch.

66 "Scores of wounded civilians in western part of Ivory Coast after military attack," communiqué de presse, Médecins sans Frontières, 17 avril 2003, à www.msf.org (consulté le 19 mai 2003).

67 Laurent Banguet, "Fresh fighting in Ivory Coast, despite unity gov't's 'steps towards peace'", Agence France Presse, 19 avril 2003.

68 « Deux hélicoptères Puma roumains pour le président ivoirien, » Agence France Presse, 15 mai 2003.

arrêtaient et leur demandaient leur carte d'identité et si tu étais burkinabé ou malien, ils te battaient et t'emmenaient hors de la ville. Je ne sais pas exactement ce qui arrivait à ces gens.

J'ai vu les soldats loyalistes emmener un homme que je connaissais : c'était un homme plus âgé, dans les soixante ans, un Malien nommé M. Koné qui était vigile dans un magasin appelé Des Edines. Il était 10 heures du matin et j'étais dans le quartier commercial avec mes amis quand j'ai vu l'homme dans un « karego » [un camion militaire] avec au moins six soldats, tous habillés de vert et avec des armes automatiques. Il y avait deux civils dans le véhicule mais je n'ai reconnu que M. Koné. Il était à genoux avec les mains liées dans le dos et les soldats pointaient un fusil sur son cou. Le véhicule est parti en direction de Seguela.⁶⁹

Dans d'autres villes tenues par le gouvernement, les forces armées ont rassemblé des groupes d'individus originaires du Nord ou immigrés, parfois de nuit après le couvre-feu et les ont ensuite détenus sans chef d'inculpation. Dans un cas étudié par Human Rights Watch, les membres des forces de sécurité de l'état, à Duékoué, ont menti à des parents qui les interrogeaient sur la localisation d'un détenu, début 2003. La victime a décrit son arrestation arbitraire et sa « disparition » temporaire à Human Rights Watch.

A 3 heures du matin, un groupe d'environ quinze gendarmes et militaires ont frappé à ma porte et m'ont dit d'ouvrir. J'ai refusé et ils ont dit qu'ils allaient tirer dans la porte si je n'ouvrais pas. J'ai ouvert et ils sont entrés et ils ont fouillé dans toute la maison. Ils m'ont pris 655 000 CFA... Ils m'ont emmené au poste de police mais quand ma famille est venue au poste le lendemain, ils ont dit que je n'y étais pas. J'étais dans la « botte ». Un homme dans la « botte » ne sait pas ce qui se passe à l'extérieur. La botte est petite si vous êtes dix dedans. On était vingt-et-un ... J'y suis resté pendant cinq jours. Mon patron est venu demander si j'étais là, ils ont refusé et ont dit que je n'y étais pas. Mon patron a offert de l'argent pour me libérer, il a offert 200 000 CFA ... Le commandant a dit qu'il nous emmenait pour nous tuer à Daloa. Il a dit qu'il avait appelé Daloa pour donner les noms à la BAE à la préfecture.

En allant à Daloa, on a rencontré les forces françaises. Les Français ont demandé pourquoi ils nous emmenaient et ils ont dit qu'on était des assaillants ... On nous a ramenés à Duékoué, on a passé trois jours de plus là-bas et on a été libéré. Ils ne disent jamais pourquoi ils te prennent. Même quand tu es libéré, ils ne disent pas pourquoi ils t'ont pris, même après une semaine.⁷⁰

Traitement des rebelles blessés et capturés

Human Rights Watch n'a pas été en mesure de vérifier le nombre de combattants rebelles et de sympathisants blessés et capturés par le gouvernement, ni le traitement qui leur était réservé. Cependant, la très faible quantité de combattants blessés et capturés est un phénomène troublant. En règle générale, le nombre de personnes capturées et blessées, en situation de conflit dépassent de beaucoup le nombre de personnes tuées sur le champ. Cependant, le conflit ivoirien a donné lieu à beaucoup moins de combattants capturés et blessés de chaque côté qu'on ne pouvait s'y attendre.⁷¹

Un article publié mi-décembre dans l'un des journaux locaux était très peu rassurant sur le sujet. Le dernier paragraphe de l'article décrivait le traitement réservé à six rebelles capturés, des individus qui auraient dû bénéficier d'un traitement humain selon le droit international humanitaire. Au lieu de cela, « six rebelles ont été capturés sur le front de guerre de Blolékin. Déshabillés et mis à nu comme des vers de terre, ils ont été bien ligotés comme des gibiers d'une chasse. Jetés sur la place de rassemblement des FANCI, chaque loyaliste a pu leur infliger une correction, à la dimension du crime qu'ils ont perpétré contre le peuple de Côte d'Ivoire. » Au cas où le lecteur aurait encore eu quelques doutes, le premier paragraphe apportait des précisions sur leur sort en affirmant que tous les six avaient été tués après avoir subi des tortures.⁷²

69 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 8 février 2003.

70 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

71 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 7 avril 2003.

72 Edouard Gonto, « Six rebelles tués, des réfugiés libériens en renfort aux FANCI, » *Soir Info*, 16 décembre 2003, p.2.

Sur une note plus positive, lorsque des combattants blessés ou des combattants par ailleurs « hors de combat »⁷³ ont été blessés, les deux côtés ont autorisé les agences humanitaires comme le Comité International de la Croix Rouge (CICR) à visiter les sites de détention.

VI. ATTAQUES CONTRE LES CIVILS ET AUTRES NON-COMBATTANTS PERPETREES PAR LES GROUPES REBELLES IVOIRIENS

« Au début, les rebelles se comportaient bien ... Ils étaient plus corrects que les loyalistes. »⁷⁴

Abus commis dans les territoires sous contrôle du MPC

Human Rights Watch a recueilli des douzaines de témoignages de civils qui vivaient dans des zones sous contrôle du MPC, notamment en provenance de personnes qui n'adhéraient pas à la cause des rebelles. Toutes ont confirmé que dans les premiers mois, les rebelles ivoiriens, en particulier le MPC, ont dans l'ensemble respecté les civils dans les villes qu'ils capturaient au Nord. Le MPC organisait des réunions avec la population civile dans chaque ville, expliquait ses objectifs et affirmait aux civils qu'il n'était pas là pour les attaquer. A Man par exemple, les rebelles ont affirmé aux civils après la fin du combat : « Sortez de chez vous, nous avons libéré Man pour vous, n'ayez pas peur de nous. » Et « ils sont entrés dans l'entrepôt où l'armée loyaliste avait stocké les denrées alimentaires qu'elle venait de recevoir. Les rebelles ont pris les boîtes de sardines et les ont données aux gens. »⁷⁵

Plusieurs motifs plausibles peuvent expliquer ce type de comportement. L'une des raisons est que les villes et villages occupés par le MPC entre septembre et novembre étaient pour la plupart situés dans le Nord, où la grande majorité de la population partageait l'appartenance ethnique et l'affiliation religieuse des rebelles et avait fait l'expérience de la discrimination, avec les forces de sécurité dominées par des gens du Sud. Le MPC s'est donc perçu lui-même comme un mouvement de libération et a voulu maintenir une réputation en ce sens auprès de la communauté tant locale qu'internationale. Une seconde raison possible est qu'initialement, le MPC avait des ressources financières et était capable de payer pour l'essentiel de la nourriture et des autres biens consommés par ses troupes. De nombreuses personnes originaires du Nord et de nombreux immigrants étrangers qui vivaient dans les zones sous contrôle du MPC ou qui les ont traversées à cette période ont noté que le MPC était bienveillant avec les civils, leur offrant de la nourriture, des médicaments et d'autres formes d'aide pour les civils dans le besoin. De nombreuses personnes travaillant dans l'aide humanitaire et de nombreux journalistes, beaucoup ayant une expérience d'autres conflits africains dans lesquels des civils avaient été fréquemment pris pour cibles par des groupes rebelles, ont souligné le comportement positif des troupes du MPC à l'égard des civils, dans les premiers mois.

L'exception principale à ce comportement correct initial fut le traitement réservé aux officiels du gouvernement, aux membres du FPI et à d'autres perçus comme soutenant le gouvernement. Il doit également être noté que la population d'Ivoiriens appartenant à des ethnies du Sud résidant dans les zones sous contrôle des rebelles, généralement perçus comme étant favorables au gouvernement, était beaucoup plus réduite que le nombre de gens du Nord résidant dans les zones sous contrôle du gouvernement ce qui a pu contribuer à réduire l'ampleur des abus. Un officiel dioula à la retraite a affirmé à Human Rights Watch : « Ce qui se produit à Abidjan est la même chose que ce qui se produit de l'autre côté, c'est réciproque. La seule différence est qu'il y a moins de gens du Sud dans le Nord qu'il n'y a de gens du Nord et d'étrangers à Abidjan. Sans cela, ce serait la même chose. »⁷⁶

73 Littéralement, « hors de combat » fait référence à des individus ne participant pas activement aux hostilités. Cela peut désigner des combattants qui sont détenus, blessés, malades ou qui ont rendu leurs armes.

74 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 24 mars 2003.

75 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 8 février 2003.

76 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 9 février 2003.

En plus des officiels du gouvernement et des partisans présumés, un certain nombre de voleurs et de pilliers – dont certains combattants rebelles – ont été exécutés par le groupe rebelle du MPCCI, dans différentes villes du Nord. Les rebelles ont libéré tous les prisonniers dans les villes qu'ils prenaient et certains ont rejoint les forces rebelles tandis que d'autres avaient recours au pillage une fois libres. Le MPCCI a affirmé qu'il était incapable d'augmenter les effectifs pour administrer les prisons. Par conséquent, nombre d'individus accusés de vols ont été exécutés plutôt que détenus.

Abus commis par les trois groupes rebelles dans l'Ouest

Avec le début de l'offensive occidentale et l'introduction non seulement des troupes du MPCCI mais également de celles du MJP et du MPIGO dans les villes et villages de l'Ouest, les abus contre les civils sont devenus beaucoup plus systématiques. Des meurtres de civils perpétrés en représailles, en particulier contre les membres des comités civils d'autodéfense, ont considérablement augmenté suite à la reprise de Man par les rebelles du MPCCI et du MJP fin décembre. Alors que le groupe rebelle MPIGO avançait en zone guérée autour de Toulepleu et Bangolo, généralement favorables au gouvernement et disposant d'un bon nombre de comités d'autodéfense, les récits de tueries commises en représailles ont également augmenté. De plus, il a été affirmé à Human Rights Watch qu'au fur et à mesure que le temps passait et que les salaires et les provisions disponibles pour les rebelles diminuaient, le comportement des troupes rebelles du MPCCI s'est détérioré même dans la zone Nord avec de plus en plus d'incidents de pillage et de viol rapportés pour le territoire sous contrôle du MPCCI, en mai 2003.

Les abus ont également proliféré de façon très claire avec le recours accru à des combattants libériens et sierra léonais, en particulier dans le groupe rebelle MPIGO. Alors que les sections suivantes se concentrent sur les abus commis par les membres des groupes rebelles ivoiriens, les nombreux abus commis par les forces libériennes travaillant essentiellement avec le groupe rebelle MPIGO seront traités séparément, dans un chapitre ultérieur (voir plus bas, Chapitre VIII).

Attaques contre les officiels du gouvernement et les partisans du gouvernement

Dès le début du conflit le 19 septembre, les membres du MPCCI ont commis un certain nombre d'attaques contre des gendarmes, la police et d'autres membres des forces armées gouvernementales qui étaient « hors de combat » ou non-combattants au moment des attaques.⁷⁷ Le massacre de gendarmes à Bouaké est le pire incident de ce type à avoir fait surface mais d'autres du même genre se sont probablement aussi produits. A Bouaké, plus de cinquante gendarmes et membres de leurs familles qui étaient détenus ont été systématiquement exécutés début octobre, par les forces du MPCCI.⁷⁸ Selon le rapport d'Amnesty International relatif à ce massacre, cette tuerie aurait été exécutée en représailles des attaques du gouvernement contre des gens du Nord et au cours des événements, plusieurs références ont été faites au massacre de Youpougon d'octobre 2000.⁷⁹

Il a été affirmé à Human Rights Watch qu'initialement « seuls la police et les gendarmes étaient poursuivis parce que c'était eux qui harcelaient les gens du Nord et les étrangers avec des pots-de-vin et des extorsions avant la guerre et à Abidjan. Les rebelles se sont donc vengés contre eux ... Les rebelles ont annoncé avec des mégaphones dans toutes les villes que personne ne devait aider la police et les gendarmes à partir. »⁸⁰

Human Rights Watch a recueilli des informations sur un certain nombre de cas d'abus commis contre les officiels et les partisans du gouvernement dans plusieurs villes du Nord et de l'Ouest contrôlées par le MPCCI avant novembre et par les trois groupes rebelles, après novembre 2003. Sur la base de cette recherche, il ne semble pas que ces attaques se soient inscrites dans une politique délibérée de ciblage de certaines ethnies.

77 Toutes les parties au conflit, y compris les groupes rebelles, sont obligées de respecter les garanties fondamentales établies par le droit international humanitaire. L'obligation de respecter les dispositions de l'Article commun 3 et celles du Protocole II s'appliquent autant aux groupes rebelles qu'au gouvernement. Voir le Chapitre X sur les obligations légales de la Côte d'Ivoire.

78 Amnesty International, « Côte d'Ivoire : une suite de crimes impunis, » 27 février 2003.

79 Ibid.

80 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 9 février 2003.

Cependant, des investigations supplémentaires sont nécessaires pour établir ce fait avec certitude. Généralement, les gens ont été pris pour cibles plus sur la base de la fonction qu'ils occupaient que sur celle de leur appartenance ethnique et dans certains cas, sur la base du comportement de ces individus dans leurs fonctions avant la guerre. Par exemple, dans deux cas au moins, les rebelles ont initialement détenu puis relâché des officiels du gouvernement non armés après avoir demandé aux habitants du coin si ces officiels avaient été « gentils ». ⁸¹

Prendre pour cibles les membres du FPI

Les membres des groupes rebelles ont parfois pris pour cibles des gens qui avaient été politiquement actifs comme membres du parti FPI au pouvoir. De nombreux civils dans le Nord et l'Ouest sont des membres du RDR et de l'UDCPI et étaient ouvertement favorables aux buts du MPCCI et de groupes plus petits. Les membres du FPI ont souvent fui le Nord et l'Ouest ou se sont cachés parmi les communautés locales lorsque les rebelles ont pris le contrôle. Cibler les membres du FPI semble avoir été en partie lié à des tensions politiques préexistantes comme il y a eu une violence considérable liée aux élections entre des partis politiques rivaux, avant la guerre ainsi qu'à des soupçons selon lesquels les membres du FPI soutiendraient le gouvernement. Un couple yacouba ivoirien a décrit ses peurs en tant que membres du FPI et les difficultés de dissocier affiliation politique et affiliation ethnique, dans un environnement aussi explosif.

Nous sommes yacouba et membres du FPI. Nous avons été actifs dans la campagne électorale de Laurent Gbagbo. Les gens de mon village qui sont principalement yacouba nous ont demandé « Pourquoi vous soutenez Gbagbo ? C'est un Bété. » Ils n'ont pas compris qu'on pouvait être yacouba et soutenir Gbagbo. Lorsque le Général Guei est mort, les partisans du FPI ont été accusés de l'avoir tué ... Les jeunes sont venus et ont détruit le bureau du FPI et notre maison ... La plupart des membres du FPI sont allés à Man ... On est resté un mois puis on est rentré au village et on est resté avec des amis ... Puis, la guerre a commencé à Bouaké. Puis Danané, Sanguiné, Man, Biankouma. Les rebelles sont venus chez nous autour du 15 décembre. Ils étaient yacouba, en tenue civile et en treillis, avec des bandeaux rouges sur le front. Il y avait aussi [d'autres ethnies]... Ils ont dit qu'ils étaient venus pour venger la mort du Général Guei ... Ils ont dit au chef de village de ne pas maltraiter les gens du FPI. Puis, ils ont demandé au responsable du village de leur donner de jeunes hommes pour qu'ils soient recrutés. Le chef du village leur a donné des jeunes, il était obligé. Mon nom était sur la liste. Les hommes sont partis, moi je me suis caché. Cette nuit-là, les rebelles sont venus en camion. J'ai entendu qu'ils disaient au chef du village : « Où sont les jeunes du FPI, on est venu pour les tuer. » Je suis parti par la fenêtre. J'ai vu les rebelles menacer le jeune responsable avec un fusil en disant : « Montre-nous où sont les FPI, ou on va te tuer. » ⁸²

Torture et mutilation de gendarmes et autres officiels du gouvernement

Les rebelles ont attaqué Danané, une ville stratégique à moins de trente kilomètres de la frontière libérienne, entre 8 et 9 heures du matin, le 28 novembre 2002. Des tirs ont été échangés pendant plusieurs heures jusqu'à ce que les rebelles prennent la ville. Selon les récits de civils, les morts civiles à Danané semblent avoir été, dans l'ensemble, le résultat de balles perdues et d'éclat d'obus provenant des attaques du gouvernement par hélicoptère en milieu d'après-midi. ⁸³

Dans les jours qui ont suivi, les rebelles ont continué à chercher des gendarmes et d'autres membres des forces gouvernementales ainsi que des membres du parti FPI, soupçonnés de soutenir le gouvernement. Tous les gendarmes n'ont pas été tués au combat. Il est clair que certains ont été tués après avoir été blessés et torturés. Un ivoirien de l'ethnie yacouba qui a fui Danané a été horrifié de ce qu'il a vu :

81 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 24 mars 2003 et Guinée, mars 2003.

82 Interrogé en Guinée, 1er janvier 2003, archivé à Human Rights Watch.

83 Selon les recherches de Human Rights Watch, cette attaque aérienne semble s'être concentrée sur des objectifs militaires comme le camp militaire de Danané, dans la partie Ouest de la ville qui a été occupée par les forces rebelles à la mi-journée. Il y a eu des victimes civiles mais celles-ci n'étaient probablement pas intentionnelles mais le résultat de ce qui s'est produit dans ou autour des objectifs militaires, au cours des attaques.

Quand je quittais Danané, il y avait des corps jetés dans l'eau. [Les rebelles] avaient tué quatre gendarmes, on n'avait pas l'habitude de voir des corps sur le bord de la route. Un homme, ils avaient coupé ses tendons à l'arrière de son pied et l'avaient jeté dans l'eau. Un des gendarmes qu'ils ont tué, ils ont sorti ses yeux avec un couteau et ont cassé sa tête ... J'ai aussi vu deux voleurs se faire battre devant la [banque]. C'est horrible quand on voit ces choses-là.

Les rebelles étaient mélangés, des Yacouba libériens, des Gio et des natifs de Côte d'Ivoire. Il y avait même des réfugiés libériens qui se sont joints aux rebelles. Les Libériens avaient leur cocaïne dans des bouteilles blanches, quand ils font ça, ils peuvent faire n'importe quoi. Les rebelles ont dit qu'ils étaient venus pour venger Guei et qu'ils allaient tuer Gbagbo et le manger. Ils chantaient : « On va tuer Gbagbo et on va boire de l'eau dans son crâne. »⁸⁴

Les officiels du gouvernement dans la région appartenaient à différentes ethnies, dont celle des Yacouba de Côte d'Ivoire. Cependant, la peur des représailles a conduit même des officiels yacouba à partir. Une jeune femme ivoirienne a décrit la fuite de sa famille d'un village de l'Ouest, peu de temps après l'arrivée des rebelles début décembre :

On a vu les rebelles arriver dans une jeep et un quatre-quatre bâché. Ils avaient des soldats et des jeunes qui ne semblaient pas avoir choisi d'être là. Ils ont demandé où se trouvaient le camp des douanes et la gendarmerie. Ils en voulaient aux forces de l'ordre sur place. Les gens ... soutenaient et accueillaient triomphalement les rebelles. Ils leur ont indiqué où se trouvait les corps-habillés, leurs maisons, la mairie. Après avoir saccagé la mairie, ils ont organisé une réunion avec la population. « Ne paniquez pas, on est là pour vous aider. On n'en veut pas aux gens, juste à l'administration et aux corps-habillés. » Cette nuit-là, le couvre-feu était à 8 heures du soir. Tous les officiels du gouvernement avaient déjà pris la fuite les jours précédents. [Les rebelles] cherchaient les gens qui cachaient les armes et les munitions des gendarmes qui avaient pris la fuite. Certaines personnes ont été prises en otages et torturées. Ils leur tiraient dessus dans la main. Ils sont allés chez le chef de la brigade militaire qui habitait près de chez nous. Ils ont allumé les lumières, ouvert les robinets, cassé les portes et ont tout mis à sac à l'intérieur de la maison. On a eu peur et on est allé se cacher. [Mon père] ne se sentait pas trop menacé parce qu'il est yacouba mais ma mère ne supportait pas la tension. Le lendemain, le 2 décembre, on a pris tout ce qu'on pouvait et on est parti ...⁸⁵

Exécutions sommaires à Man et dans ses environs : décembre 2002

Man a été pris par une force mixte composée essentiellement de rebelles du MPCJ et du MJP, le 28 novembre 2002 mais ils n'ont pas gardé la ville longtemps. Une offensive du gouvernement a attaqué Man juste après une opération française pour évacuer les ressortissants de pays occidentaux. Les forces gouvernementales ont continué à tenir Man pendant plus de deux semaines, jusqu'à ce que les rebelles reprennent la ville, le 19 décembre 2002. Suite à l'occupation de Man par le gouvernement, l'attitude des rebelles envers tout sympathisant présumé du gouvernement s'est considérablement durcie et nombre de récits d'abus dans la ville remontent à cette période.

Il a été affirmé à Human Rights Watch que « quand [les rebelles] sont venus la première fois, ils n'ont pas fait de dégâts. Ils étaient presque gentils. Ils ont expliqué aux gens qu'ils n'en voulaient pas aux villageois mais seulement à Gbagbo et qu'ils étaient venus pour libérer le pays. Mais cette fois, quand ils sont revenus le 19 décembre, ils avaient complètement changé. Ils étaient plus méchants et il était clair qu'ils étaient venus pour commettre des crimes. »⁸⁶ L'explication la plus crédible pour ce changement marqué de comportement chez les rebelles tient au fait que lors de l'occupation de Man par le gouvernement, les forces gouvernementales ont exécuté de nombreux civils, parfois avec l'aide de civils du coin, en particulier des membres des comités

84 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guinée, 1er mars 2003.

85 Interrogée en Guinée, 29 janvier 2003, archivé à Human Rights Watch.

86 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

d'autodéfense. Une fois la ville reprise par les rebelles, ces derniers ont eu connaissance de ces abus et ont spécifiquement pris pour cibles ces civils, nombre d'entre eux membres des comités d'autodéfense, qui avaient collaboré avec les forces gouvernementales pour cibler les civils.

De nombreux civils à Man ont fui vers les églises pour chercher refuge pendant les jours de combats intenses qui ont précédé le retour des rebelles dans la ville. Les civils déplacés dans l'une des églises de Man, le centre Bethany, ont été les témoins de l'exécution sommaire de deux officiels du gouvernement là-bas, fin décembre.

Les rebelles étaient mélangés – des Mandingue [Libériens], des Sierra Léonais, des Sénoufo – tous parlant leur propre langue, certains parlant français ou anglais. Beaucoup portaient un uniforme. Certains portaient les uniformes des corps-habillés qu'ils avaient pris sur les corps des gendarmes qu'ils avaient tués. Quand les rebelles sont arrivés, ils ont dit qu'ils ne feraient pas de mal aux civils, mais certains sont allés essayer de voler des choses et parfois, ces voleurs étaient tués par les autres combattants.

Quand on était dans l'église de Bethany, les rebelles venaient tout le temps. Ils venaient en groupes de quinze environ, ils demandaient en criant : « Hey, il y a des Angolais, des gendarmes ou des corps-habillés ici ? » Les gens dans l'église répondaient : « Non, personne comme ça ici. » Les rebelles ne t'embêtaient pas si tu étais un civil. Un jour, les rebelles sont venus et ont pris deux hommes dans l'église. L'un de ces hommes était l'ancien directeur d'une école primaire ... Quelqu'un d'autre dans la foule de l'église avait ... dû sortir et informer les rebelles qu'il y avait deux corps-habillés dans l'église. Les rebelles sont venus cette nuit-là, ils ont encerclé l'église et ils sont allés directement vers la pièce où l'homme dormait. Ils connaissaient même le numéro de sa chambre. Ils ont fait sortir les deux hommes de la pièce et leur ont tiré dessus derrière un massif de fleurs, dans la cour de l'église. Je dormais quand les rebelles sont venus mais l'un de mes amis m'a réveillé et m'a dit : « Les rebelles ont pris deux hommes et *[il a fait le geste de la gorge tranchée avec son doigt.]*

Le lendemain matin, tout le monde dans l'église est allé voir ce qui s'était passé – les corps des deux hommes étaient là sur le sol, on les a vus, avec une balle dans la poitrine tirée de face. Après ça, tout le monde a eu peur de rester dans l'église et la plupart des gens ont pris la fuite.⁸⁷

Violence sexuelle

Human Rights Watch a recueilli des informations sur plusieurs cas de viol commis par les forces rebelles et estime que la fréquence réelle des viols était beaucoup plus élevée compte tenu que le viol tend à être peu dénoncé par les victimes qui craignent les conséquences sociales qui accompagnent ce crime. Dans certains cas, il n'est pas clair quel était le groupe rebelle responsable mais il est probable que des membres des trois groupes rebelles ont commis des viols et d'autres formes de violence sexuelle. Par exemple, lorsque les rebelles sont revenus dans la zone de Man fin décembre, un certain nombre de jeunes femmes ont été prises « pour épouses » par les rebelles, probablement par des membres du MPCJ et du MJP. Un parent de certaines des victimes a raconté à Human Rights Watch :

Parmi les gens pris dans mon village, il y avait sept femmes de ma propre famille : mes nièces, mes cousines et ma petite sœur. Elles ont été prises entre le 24 et le 26 décembre. Les plus jeunes ont été forcées à être les femmes des rebelles, les autres préparaient à manger. Elles sont restées ainsi avec les rebelles pendant dix jours. Puis les rebelles leur ont dit qu'elles étaient libres de partir chez elles puisqu'un autre groupe de rebelles, ceux du MPIGO, allait venir les remplacer.⁸⁸

La fréquence des viols semble avoir augmenté lorsque les trois groupes rebelles se sont déplacés en direction du territoire guéré traditionnellement favorable au gouvernement, autour de Toulepleu et Bangolo, où les viols étaient parfois, mais pas nécessairement tout le temps, pratiqués sur la base de l'appartenance ethnique.

⁸⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, Guinée, 1er mars 2003.

⁸⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

Une femme burkinabé a raconté à Human Rights Watch le viol de sa nièce de douze ans par quatre membres des forces rebelles parlant yacouba. L'attaque a eu lieu dans un petit village, à l'écart de la route entre Bangolo et Duékoué, une zone largement guéré. Sa tante a dit : « Ils ont violé ma nièce, elle avait douze ans – une petite fille qui n'avait même pas de seins – elle pleurait et pleurait mais ils l'ont quand même prise. Elle ne pouvait même pas marcher après. »⁸⁹

Human Rights Watch a également eu connaissance d'un cas dans lequel un groupe de jeunes femmes et filles ont été réduites à un esclavage sexuel par des rebelles ivoiriens. Dans ce cas, cinq filles et jeunes femmes âgées de quatorze à vingt ans ont été prises dans des campements autour de Toulepleu et emmenées dans un camp militaire sur la frontière qui par sa localisation et sa description était probablement tenu par le groupe MPIGO. Les femmes ont décrit un petit camp dans lequel vivaient approximativement trente soldats ivoiriens et où allaient et venaient des Libériens, chaque jour après avoir reçu des ordres. Les filles et les femmes ont été retenues là-bas pendant une semaine au moins. Pendant la journée, elles lavaient les vêtements et cuisinaient et elles étaient violées tous les soirs. Elles ont été menacées à bout portant d'être tuées si elles tentaient de s'échapper. Alors que les combattants libériens travaillaient clairement avec les rebelles ivoiriens et prenaient même leurs instructions d'eux, ils vivaient apparemment ailleurs.⁹⁰

VII. LE ROLE DES FORCES LIBERIENNES DANS L'OUEST

Les forces gouvernementales dans l'Ouest consistaient en un nombre important de forces irrégulières : des mercenaires d'autres pays d'Afrique et d'Europe, des combattants libériens, nombre d'entre eux plus ou moins liés à des groupes rebelles libériens ayant commis des abus comme les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD), des réfugiés libériens recrutés localement et internationalement dans les camps de réfugiés et des civils ivoiriens de l'ethnie guéré dont beaucoup étaient traditionnellement favorables au gouvernement et au FPI et étaient recrutés à partir d'un réseau existant de comités villageois d'autodéfense et de groupes de jeunes transformés en milices.

Les forces rebelles ont aussi collaboré avec un certain nombre de forces irrégulières, dont la majorité était des combattants libériens et sierra léonais, certains liés aux milices du gouvernement libérien du Président Taylor responsables de nombreux abus.⁹¹ Certains des combattants étaient des vétérans connus des guerres brutales menées par les forces libériennes et sierra léonaises, comme Sam « Mosquito » Bockarie, accusé de crime de guerre, tué en mai 2003 après avoir passé plusieurs mois dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. D'autres étaient des recrues plus récentes du Libéria, dont des centaines d'enfants soldats. Alors que la guerre s'intensifiait dans l'Ouest, les groupes rebelles ont aussi recruté un nombre significatif de civils du coin, certains par la force. D'autres ont été attirés par l'appât des pillages ou de la vengeance contre le cycle des abus ethniques toujours plus nombreux.

Cet éventail de forces irrégulières travaillant avec les deux camps – beaucoup avaient été recrutées avec la promesse d'un paiement mais avaient en fait reçu plus ou moins toute liberté pour piller la population civile – s'est rendu responsable d'un vaste ensemble d'abus contre la population civile.

Recours aux mercenaires étrangers par le gouvernement ivoirien

Selon les récits de nombreux témoins présents sur les lieux, les mercenaires étrangers, dont des ressortissants de pays africains et européens, ont été utilisés comme forces supplémentaires par le gouvernement de Côte d'Ivoire dès octobre 2002.⁹² Leur utilisation dans les offensives sur Man, Toulepleu et d'autres endroits a été étudiée par

89 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

90 Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, New York, 4 juin 2003.

91 Entretien conduit par Human Rights Watch, Freetown, 11 mars 2003.

92 Selon le droit international humanitaire, les mercenaires sont définis comme « toute personne qui : a) est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ; b) en fait prend une part directe aux hostilités ; c)

Human Rights Watch et de nombreux rapports de médias internationaux depuis la Côte d'Ivoire. Leur utilisation continue, en particulier à des positions hautement techniques comme le pilotage des hélicoptères de combat MI-24, a été rapportée jusqu'en avril 2003, malgré plusieurs déclarations publiques du Président Gbagbo dans lesquelles il s'engageait à cesser de recourir à des forces mercenaires.⁹³

L'implication probable de ces mercenaires dans plusieurs incidents constituant de graves violations du droit international humanitaire, dont les attaques par hélicoptères sur Mahapleu, la zone de Vavoua et Zouan-Hounien est un point qui suscite des inquiétudes considérables et qui requiert une investigation supplémentaire.

Recrutement des combattants libériens par les groupes rebelles ivoiriens

« Au début, quand les rebelles sont arrivés, tout le monde était content parce que les loyalistes à Toulepleu nous embêtaient tout le temps. Les gens ont dansé dans les rues, on a dit que les rebelles qui étaient venus allaient sauver le monde. Plus tard, on a vu que ce n'était pas vrai. Plus tard, on n'était pas heureux. On a réalisé que les Libériens n'étaient pas gentils. » *Jeune femme dioula de vingt-deux ans de Bin Houyé.*⁹⁴

Le MPCCI était clairement un mouvement ivoirien avec un programme national même s'il a reçu un soutien du Burkina Faso. La nature et les buts des deux groupes rebelles plus petits, en particulier le MPIGO, sont beaucoup moins évidents mais il est clair qu'il y avait des différences substantielles entre le MPCCI et les deux groupes plus petits, non seulement en matière de bilan des abus commis contre les civils mais aussi en matière d'objectifs. Le MJP semble avoir été composé d'un mélange d'Ivoiriens et de Libériens mais largement regroupés autour des partisans du Général Guei. Le MPIGO, le moins ivoirien des groupes, avait nominalement une direction ivoirienne mais était presque entièrement composé de mercenaires libériens et sierra léonais dont le principal intérêt dans la guerre était économique. Au fur et à mesure que le temps passait, les forces libériennes ont gagné en ascendance dans le groupe et ont défié la direction ivoirienne en titre, causant de graves fractures au sein du MPCCI.

Il y aurait eu au moins un millier de combattants libériens qui constituaient le gros des forces du MPIGO quand il a attaqué Toulepleu fin novembre 2002,⁹⁵ signe qu'une phase nouvelle et alarmante du conflit ivoirien venait de débiter. Alors que les forces gouvernementales et celles des rebelles se sont toutes les deux par la suite appuyées sur des mercenaires libériens pour leurs campagnes militaires dans l'Ouest, toutes les informations disponibles pour Human Rights Watch indiquent que les groupes rebelles ivoiriens ont été les premiers à introduire des combattants libériens dans le conflit ivoirien.

Après avoir été initialement repoussés par les forces loyalistes, les Libériens du MPIGO ont pris le contrôle de Toulepleu, le 2 décembre 2002. La majeure partie de la population civile a fui la ville. La prise de Toulepleu a été un événement significatif parce que la ville se situe en territoire guéré, juste au sud d'une ligne ethnique qui sépare les Ivoiriens de l'ethnie yacouba de ceux de l'ethnie guéré. Ce territoire s'étend aussi le long de la

prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie ; d) n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ; e) n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit et f) n'a pas été envoyée par un Etat autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit Etat. » Article 47, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977.

93 Dans un ironique retournement de situation, certains des mercenaires sud africains, angolais et ukrainiens auraient reçu la nationalité ivoirienne en quelques heures afin de permettre au gouvernement de se soustraire à son engagement de ne pas utiliser de mercenaires étrangers. Voir François Soudan, « Le Choix de Gbagbo, » *Jeune Afrique l'Intelligent*, 9-15 février 2003, p.13.

94 Interrogée en Guinée en mars 2003, archivé à Human Rights Watch.

95 Rapport confidentiel archivé à Human Rights Watch.

frontière entre les districts libériens de Nimba et Grand Gedeh, chacun ayant sa version des groupes ethniques yacouba et guéré,⁹⁶ respectivement les Gio et les Krahn.

Selon les informations rassemblées par Human Rights Watch, les forces libériennes gio à Toulepleu se sont d'abord concentrées sur un pillage de tout ce qu'il était possible de piller mais n'ont pas été systématiquement violentes avec la population civile. Des actes de violence se sont produits cependant, en particulier en lien avec les pillages (voir plus bas, Chapitre VIII). Le gouvernement a attaqué la ville avec des hélicoptères de combat le 2 décembre, prenant pour cibles les transformateurs et coupant l'électricité ce qui a entraîné le déplacement de nombreuses personnes. Après une semaine, même certains des habitants guéré de la ville sont rentrés. Pour les Libériens, le pillage était l'activité principale mais « une fois les maisons pillées par les rebelles, on pouvait vivre en paix avec eux, » a déclaré un civil en résumant la situation.⁹⁷ Les rebelles libériens à Toulepleu étaient initialement tous des Gio du district de Nimba mais ils ont par la suite été rejoints par un contingent de Yacouba de Danané et par deux contingents supplémentaires comprenant des Krahn de Grand Gedeh.⁹⁸ Les forces sierra léonaises faisaient partie des forces du MPIGO.⁹⁹

A la mi-décembre, un schisme s'est produit entre le MPCJ et le MPIGO soutenu par les Libériens qui semble avoir été lié à la façon dont les Libériens et les Sierra Léonais ont traité la population civile. Le problème a apparemment débuté à Danané où le MPCJ a demandé à la population dioula de les aider en apportant de l'argent. La communauté dioula se serait apparemment pliée à la demande, apportant une contribution commune au MPCJ. Ceci aurait suscité la colère du MPIGO qui a commencé à chercher des Dioula et a tué deux civils dioula, l'un après son refus de laisser des combattants MPIGO violer sa femme, l'autre pour son argent.¹⁰⁰ Le MPCJ aurait apparemment tenté d'empêcher le MPIGO de voler et de harceler la population civile. A un moment donné, le MPIGO a menacé de tuer tous les Dioula si le MPCJ attaquait le MPIGO. Human Rights Watch a appris qu'un marché avait été conclu selon lequel le MPCJ s'installait à Man et utilisait cette ville comme une base régionale laissant Danané et la bande de villes occidentales le long de la frontière au MPIGO.

Ce marché peu rassurant conclu entre les deux alliés rebelles a plus ou moins tenu jusqu'au début mars 2003.¹⁰¹ En avril, les frictions entre Félix Doh, le chef ivoirien en titre du MPIGO et les forces libériennes et sierra léonaises du groupe ont augmenté. Les frictions ont pu être causées par les efforts de Doh pour limiter les abus des combattants mercenaires ou par des disputes internes pour le pouvoir entre Doh et les combattants libériens et sierra léonais. Quelles qu'aient été leurs causes exactes, les frictions ont culminé avec la mort de Doh, soi-disant aux mains de l'ancien responsable sierra léonais du RUF, Sam Bockarie, à la fin avril. Même avant cet événement cependant, la décision de laisser le MPIGO et ses Libériens contrôler la bande frontalière avaient eu des conséquences dévastatrices dans l'Ouest, en particulier après le recrutement par le gouvernement de ses propres mercenaires libériens, faisant ainsi de la guerre une extension du conflit libérien, avec de nombreuses implications pour les civils.

Avec l'aide de leurs recrues libériennes, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de Blolékin, situé entre Toulepleu et Guiglo, le 12 décembre. Début janvier 2003, les forces loyalistes s'étaient regroupées avec un contingent entier de recrues libériennes. Les forces gouvernementales ont attaqué Toulepleu, prenant la ville le

96 Les Guéré appartiennent à un groupe ethnique plus large appelé les Wê qui comporte les Guéré, les Wobé et les Ghaboua, tous ayant des liens traditionnels avec le groupe ethnique bété. La « terre natale » des Guéré s'étend de l'est de Toulepleu à la rivière Sassandra, au Nord en direction de Bangolo et au Sud vers Tai. Les zones occupées par les Wê s'étendent plus au nord-est de la région des Guéré. Dans ce rapport, le terme guéré est utilisé spécifiquement pour faire référence au groupe ethnique guéré, plutôt qu'aux Wê et à leur zone.

97 Interrogé en Guinée, février 2003, archivé à Human Rights Watch.

98 Les forces krahn travaillant pour les rebelles semblent avoir été des hommes à acheter. Certains des combattants krahn ont affirmé à un occidental habitant la ville qu'ils avaient rejoint les rebelles parce « qu'ils n'avaient rien de mieux à faire et voulaient lutter parce que c'était tout ce qu'ils connaissaient, ayant grandi pendant la guerre et dans des camps de réfugiés. » Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, 22 mai 2003.

99 Ibid.

100 Interrogé en Guinée, mars 2003, archivé à Human Rights Watch.

101 Ibid.

12 janvier 2003.¹⁰² Ce jour-là, quatre volontaires de la Croix Rouge locale ont disparu à Toulepleu. Leurs corps ont été découverts de nombreuses semaines plus tard.¹⁰³

Dans les semaines qui ont suivi, les rebelles ont lancé plusieurs contre-attaques et de nombreux villages autour de la ville ont été brûlés et détruits. En opposant les Libériens aux Libériens et en ravivant les querelles ethniques libériennes entre les Krahn et les Gio sur le sol ivoirien, le gouvernement a aggravé la situation.¹⁰⁴ A ce point, le conflit a probablement considérablement changé en matière de traitement des civils alors que la querelle Krahn-Gio alimentait un conflit ethnique entre les Guéré et les Yacouba dans l'Ouest.

Recrutement de combattants rebelles libériens soutenus par le gouvernement

Le gouvernement s'est également appuyé sur des Libériens pour soutenir ses efforts et a recruté deux groupes de combattants libériens. Premièrement, il semble qu'en décembre, le gouvernement ait recruté des centaines de combattants libériens krahn en provenance de la faction des Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD) qui auraient été en cours de préparation d'un front ivoirien dans leur guerre contre Taylor, même avant le lancement du conflit ivoirien en septembre 2002.¹⁰⁵ Alors que les combats internes s'intensifiaient au sein du LURD, ces combattants krahn se sont regroupés pour former une nouvelle faction libérienne dissidente appelée le Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL), dont les liens avec le gouvernement ivoirien ont été étudiés dans plusieurs rapports récents.¹⁰⁶ Le second groupe de combattants libériens recrutés par le gouvernement ivoirien était composé de réfugiés, recrutés principalement dans le camp de réfugiés de Nicla, près de Guiglo mais également dans des centres de transit pour réfugiés à Abidjan. Des récits relatifs au recrutement des réfugiés sont allés jusqu'à évoquer des provenances aussi lointaines que le Ghana.¹⁰⁷

Certaines des recrues libériennes qui combattaient tant avec le gouvernement ivoirien qu'avec les forces rebelles étaient d'anciens enfants soldats¹⁰⁸ et d'autres vétérans de la première guerre libérienne, très brutale et de la guerre en Sierra Leone. Des groupes de défense des droits humains ont collecté un atroce catalogue d'abus contre les civils commis par le gouvernement libérien et les groupes rebelles, non seulement au cours de la première guerre des années 90 mais également plus récemment, à Monrovia et à Lofa, le district au Nord du Libéria.¹⁰⁹ Le recrutement de mercenaires libériens, y compris celui d'enfants soldats dans des groupes étant

102 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 25 mars 2003.

103 « Mort de 4 volontaires : la Croix-Rouge maintient ses activités dans l'Ouest ivoirien, » Agence France Presse, 19 mars 2003. La responsabilité pour la mort de ces travailleurs humanitaires reste peu claire.

104 L'ancien Président du Libéria, Samuel Doe était un Krahn originaire du district de Grand Gedeh qui a conspiré avec Thomas Quiwonkpa, un sergent gio de l'armée originaire du district de Nimba, dans le coup d'état de 1980 qui a renversé le régime de Tolbert. Les deux hommes ont ensuite rivalisé pour le pouvoir. Quiwonkpa est revenu à Monrovia à la tête des Forces Nationales Patriotiques du Libéria (NPFL) lors d'une tentative de coup en 1985. Il a échoué dans sa tentative et a été tué par les forces de Doe. Doe a ensuite réagi contre les partisans de Quiwonkpa, en particulier les Gio du district de Nimba qui ont subi de terribles représailles de la part du gouvernement Doe comme ce fut également le cas pour de nombreux autres opposants à Doe. Doe a également cultivé une alliance avec des membres du groupe ethnique mandingue. Cette toile de fond est l'une des raisons qui expliquent le soutien substantiel apporté par le district de Nimba à Charles Taylor, en particulier en provenance des Gio et des Mano ainsi que les persécutions des Krahn et des Mandingues par les forces de Taylor. Voir aussi Stephen Ellis, *The Mask of Anarchy*, (Hurst & Company: London,) 1999, pp. 52-74.

105 Document archivé à Human Rights Watch, 30 mai 2003.

106 International Crisis Group, "Tackling Liberia: the Eye of the Regional Storm," 30 avril 2003, pp.20-24 ; Rapport du Panel d'experts des Nations Unies, S/2003/498.

107 A.C. Ohene, "Swoop on Buduburam," *Ghanaian Chronicle*, 24 février 2003.

<http://allafrica.com/stories/200302250402.html>.

108 Dans ce rapport, le terme « enfant » fait référence à toute personne de moins de dix-huit ans. L'Article 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) définit un enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. » CRC, G.A. Res. 44/25, U.N. doc A/RES/44/25, ratifiée par la Côte Ivoire le 4 février 1991.

109 Voir "Back to the Brink: War Crimes by Liberian Government and Rebels," *Human Rights Watch Report*, Vol.14, No.4 (A), mai 2002 et "Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and Other Protection Concerns," *Human Rights Watch Report*, Vol.14, No.8 (A), novembre 2002.

bien connus pour avoir commis de graves violations, relevait de la part du gouvernement ivoirien d'une totale irresponsabilité et constituait une invitation à commettre d'autres atrocités, cette fois-ci contre des civils ivoiriens et des immigrants.

Les premiers rapports sur l'utilisation par le gouvernement de combattants libériens datent de la contre-attaque sur Blolékin, dans la seconde semaine de décembre 2002, après les avances du MPIGO dans l'Ouest. La formalisation des contacts entre le gouvernement ivoirien et des membres krahn clefs du LURD se serait produite à Abidjan, fin décembre 2002 et début janvier 2003.¹¹⁰ Les termes précis et les intermédiaires pour le marché conclu entre le gouvernement ivoirien et les membres du groupe rebelle libérien restent peu clairs. Cependant, il est certain que beaucoup ont été recrutés sur la promesse de salaires et d'armes et sur l'accord qu'une fois victorieux dans leur mission sur le sol ivoirien, ils pourraient conserver leurs armes et rentrer au Libéria. Par exemple, en février 2003, « [il a été affirmé à] des enfants soldats que s'ils libéraient la zone autour de Bin Houyé, ils seraient alors autorisés à garder leurs fusils et à rentrer au Libéria pour combattre Taylor. »¹¹¹

En dépit des dénégations du gouvernement, des individus ivoiriens clefs, dont certains membres des forces armées gouvernementales ont agi comme commandants en titre du contingent libérien et des intermédiaires ont apporté du ravitaillement en pétrole et en bouteilles d'eau de Guiglo et Duékoué jusqu'à des positions dans l'Ouest, comme Péhé et Toulepleu. La tension s'est accrue lorsque les recrues n'ont pas reçu le paiement promis par le gouvernement. Human Rights Watch a été informé que certains Libériens recrutés par l'appât d'un salaire se sont tournés vers le pillage et vers d'autres abus lorsque le gouvernement ivoirien n'a pas tenu ses promesses (voir plus bas, Chapitre VIII). Un observateur dans la zone a raconté à Human Rights Watch :

Des mercenaires sont recrutés à Tobli [Libéria]. Quand ils arrivent, ils ne viennent pas par la route principale, ils arrivent à Péhé. Quand ils arrivent à Péhé, ils découvrent que ce qu'on leur avait dit sur Gbagbo qui allait les payer n'est pas vrai et ils s'en prennent à la population. Ils parlent la même langue, le guéré, que la population, même ethnique mais après plusieurs jours et après des drogues et de l'alcool, ils s'en prennent à la population locale.¹¹²

Une recrue libérienne mécontente a déclaré à un civil qui passait à un poste de contrôle : « Oh, tu es d'Abidjan, bon, le gouvernement nous a fait venir pour défendre vos familles mais on n'a pas reçu cinq francs. Gbagbo ne nous paie pas alors on a besoin de ta voiture et de ton argent. »¹¹³

Les forces libériennes soutenues par le gouvernement, appelées plus tard le Front de Libération du Grand Ouest (FLGO) par les Ivoiriens et les « forces LIMA » par l'armée française¹¹⁴ étaient en titre dirigées par un sergent ivoirien appelé Jean-Marie Touly.¹¹⁵ Cependant, par politique ou par manque de contrôle, les Libériens sont devenus les autorités de fait dans « leurs » zones et ils ont agi en collaboration avec les membres des comités guéré d'autodéfense qui se prénommaient eux-mêmes les Combattants pour la Libération du Grand Ouest.¹¹⁶ Il y avait apparemment des tensions entre les forces armées régulières, les FANCI et les recrues libériennes, probablement dues en partie à la façon dont les Libériens traitaient les civils ivoiriens. Cependant, une autre explication plausible à cette tension fut que la décision de recruter des combattants rebelles libériens ait été prise par le Ministre de la Défense et non par les FANCI et que les FANCI n'avaient pas de commandement direct sur les Libériens.¹¹⁷ Sur ce point, il est à noter que le Président Gbagbo lui-même a assumé personnellement la

110 Rapport du Panel d'experts des Nations Unies sur le Libéria, S/2003/498.

111 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 26 mars 2003.

112 Ibid.

113 Ibid.

114 Lima est le code dans l'alphabet radio pour la lettre L. Le nom LIMA provient du fait que les combattants étaient des Libériens.

115 Tidiane Dioh, « Dialogue de sourds, » *Jeune Afrique l'Intelligent*, 2-8 février 2003, p. 67.

116 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 27 mars 2003.

117 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 28 mars 2003.

responsabilité du portefeuille de la défense à partir du 12 octobre lorsqu'il a renvoyé le Ministre de la Défense, Moïse Lida Kouassi.¹¹⁸

Des civils guéré de la zone de Toulepleu se sont même plaints à des officiels du gouvernement, à Abidjan de la façon dont les combattants libériens alliés au gouvernement traitaient les civils. Il leur a été affirmé « de faire très attention, de ne pas dire que c'était les mercenaires qui avaient fait ces choses mais de dire plutôt que c'était les rebelles. » A la mi-février cependant, il était clair que les mercenaires libériens soutenus par le gouvernement, et non les rebelles, avaient le contrôle de la route permettant d'entrer et de sortir de Toulepleu.¹¹⁹

Recrutement des réfugiés libériens par les forces gouvernementales

Plus de 72 000 réfugiés libériens se trouvaient dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire en septembre 2003. Un seul camp de réfugiés officiel existait – le camp Nicla pour la paix – situé juste à quelques kilomètres de la ville de Guiglo qui pouvait accueillir environ 4 000 réfugiés. La grande majorité des réfugiés vivait dans une Zone d'Accueil Réfugiés (ZAR) comprenant plusieurs villes dans l'Ouest comme Danané, Man et Guiglo. Nombre de réfugiés krahn, originaires au départ du district frontalier du Grand Gedeh au Libéria, se sentaient à l'aise dans le territoire guéré autour de Toulepleu, Guiglo et Duékoué, compte tenu de leurs liens historiques, culturels et linguistiques transfrontaliers avec les Guéré. La plupart des groupes ethniques libériens étaient représentés dans la ZAR y compris des individus ayant fui les abus du régime Doe, du régime Taylor et des groupes rebelles libériens.

Même avant le début du conflit à l'Ouest le 28 novembre, les réfugiés libériens étaient exposés au harcèlement et aux intimidations des forces armées ivoiriennes et des communautés civiles. Après les déclarations du gouvernement accusant les rebelles du MPCFI d'être « des terroristes étrangers » et d'utiliser des mercenaires anglophones, un sentiment d'hostilité envers les étrangers s'est très nettement développé. Dès octobre 2002, des rapports faisaient état du fait que des réfugiés, dans les sites de transit à Abidjan, recevaient de troublantes visites de la police et d'autres hommes armés qui menaçaient les réfugiés de nuit, pendant les heures de couvre-feu.¹²⁰ Plusieurs jours après le début du conflit dans l'Ouest, des rumeurs sur l'implication de combattants libériens anglophones circulaient et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) commençait à faire savoir que la population réfugiée libérienne en Côte d'Ivoire était exposée à des abus.¹²¹

Le MPIGO a avancé sur Toulepleu le 30 novembre et a pris la ville le 2 décembre. Alors que ce groupe poursuivait son avancée, prenant Bolékin le 7 décembre, beaucoup ont craint que Guiglo, à seulement 60 kilomètres à l'est de Bolékin, ne soit la prochaine cible. Les habitants de Guiglo ont évacué la ville, y compris la plupart des employés des agences humanitaires travaillant dans le camp de réfugiés de Nicla, à environ douze kilomètres de Guiglo. Les premiers rapports de recrutement par le gouvernement ivoirien dans le camp de réfugiés datent de cette période et attribuent la responsabilité du recrutement aux FANCI, en collaboration avec les contacts locaux chez les réfugiés à Nicla.¹²² Un réfugié libérien présent dans le camp à cette période a déclaré que le 3 décembre, « les soldats ivoiriens sont venus et ont commencé à battre tous les gens. Ils ont dit que les Libériens sont coupables de soutenir les rebelles. »¹²³

Alors que les combats s'intensifiaient en décembre et janvier 2003 et que le rôle des combattants libériens augmentait des deux côtés, le recrutement des réfugiés s'est lui aussi accru. Les appels du HCR pour déplacer et protéger les réfugiés sont devenus plus désespérés mais sont restés sans réponse du côté du gouvernement. Dès la mi-décembre, un rapport en provenance de Guiglo dans un journal local fournissait une description révélatrice de la situation sur place. Le titre était « Six rebelles tués, des réfugiés libériens en renfort aux FANCI » et

118 Ofeibea Quist-Arcton, "Ivory Coast Rebels Seize Key Cocoa Town As Mediation Hopes Increase," 14 octobre 2002 à www.allAfrica.com.

119 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 26 mars 2003.

120 Rapport confidentiel archivé à Human Rights Watch.

121 UNHCR Briefing Notes, 17 décembre 2002 à www.reliefweb.int (consulté le 20 mai 2003).

122 Rapport confidentiel archivé à Human Rights Watch.

123 Interrogé en Guinée, janvier 2003, archivé à Human Rights Watch.

l'article décrivait comment les réfugiés libériens s'étaient portés volontaires à Guiglo dans le cadre d'une stratégie pour « d'opposer le fer au fer. »¹²⁴

Alors que certains réfugiés se sont effectivement portés volontaires par ennui ou parce qu'ils avaient été attirés par les milliers de CFA promis aux recrues, d'autres semblent s'être sentis contraints de le faire à cause des menaces physiques de plus en plus nombreuses sur leur sécurité. A la fin décembre, la vaste majorité de la population réfugiée du Libéria était confrontée non seulement à l'hostilité généralisée des communautés ivoiriennes indigènes envers les étrangers mais également à un antagonisme spécifique causé par leur nationalité libérienne puisqu'ils étaient rendus responsables de la guerre que se livraient, par procuration, les forces libériennes dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Les réfugiés à Abidjan et dans le Sud-Ouest, autour de Tabou, étaient confrontés à des menaces de plus en plus nombreuses alors que le groupe rebelle lançait une nouvelle offensive vers San Pedro depuis le Libéria, attaquant Grabo en janvier 2003.

En l'absence de protection de la part du gouvernement en Côte d'Ivoire et d'offres de déplacement et de réinstallation dans un autre pays, de nombreux réfugiés ont été forcés de choisir entre deux options intenable : rentrer au Libéria ou survivre dans un environnement de plus en plus violent. Dans un mouvement illustrant bien leur désespoir, des milliers de réfugiés sont effectivement rentrés au Libéria, en février 2003 même s'ils ont dû pour cela passer par des postes de contrôle hostiles tenus par les milices ivoiriennes.¹²⁵ Nombre de ces personnes rentrées dans leur pays se sont ensuite retrouvées prises au piège de l'insécurité qui régnait au Libéria, poussant certains à repartir ensuite vers les zones hostiles qu'ils venaient de fuir.¹²⁶

D'autres réfugiés ont cherché refuge dans les bureaux du HCR au Sud et ont manifesté à son bureau d'Abidjan appelant à l'évacuation, une demande tout à fait raisonnable compte tenu des persécutions auxquelles ils étaient confrontés en Côte d'Ivoire. En dépit des demandes pressantes du HCR, aucune offre de déplacement n'est venue d'états de la région ou de l'Ouest, un grave échec en matière de protection des réfugiés. Le dilemme fut ainsi résumé par l'un des réfugiés libériens ayant fui l'Ouest et ayant réussi à atteindre la Guinée : « Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi le HCR ne nous a pas aidés, s'ils ne sont là que pour nous nourrir, à quoi ça nous sert ? On a besoin de sécurité. Le gouvernement nous tue parce qu'on connaît les rebelles, [les rebelles] nous accusent de soutenir le gouvernement et le HCR nous abandonnent. Tout ça ne vaut rien. »¹²⁷

Vu ce contexte, il est peu surprenant qu'à la fin mars 2003, les agences humanitaires aient estimé que jusqu'à la moitié de la population du camp de Nicla, dont des enfants, certains âgés de quatorze ans seulement, était « impliquée directement ou indirectement dans les forces LIMA... ». Selon les informations reçues par Human Rights Watch, « le recrutement ... est déclenché par les forces du gouvernement qui ont visité Nicla et ont tenu des réunions avec les jeunes pour les encourager à rejoindre les forces LIMA 'pour leur propre sécurité' »¹²⁸

VIII. ABUS COMMIS CONTRE LES CIVILS PAR LES FORCES LIBERIENNES DANS L'OUEST

Comme mentionné plus haut, les combattants libériens et les autres forces irrégulières employées par le gouvernement et par les forces rebelles du MPIGO et du MJP étaient responsables d'une longue série d'actions qui ont bafoué le droit international humanitaire dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier dans le triangle d'opérations entre Danané, Toulepleu et Guiglo. Ces abus ont pris la forme de tueries, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, de travail forcé, de pillage systématique des biens des civils, de recrutement d'enfants soldats, d'attaques contre des travailleurs humanitaires, de destruction et de confiscation de denrées

124 Edouard Gonto, « Six rebelles tués, des réfugiés libériens en renfort aux FANCI, » *Soir Info*, 16 décembre 2003, p.2.

125 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Situation in Côte d'Ivoire to deteriorate further if peace proves elusive, » 12 février 2003 à www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/0/ (consulté le 20 mai 2003).

126 « 15 000 réfugiés libériens ont fui en Côte d'Ivoire, » Agence France Presse, 23 mai 2003.

127 Entretien en Guinée, février 2003, archivé à Human Rights Watch.

128 Document confidentiel archivé à Human Rights Watch.

alimentaires et de contamination de sources d'eau potables, une liste qui fait écho aux abus pratiqués au Libéria voisin.

Pillages : la motivation initiale

Dès que les forces libériennes sont arrivées dans l'Ouest, un schéma s'est mis en place. Initialement, ces forces ont commencé par piller de façon systématique les biens de ceux qui avaient fui la zone et par envoyer une bonne part du butin au Libéria. Lorsque cette ressource a été épuisée, les forces se sont tournées vers la population civile encore sur place. Puis, lorsque tous les biens susceptibles d'être pillés ont commencé à diminuer, ces forces ont eu recours à la violence physique pour menacer les personnes qui avaient encore ou qui étaient soupçonnées d'avoir encore des biens. Un habitant de Zouan-Hounien a raconté à Human Rights Watch : « Les rebelles sont arrivés le 28 novembre. Au début, ils ont laissé les gens tranquilles ... Puis, les Libériens sont venus et pour la population, les choses sont devenues vraiment pires... La population devait faire face au pillage. Ils ont d'abord commencé avec les maisons de ceux qui étaient partis, des officiels du gouvernement puis ils ont commencé à attaquer les Guéré, puis les étrangers et maintenant même les Yacouba. Pour eux, que tu sois chrétien, musulman ou une vache, ils te tuent. »¹²⁹

Ce schéma comportant des étapes successives avec des abus de plus en plus nombreux a été évoqué dans de nombreux récits recueillis par Human Rights Watch. La motivation à piller était telle que les combattants libériens au sein d'une même unité se sont même entre-tués pour la possession de biens particuliers. Des combattants libériens des deux côtés ont également extorqué de grosses sommes d'argent à des civils désespérés tentant de fuir la zone de conflit. Les civils qui ont tenté de quitter Toulepleu, fin janvier ont été forcés de payer aux forces libériennes soutenues par le gouvernement entre 95 000 et 200 000 CFA.¹³⁰ Il a été affirmé à Human Rights Watch qu'un schéma similaire s'était développé dans d'autres zones de l'Ouest, par exemple dans la zone sous contrôle des rebelles autour de Zouan-Hounien et Danané où les Libériens ont contraint des civils à payer 25 000 CFA ou plus pour partir.¹³¹ Les gens qui refusaient de payer étaient pris au piège. Si les gens refusaient de donner de l'argent ou si les combattants découvraient de l'argent après que la personne eut nié en posséder, les conséquences étaient souvent violentes.

Abus liés aux ressources : travail forcé

La promesse des richesses ivoiriennes fut peut-être ce qui a principalement attiré de nombreuses personnes venant du Libéria, pays dévasté dont la population avait déjà été privée de la plupart des ressources. Les ressources ivoiriennes dans l'Ouest ne se limitaient pas à des biens comme l'argent, la nourriture, des véhicules ou d'autres biens personnels bien que les Libériens aient envoyé des tonnes de biens de ce type de l'autre côté de la frontière. L'Ouest disposait également de deux ressources clefs très attractives pour les Libériens : le cacao et l'or.

La mine d'or d'Iti, située à quinze kilomètres de la ville de Zouan-Hounien est rapidement devenue la cible des pillages. Un habitant a raconté à Human Rights Watch : « Les rebelles forcent les gens à travailler là-bas. Certaines réserves restent mais quand celles-ci seront parties, alors que va-t-il se passer ? »¹³² Suivant le schéma établi au Libéria, de nombreux jeunes civils de sexe masculin ont été forcés de travailler pour les Libériens, transportant de grosses quantités de biens personnels, d'or et d'autres ressources de l'autre côté de la frontière au Libéria. De jeunes hommes ont également été forcés de porter des armes à travers les zones forestières le long de la frontière. Un jeune Ivoirien qui avait fui Danané pour la Guinée a été capturé par les Libériens, près de Mapleu. Les Libériens lui ont dit : « Tu es ivoirien, tu dois rester là-bas. » Ils l'ont frappé avec un fusil et ont volé son sac et son argent puis l'ont forcé à porter des armes de Mapleu vers d'autres postes de contrôle pendant deux jours.¹³³

129 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 24 mars 2003.

130 Entretiens conduits par Human Rights Watch en Guinée, 1er mars 2003 et à Guiglo, 4 avril 2003.

131 Entretien conduit par Human Rights Watch, Nyangoloko, 7 février 2003.

132 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 24 mars 2003.

133 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guinée, mars 2003.

Le cacao et le café dont les récoltes se font habituellement entre octobre et janvier étaient également prêts à être récoltés et une part a été expédiée hors du pays, apparemment à travers la Guinée, le Mali et le Ghana. Si les détails de cette opération demeurent confus, elle a pu être le produit d'un effort coordonné des trois groupes rebelles. Plus de cinquante mille tonnes de cacao ont apparemment été envoyées hors du pays en l'espace de quelques semaines.¹³⁴ Le triangle à l'Ouest de Zouan-Hounien au-delà de la rivière Cavally et au sud de la ville de Zou est l'une des zones les plus riches de la Côte d'Ivoire. La récolte a été apportée, d'abord sur le dos de jeunes hommes forcés de la transporter jusqu'à Zouan-Hounien. De là, des camions ont été organisés pour l'emporter de l'autre côté de la frontière ivoirienne, en partie vers la Guinée, un choix logique compte tenu du manque d'infrastructures routières et de marchés du Libéria.¹³⁵

Violence sexuelle par les combattants libériens des deux camps

Le viol et l'esclavage sexuel ont également été pratiqués de façon régulière par les combattants libériens des deux côtés. Dans certains cas, il semble que le viol ait été utilisé spécifiquement comme une arme de guerre dans le but de terroriser et humilier la population civile. Il a été affirmé à Human Rights Watch qu'autour de Zouan-Hounien occupé par les rebelles : « Il y a tellement de viols, c'est normal, on n'en parle même pas. Les rebelles commettent le viol devant le mari, le font regarder puis le force à se mettre sur les genoux pour les remercier. »¹³⁶ Dans les zones occupées par les forces libériennes alliées au gouvernement, il y a eu aussi des incidents réguliers de viol et d'esclavage sexuel perpétrés par les combattants libériens du MODEL qui « prennent vos femmes et les violent devant vous. »¹³⁷ Des femmes plus âgées ont souvent été forcées, par les Libériens des deux côtés, de cuisiner et d'accomplir d'autres corvées.¹³⁸

Recrutement d'enfants soldats par les deux camps

Comme dans le conflit libérien, les enfants, en particulier les garçons libériens, ont été fréquemment utilisés comme combattants par les forces libériennes. Certains des enfants soldats étaient des enfants libériens qui ont pu être recrutés à partir de camps pour personnes déplacées au Libéria et de camps de réfugiés en Guinée et en Côte d'Ivoire. Des observateurs internationaux des conditions dans les zones rebelles ont affirmé à Human Rights Watch que dans chaque unité libérienne de cinq ou six combattants liée au MPIGO, il y avait habituellement au moins un enfant soldat, souvent de dix à douze ans seulement, armé d'une mitraillette. Parmi les combattants, se trouvaient aussi probablement d'anciens membres des « Unités de petits garçons »¹³⁹ de Charles Taylor, comme certains décrivaient les jeunes qui débutaient au Libéria, combattaient en Sierra Leone puis rentraient au Libéria et avaient un contrat pour poursuivre les combats au Togo.¹⁴⁰

Alors que le conflit se poursuivait à l'Ouest, des enfants ivoiriens en nombre de plus en plus important ont été recrutés.¹⁴¹ Un certain nombre de jeunes Yacouba auraient rejoint les rebelles après le début des attaques ethniques lancées en repréailles et auraient reçu une formation dans un camp proche de Bin Houyé à la date de mars 2003. Les Libériens alliés au gouvernement auraient aussi apparemment demandé que les chefs des villages guéré, autour de Toulepleu leur fournissent des enfants pour qu'ils les forment.¹⁴²

134 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 28 mars 2003.

135 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 28 mars 2003.

136 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 24 mars 2003.

137 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guiglo, 4 avril 2003.

138 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

139 Les « Unités de petits garçons » étaient initialement composées d'orphelins de guerre recrutés par les forces rebelles de Taylor, lors de la première guerre libérienne. Nombre de ces recrues se sont fait connaître pour la férocité de leur comportement au combat et leur loyauté à Taylor. Voir *Human Rights Watch/Africa*, "Easy Prey: Child Soldiers in Liberia," *A Human Rights Watch Report*, 1994. Ce schéma de recrutement d'enfants a ensuite été reproduit dans la guerre de Sierra Leone et s'est poursuivi au Libéria, avec des nouvelles fraîches faisant état du recrutement d'enfants dans des camps pour personnes déplacées proches de Monrovia aussi pas plus tard qu'en mai 2003.

140 Entretien conduit par Human Rights Watch, 24 mars 2003.

141 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan 28 mars 2003.

142 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

Meurtres de civils

Les combattants libériens alliés au gouvernement et aux groupes rebelles ont également tué de nombreux civils, souvent afin d'acquérir de l'argent et un butin. Dans certains cas, des civils ont été pris pour cibles sur la base de leur appartenance ethnique, en particulier là où les Libériens travaillaient en coordination avec les milices d'Ivoiriens yacouba et guéré.

Human Rights Watch a également recueilli des informations sur un certain nombre de cas de violence accompagnant les pillages. Ces incidents ont parfois été l'occasion d'une extraordinaire cruauté et d'une brutalité sans pitié comme la description qui suit d'une famille dioula attaquée à Toulepleu par des combattants libériens de la faction MPIGO, au cours d'un pillage lors des premiers jours de leur occupation de la ville. Une grand-mère de soixante-dix ans, deux de ses filles d'âge moyen et son petit-fils de six ans ont été tués dans cette attaque. Une troisième fille a reçu une balle au visage. Une autre fille a survécu et a fui en Guinée.

Les rebelles avaient dit qu'ils ne feraient pas de mal aux civils. On a donc été surpris quand ils sont arrivés et ont défoncé la porte et ont demandé de l'argent... Ma grand-mère sortait de la douche quand les rebelles sont arrivés. L'un d'eux lui a dit de « rentrer » et elle a dit « Sortez avec le bruit de vos coups de feu. » Il lui a tiré dessus. Quand ils sont entrés dans la maison, ma sœur plus âgée a dit que nous n'étions pas FPI ... [Elle est allée chercher de l'argent] mais elle tremblait tellement qu'elle était lente. Quand elle lui a donné l'argent, il a dit que ce n'était pas assez et il lui a tiré dans la poitrine. Ma sœur plus jeune a reçu une balle dans les jambes mais elle a perdu tellement de sang qu'elle est morte.¹⁴³

Certains abus ont également été caractérisés par l'utilisation de couteaux et de machettes ainsi que d'armes automatiques. Les victimes ont parfois été mutilées d'une façon qui rappelle les abus commis dans la guerre du Libéria, avec des morceaux de corps humains coupés et mangés dans le cadre d'un rituel spécifique.¹⁴⁴ Human Rights Watch a recueilli de nombreux récits d'abus commis par les deux camps, dans des villes, des villages, des campements dans tout leur triangle d'opération. Les forces libériennes entraient dans les villages, ligotaient le chef puis exigeaient de la nourriture et de l'argent. Si les villageois ne répondaient pas de façon adéquate, alors ils tuaient certains des villageois.¹⁴⁵

Certains abus ont été commis dans le cadre d'affrontements inter-ethniques comme, une fois amorcé, le cycle des atrocités commises par les combattants libériens et leurs alliés respectifs guéré et yacouba qui s'est transformé en une série de représailles et contre-représailles. « L'opposition entre les Krahn et les Gio au Libéria a traversé la frontière, » s'est entendu affirmer Human Rights Watch. « Quand Houphouët-Boigny était en vie, il y avait mis fin mais maintenant cette guerre a ravivé la vieille querelle, la querelle entre Doe et Quiwonkpah. »¹⁴⁶

Il y a sans aucun doute eu de nombreuses victimes dont les meurtres n'ont pas été étudiés parce qu'ils se sont produits au plus profond de la brousse et dans de petits campements éloignés. Par exemple, Human Rights Watch a entendu plusieurs récits dignes de foi évoquant des douzaines de villages soumis à des raids puis incendiés, au cours des combats autour de Toulepleu mais n'a pas été en mesure de les vérifier. Additionner des chiffres exacts sur le nombre total des victimes est actuellement une tâche impossible.

143 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guinée, 1er mars 2003.

144 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

145 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 21 février 2003.

146 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 26 mars 2003. Quiwonkpah était un Libérien de l'ethnie gio qui s'est dressé contre Doe qui s'est ensuite vengé en réprimant le mouvement, tuant des centaines de personnes, principalement des Gio, essentiellement dans le district de Nimba. Lorsque Charles Taylor a lancé son mouvement à Nimba, il a reçu un soutien massif suite à ces événements. Voir aussi Note 104 plus haut.

La route vers Toulepleu : la création d'une crise humanitaire

Fort de ses nouvelles recrues libériennes, le gouvernement a lancé une offensive et a repris le contrôle de Toulepleu, fin janvier 2003.¹⁴⁷ En février, la boucle nord de la route de Blolékin à Toulepleu et une bonne partie de la zone autour de Toulepleu étaient sous contrôle des combattants libériens alliés au gouvernement. Selon des observateurs locaux, la présence des forces armées ivoiriennes était minimale, prenant fin à Blolékin et même l'armée ivoirienne a reconnu que c'était les Libériens qui contrôlaient la zone la plus occidentale autour de Toulepleu.¹⁴⁸

Les combattants libériens – en collaboration avec des membres des milices locales guéré – ont installé des hommes à une série de postes de contrôle de Gueya, un village à l'est de Blolékin via Péhé, la dernière ville avant Toulepleu jusqu'à Toulepleu même. Après Blolékin, les combattants libériens et leurs partenaires guéré étaient les autorités de fait le long de la route appelée « la route de la mort » par certaines personnes à Abidjan.¹⁴⁹ Un témoin a décrit à Human Rights Watch son voyage déchirant sur cette route :

A Gueya, il y avait peut-être un homme plus âgé, peut-être dix-huit ans. Il s'appelait Nene. La plupart étaient des gosses, même des filles. Les mercenaires sont des enfants de neuf à douze ans, ils ne peuvent même pas contrôler le poids de leurs fusils et ils commencent à tirer sur tout. J'ai vu des gens se faire tuer devant moi ... J'ai marché de Blolékin à Péhé. De Blolékin à Péhé, ce n'est que des postes de contrôle avec des mercenaires et des corps sur tout le trajet, c'était des postes de contrôle avec des mercenaires et des corps le long de la route, des cadavres nouveaux et des vieux cadavres, peut-être de trois à quatre semaines. Ils te forcent à travailler, à enterrer les corps ... A Doké, un chef des mercenaires donne l'ordre aux gens d'enterrer les cadavres. Si tu as de la chance, ils te laissent partir, sinon, ils te font enterrer les cadavres. Ils utilisent un bulldozer Caterpillar pour creuser les trous, ils se remplissent de cadavres puis ils utilisent le Caterpillar pour couvrir le trou ... Moi, je n'ai dû enterrer des corps qu'une fois, j'ai eu de la chance. D'autres ont passé des journées à enterrer des corps. Moi, j'avais de l'argent, alors ils m'ont laissé partir. Pour moi, le jour où ça s'est produit ... ils m'ont demandé 5 000 CFA. Je n'avais que 2 000 CFA et ils ont dit : « Puisque tu n'as pas l'argent, tu dois travailler. » J'ai dit : « D'accord. » et ils ont dit : « Vas là-bas et enterre les corps ici. »

J'ai ramassé les corps, ils étaient tout pourris et plein d'eau. Je les ai mis dans un trou et quand on a demandé pour les recouvrir, on m'a dit que le Caterpillar allait couvrir le trou. Il y avait des corps de femmes, de personnes âgées et d'enfants le long de la route ... La plupart des corps sont ceux de rebelles qui ont été tués. Les villageois ont refusé de les enterrer. Il y a aussi les corps d'enfants qui ont marché et sont morts et ceux de gens malades. Certains enfants sont morts à cause de l'eau qu'ils ont bue qui vient d'endroits où il y a eu des cadavres. Les adultes, ils peuvent boire ça et ça met plus longtemps pour les rendre malades ... Tous les puits, les mercenaires ont mis les cadavres des rebelles dans les puits et l'eau des puits est la seule eau à boire. J'ai vu les cadavres dans les puits. Cette eau, quand tu la bois, tu dois la filtrer [*il sort sa chemise et la tient pour montrer comment ils versent l'eau à travers un vêtement*] puis tu la fais bouillir. Elle sent encore. L'une des femmes avec lesquelles je marchais, je portais son enfant sur mes épaules. Pour finir, on l'a laissé mourir. Je pleurais mais je l'ai laissé. On a vu d'autres personnes malades qui ne pouvaient plus marcher.

Toulepleu même est sûr, les mercenaires sont tout autour, le problème, c'est l'eau et la nourriture. Les mercenaires ne veulent pas que les gens partent parce qu'alors le PAM ne viendra pas donner de la nourriture ... Ils ont dit que les gens ne pouvaient pas partir parce qu'ils ne veulent pas que la région soit vide.¹⁵⁰

147 « 'Ils parlent anglais et tuent' : les déplacés fuient les 'combattants libériens', » Agence France Presse, 24 janvier 2003.

148 Document confidentiel archivé à Human Rights Watch.

149 Une photographie des membres de la milice FLGO, composée de combattants des milices MODEL et guéré les présente assis dans une voiture avec ce nom – la route de la mort – peint sur le côté. Cette photographie a été publiée dans *Jeune Afrique l'Intelligent*, 2-8 février 2003, p.67.

150 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 26 mars 2003.

A Péhé, la dernière ville avant Toulepleu, se sont rassemblés de nombreux civils déplacés ayant fui les attaques rebelles contre leurs villages. Les gens étaient contraints de payer les Libériens pour pouvoir manger et « si tu n'as pas de chance, tu paies et il n'y a plus de nourriture et tu n'as rien. Les gens qui viennent de Toulepleu doivent payer aux postes de contrôle pour pouvoir aller faire du bois ou aller dans leurs champs. »¹⁵¹ Cette pratique était très probablement en partie responsable – avec la maladie provoquée par l'eau polluée – du niveau élevé de malnutrition observé par les travailleurs de l'aide humanitaire parmi les personnes déplacées ayant fui la région.¹⁵² Un groupe de civils ayant fui la zone a raconté à Human Rights Watch : « De nombreux enfants sont morts en cours de route et ici, peut-être deux à quatre enfants par jour. »¹⁵³

La stratégie consistant à empêcher les civils de prendre la fuite et à maintenir la population civile dans un état de vulnérabilité afin d'obtenir une aide humanitaire est une tactique classique utilisée par les belligérants au Libéria et ailleurs. C'est une tactique qui viole le droit international humanitaire.¹⁵⁴ Au moment où les agences humanitaires ont été en mesure d'accéder à la zone autour de Toulepleu en juin 2003, une bonne part de la population civile avait souffert pendant plus de cinq mois de manque de soins de santé, d'eau propre et de nourriture adaptée. Les cas de malnutrition étaient très fréquents chez les enfants dans une zone auparavant considérée comme le grenier du pays.

Ravages dans les villages autour de Toulepleu : février 2003

Après que les rebelles MPIGO eurent été chassés hors de Toulepleu le 12 janvier, les forces libériennes alliées aux rebelles ont transporté la guerre dans les petits villages autour de la route et dans les campements dans les plantations. Des centaines de villageois déplacés, tant guéré que burkinabé, ont fui les villages autour de Toulepleu et la zone au nord de la route et sont allés vers les villes de Guiglo et Duékoué, contrôlées par le gouvernement. Un Guéré déplacé de Glopleu a décrit les attaques qui ont dévasté la région :

Il y a beaucoup de corps qui putréfiés dans les villages ... Nous avons été obligés de partir parce que les rebelles avaient tout mangé. Ils ont mangé tous les boeufs, ont incendié les cases et les greniers, ont tué les vieux qui ne pouvaient pas marcher, ont mis le feu sur les personnes et avec le feu ont fait des traces sur les corps de leurs victimes et parfois, ils écrivent MPIGO ou MPCII sur les corps avec du feu ou avec un couteau ... C'est les Libériens qui sont les plus méchants. Les MPCII sont un peu mieux. Mais les MJP et les MPIGO sont très méchants. Ils n'aiment pas les Guéré. Ils sont venus la première fois en décembre mais sans attaquer les gens.

C'est en janvier qu'ils sont venus la deuxième fois ... C'est à ce moment-là, après leur seconde attaque que tout a commencé. Ils ont commencé à attaquer les gens ... Les rebelles ont exigé de l'argent. Si tu disais que tu n'en avais pas, ils fouillaient toute la maison. S'ils trouvaient quelque chose, ils te tuaient parce que tu avais menti. Des fois, ils tuaient pour rien. Doué Kaoué, un homme de soixante ans a été tué le 18 février. Il était assis dans sa cour quand ils lui ont tiré dessus.¹⁵⁵

Un autre villageois déplacé a dit : « On est allé d'un campement à un autre campement. Les rebelles sont venus dans les camps pour piller et brûler les maisons. Ils ont tué des gens et ont interdit aux autres de les enterrer. Les squelettes sont restés dans nos villages. »¹⁵⁶

151 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 27 mars 2003.

152 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 6 avril 2003.

153 Entretien conduit par Human Rights Watch, Guiglo, 4 avril 2003.

154 Les éléments indispensables à la survie de la population civile, comme les denrées alimentaires, les récoltes et les installations pour l'eau potable doivent être protégés. La logique derrière cette disposition est qu'il est interdit d'utiliser, contre les personnes civiles, la famine comme méthode de combat. Article 14, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), 8 juin 1977.

155 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

156 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

Si nombre des tueries perpétrées par les forces libériennes des rebelles furent des actes d'une violence extrême, certaines ont spécifiquement pris pour cibles les Guéré. Ceci est en partie dû au fait que nombre de Guéré s'étaient organisés en milices civiles ou en comités d'autodéfense et certains étaient armés et se sont opposés aux attaques (voir plus bas, Chapitre IX). Ceci est également dû à la nature de plus en plus ethnique du conflit. Une fois les combattants libériens d'origine krahn impliqués dans les combats aux côtés du gouvernement, souvent en collaboration avec les comités ivoiriens guéré d'autodéfense, il n'en fallait plus beaucoup pour que la guerre devienne un affrontement ethnique entre Krahn/Guéré contre Gio/Yacouba.

Evolution des abus vers un conflit ethnique

En février 2003, alors que les milices guéré et yacouba se sont de plus en plus impliquées dans le conflit à l'Ouest, travaillant respectivement avec le gouvernement et les rebelles, les abus ont pris de plus en plus une forme ethnique et une nature horrible alors que les mercenaires libériens des deux côtés commençaient à massacrer délibérément des civils sur la base de leur appartenance ethnique, sans prétendre cibler les partisans présumés de l'opposition. Sur la base des informations rassemblées par Human Rights Watch, il semble que le développement d'un conflit à base ethnique, dans l'Ouest ait été motivé par deux facteurs clefs. L'un fut l'introduction de combattants libériens des deux côtés qui a ravivé une animosité ethnique historique. Le second fut le rôle joué par les milices civiles guéré qui ont assumé un rôle de plus en plus visible dans la guerre de l'Ouest et ont participé à des abus commis contre les civils dans l'Ouest (voir plus bas, Chapitre IX). Plusieurs témoins ont affirmé à Human Rights Watch que les combattants libériens alliés au gouvernement avaient été conduits vers certains des petits campements les plus reculés par des civils guéré du coin qui connaissaient la zone. Dans un cas au moins étudié par Human Rights Watch, un civil guéré a également aidé les Libériens alliés aux rebelles en leur montrant les petits campements guéré et les villages perdus en brousse.

Le massacre de Bangolo : 7 mars 2003

Au cours d'un seul événement atroce, le plus terrible commis par les mercenaires libériens du gouvernement, au moins soixante civils dont des hommes, des femmes et des enfants ont été tués à Bangolo, une ville située entre Man et Duékoué, début mars 2003. Le massacre a été mis en lumière après que les troupes françaises de l'opération Licorne eurent été averties d'affrontements se produisant dans la ville de Bangolo, le 7 mars et que des civils déplacés eurent commencé à fuir la zone. Dans la soirée du 7 mars, les forces françaises ont désarmé et détenu un important groupe de combattants libériens armés et alliés du gouvernement qui quittaient la zone pour se rendre dans leur base de Guiglo, accompagnés par un groupe de civils guéré. Un vol de reconnaissance a été effectué au-dessus de la ville le 8 mars et a révélé la présence d'au moins soixante corps sur le sol, en plein air avec certainement d'autres corps dans les maisons.¹⁵⁷

Les combattants libériens étaient anglophones et parlaient également guéré (ou son équivalent libérien, le krahn). Ils ont été interrogés en détention et ont confirmé qu'ils étaient dans la zone depuis sept jours, qu'ils travaillaient pour le compte du gouvernement et qu'ils avaient commis le massacre. Ils ont apparemment réussi à pénétrer dans la ville en prétendant être des Dioula et en affirmant vouloir une réunion mais une fois sur place, ils ont commencé à tuer systématiquement les habitants et à piller leurs maisons.¹⁵⁸ Le quartier dioula à Bangolo a été spécifiquement pris pour cible. Nombre de victimes ont souffert de mutilations et ont eu la gorge tranchée, selon les rapports de presse.¹⁵⁹ Un observateur international qui a vu certains des corps à Bangolo a confirmé à Human Rights Watch que des exécutions sommaires avaient été pratiquées. Sur les quatre corps qu'il avait vus, dans un cas au moins, les mains de la victime étaient liées derrière son dos et il y avait des blessures par balle dans la tête provoquées par un tir rapproché.¹⁶⁰

Face à des preuves flagrantes de la responsabilité de la force LIMA dans le massacre et à des assertions selon lesquelles cette force travaillait pour le gouvernement ivoirien et était basée à Guiglo, le gouvernement a nié tout

157 Document confidentiel archivé à Human Rights Watch.

158 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 27 mars 2003.

159 Laurent Banguet, "Desolation and carnage in an Ivory Coast town," Agence France Presse, 12 mars 2003.

160 Entretien téléphonique conduit par Human Rights Watch, 16 mai 2003.

lien avec la milice, affirmant : « Aucun ‘Libérien supplémentaire’ ne combat avec les FANCI. »¹⁶¹ Au lieu de cela, le gouvernement a affirmé que le massacre avait été commis par des forces rebelles et que les combattants libériens n’étaient pas en fait, des Libériens mais plutôt des Guéré ivoiriens qui s’étaient organisés en comités d’autodéfense. L’affirmation selon laquelle des Guéré ivoiriens s’étaient organisés en comités d’autodéfense était certainement vraie mais le fait que la plupart des combattants détenus étaient libériens et travaillaient pour le gouvernement fut établi sans l’ombre d’un doute. Un récent rapport du Panel des experts des Nations Unies sur le Libéria a même noté que les armes, les munitions et l’équipement de communication radiophonique utilisé par les forces LIMA correspondaient à ce qu’utilisaient les FANCI.¹⁶²

Quelques jours plus tard, le massacre de Bangolo s’est répété pas très loin, à Dah, où un autre massacre a été perpétré de toute évidence en représailles pour les événements de Bangolo. Cette fois-ci, les forces rebelles étaient responsables et le cercle de la violence ethnique était bouclé. Pour les civils dans l’Ouest, ce furent des jours de terreur.

Le massacre de Dah : 22 mars 2003

Dah, un petit village dans la zone guéré, à quelques kilomètres à l’ouest de la route menant de Bangolo à Duékoué, a été attaqué par des forces rebelles la nuit du 22 mars. Ceci s’est produit quelques semaines seulement après le massacre de Bangolo et fut très probablement un acte de représailles. Un civil déplacé par les combats a décrit à Human Rights Watch les événements de cette nuit-là :

C’est samedi 22 mars que les événements s’étaient produits. Après le journal télévisé de 10 heures du soir, il y a eu une coupure de courant. J’ai eu un mauvais pressentiment. Je me suis dit que peut-être les assaillants allaient attaquer. Vers minuit, ma femme a entendu un bruit dehors. Elle m’a réveillé. J’ai légèrement ouvert la fenêtre et j’ai vu des gens courir dehors dans toutes les directions. J’ai entendu un coup de feu à quelques centaines de mètres de ma cour. On a couru toute la nuit. Le lendemain matin, vers 6 heures, on est retourné au village et c’est là qu’on a découvert l’horreur. Plusieurs corps étaient étendus dans tout le village. Parmi les cadavres, ma tante Fatima, qui avait environ soixante-dix ans, Zapele, mon neveu de trente-cinq ans, mon oncle de soixante ans. Tous tués par balles.

C’était surtout le quartier Caien qu’ils avaient le plus ravagé. Ils n’ont pas ciblé un type de personne en particulier. Même les Burkinabé ont fui avec nous et ils étaient morts aussi. Ils ont brûlé les maisons, des fois avec des gens dedans. Ils ont brûlé la maison d’une femme, la veuve de Mwa Jean pendant qu’elle était dans la maison avec ses deux enfants. Elle a réussi à sortir, l’un de ses enfants est sorti, sévèrement brûlé mais l’autre est mort. Beaucoup sont morts dans leur maison. Ils sont venus en véhicules. Ils ont laissé leurs véhicules dans un campement à environ cinq cents mètres du village. Trois d’entre eux sont restés pour garder les véhicules.

Les assaillants étaient surtout des libériens. En tirant sur quelqu’un, ils lancent des cris terribles ... Ils parlaient soit en anglais, soit en yacouba. On a entendu qu’ils avaient aussi tué des gens dans d’autres villages. C’est surtout les Libériens et les Yacouba qui tuent. On a entendu dire qu’ils avaient empoisonné le sel, les cubes magi, même les cigarettes. Tout ça, ça vient des Yacouba.¹⁶³

La description de la nourriture empoisonnée dans ce récit, si elle est peu probable, était le signe que les perceptions de la communauté s’étaient déplacées vers un niveau très dangereux : la transformation du groupe ethnique rival en démon. Ces perceptions ont certainement été nourries par la presse ivoirienne qui a présenté les événements de l’Ouest comme un « génocide » rebelle contre les Wê (Guéré) mais qui a, dans l’ensemble, omis le fait que les abus étaient commis des deux côtés et qu’ils avaient évolué suite à l’implication dans les deux camps de combattants libériens, connus depuis longtemps pour leurs abus contre les civils. Un autre facteur contribuant à la montée du conflit ethnique est le rôle joué par les comités civils guéré d’autodéfense favorables

161 « Massacre de Bangolo: le gouvernement accusé à tort par l’armée française, » Agence France Presse, 17 mars 2003.

162 Rapport du Panel des experts des Nations Unies sur le Libéria, 24 avril, 2003, S/2003/498.

163 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

au gouvernement dans les villages de l'Ouest. Des membres de ces milices ont pris part à de nombreux abus contre les civils, en particulier les Burkinabé, tant avant qu'après le début du conflit interne.

IX. LE ROLE DES MILICES CIVILES DANS L'OUEST

Le conflit en Côte d'Ivoire a mis en lumière de nombreux schismes dans la société ivoirienne. Les tensions entre le Nord et le Sud, entre les Dioula majoritairement musulmans et les habitants du Sud, majoritairement chrétiens ainsi qu'entre les Ivoiriens de naissance et les immigrés sont les symptômes les plus évidents d'une crise qui a secoué le tissu de la société. Dans l'Ouest, où des centaines de villages ont été saisis par des tensions accrues entre les groupes d'Ivoiriens indigènes et les communautés immigrées, ce développement a eu des répercussions particulièrement brutales pour la vaste communauté burkinabé.

La montée des groupes de jeunes et des milices civiles

Les turbulences économiques et politiques de la décennie écoulée ont engendré une génération de jeunes éduqués mais sans emploi et sans idéal. Ils ont été vus en train de manifester – parfois avec violence – dans les rues d'Abidjan en octobre et décembre 2000. Pour des milliers de jeunes, faire partie de l'association des étudiants de l'université d'Abidjan fut une étape critique dans un processus d'implication politique. Le mouvement étudiant est devenu de plus en plus politisé pendant les années Bédié, souvent avec des liens évidents avec les principaux partis d'opposition de cette période, comme le RDR et le FPI.¹⁶⁴ Pour d'autres, appartenir aux branches jeunesse des partis politiques fut l'occasion d'une prise de conscience.

Avec le lancement de la guerre, ces groupes de jeunes ont pris une importance nouvelle. Des personnages tels que Charles Blé Goudé et Guillaume Soro, tous les deux anciens responsables du réseau national des étudiants de l'université (FESCI), tous les deux charismatiques et populistes pour leurs partisans, ont dirigé un ensemble dynamique de jeunes instruits mais insatisfaits. Soro s'est rapidement fait connaître internationalement comme porte-parole du MPCJ pendant le conflit puis fut ensuite nommé Ministre de la communication dans le nouveau gouvernement de réconciliation. Blé Goudé a joué un rôle crucial dans la mobilisation des « jeunes patriotes » à Abidjan pendant la guerre, soi-disant avec le soutien entier de l'administration Gbagbo. Les manifestations contre les accords de Linas-Marcoussis qui ont paralysé Abidjan pendant quatre jours et ont eu pour conséquences des attaques lancées contre plusieurs bâtiments français, avec peu ou pas de réaction de la part des forces armées gouvernementales, fut un exemple clair du pouvoir détenu par les jeunes qui savaient mobiliser et de leurs liens avec les forces de sécurité de l'état. Comme le faisait remarquer un observateur à Abidjan à propos de Blé Goudé : « [Gbagbo] a fait les manifestations, il a fait Blé Goudé. Cette créature est sortie de la boîte, comment tu fais pour la faire rentrer à l'intérieur ? »¹⁶⁵ Le rôle du mouvement étudiant FESCI et des responsables étudiants à Abidjan dans l'incitation à la violence est devenu plus clair au cours des huit derniers mois. L'un des responsables des « jeunes patriotes » à Abidjan, Eugène Djué, a récemment déclaré : « Depuis le début de la guerre, on s'est organisé, on a été formé par nos amis militaires et on a l'arme de guerre la plus effrayante : la détermination à gagner et la volonté de défendre notre pays. » Dans le même entretien, il affirmait diriger « environ 55 000 jeunes patriotes regroupés dans des comités d'autodéfense. »¹⁶⁶

La transition des groupes d'étudiants et des associations de jeunesse aux comités d'autodéfense a demandé peu d'efforts et a probablement utilisé le parti politique existant qu'est le FPI et le réseau des associations de jeunesse. Des centaines de comités d'autodéfense de « jeunes patriotes » sont certainement devenus rapidement opérationnels dans tout le pays dès le début du conflit. Ils ont contrôlé des centaines de postes de contrôle dans les villes et les villages sous contrôle du gouvernement et dans leurs environs, vérifiant les cartes d'identité et assumant d'autres devoirs traditionnellement dévolus aux forces en charge du maintien de l'ordre public. Dans de nombreux cas, ils se sont eux-mêmes équipés de battes, de bâtons et d'autres types d'armes et ont soumis les

164 Voir Yacouba Konate, « Les enfants de la balle : de la FESCI aux mouvements de patriotes, » *Politique Africaine : la Côte d'Ivoire en guerre*, No. 89, mars 2003, pp. 49-70.

165 Entretien conduit par Human Rights Watch, Abidjan, 26 mars 2003.

166 « La multiplication des milices patriotiques inquiète le gouvernement ivoirien, » Agence France Presse, 27 avril 2003.

civils qui voyageaient le long des routes à un harcèlement, des extorsions et des agressions. Dans un cas au moins rapporté par la presse locale, un groupe de « jeunes patriotes », armés avec des fusils de calibre douze, a même tué un officier de police dans un village proche de Gagnoa, la région natale du Président Gbagbo. Dans ce cas, la description par le journaliste des groupes d'autodéfense était très bien choisie : « Sous l'œil complice du pouvoir, ces forces, qui ont essaimé comme des champignons, en particulier dans l'Ouest, règnent en véritables maîtres. »¹⁶⁷

S'il est possible de percevoir un peu le rôle des « jeunes patriotes » et de leurs responsables à Abidjan, comprendre le rôle joué par ces groupes dans les zones rurales, même avant la guerre, est un élément critique dans le contexte du conflit de l'Ouest.

Violence urbaine et rurale dans l'Ouest avant la guerre

Il y a eu une violence considérable avant la guerre dans les villes et villages de l'Ouest, en particulier dans les villes de Daloa, Duékoué, Vavua et Blolékin et leurs environs, qui constituent le cœur des terres des Bété et des Guéré. Une bonne partie de la violence a commencé en juin 2002 ou pendant les élections d'octobre 2000 et a pris deux formes : dans les villes comme Abidjan et Daloa, ce fut une violence politique entre des bandes de jeunes partisans du FPI et du RDR. Dans les villages autour de Daloa, Duékoué et Blolékin, ce fut une violence ciblant la population immigrée, essentiellement les Burkinabé. Chaque théâtre d'un conflit était mêlé à un problème spécifique : dans les villes, c'était la question du pouvoir politique. Dans les villages, c'était celle de la terre.

Violence politique dans la ville de Daloa pendant la campagne électorale : juin 2002

Les élections municipales de mars 2001 ont amené le RDR au pouvoir dans la ville de Daloa. Ceci a entraîné une rupture dans l'administration puisque le maire élu de la ville était RDR mais le préfet de district, nommé par le gouvernement était FPI. La victoire du RDR a été perçue par la population locale bété, largement favorable au FPI, comme une victoire des gens de l'extérieur ou des étrangers. A Duékoué, un bastion de la population guéré, le maire et les autres autorités locales étaient FPI mais une part substantielle de la population rurale était composée de Burkinabé et d'autres immigrés de la sous-région.

Au cours de la campagne électorale, cette tension a explosé, faisant écho à la violence électorale de 2000. A Daloa même, de jeunes membres du FPI et du RDR se sont affrontés, le 25 juin 2002 alors que les partis politiques commençaient leur campagne en préalable aux élections du 7 juillet 2002. Il semble que les problèmes aient commencé lorsqu'un groupe de jeunes partisans bété du FPI se sont mis à harceler des marchands dioula, près du bureau du RDR où des membres du RDR préparaient leur campagne.¹⁶⁸ Apparemment, les gendarmes du coin et la police soit ne sont pas intervenus, soit sont arrivés trop tard pour prévenir l'escalade de la violence. Quatre personnes au moins ont été tuées, sept ont été blessées par balle et deux mosquées et une église ont été incendiées.¹⁶⁹ A Daloa même, un couvre-feu a été imposé pendant tout le début du mois de juillet et la situation s'est quelque peu calmée mais la tension était à fleur de peau quand le conflit s'est déclaré le 19 septembre 2002.

Le schéma de la violence à Daloa en juin 2002, au cours duquel des groupes de partisans du FPI ont agi soit avec les groupes paramilitaires des forces de sécurité de l'état, soit ont été tolérés par les forces de maintien de l'ordre, a fait clairement écho aux types de violence qui se sont manifestés à Abidjan durant les élections d'octobre et de décembre 2000. Ce schéma a également établi un modèle pour le type de violence qui s'est produit après le début du conflit en septembre 2002, au cours duquel les partisans du FPI, organisés en comités d'autodéfense et agissant en complicité avec les forces de sécurité de l'état, ont agressé et exécuté des étrangers et des partisans du RDR, dans plusieurs villes de l'Ouest.

167 Jean-Roche Kouamé, « Des 'patriotes' battent un agent de police à mort, » *Le Jour*, 28 février 2003.

168 « Elections des conseils généraux Daloa : la campagne tourne à l'affrontement entre le FPI et le RDR, » *Le Patriote*, 26 juin 2002, à www.lepatriote.net/lepatriote2.asp

169 Timothé Dro, « Mosquée et église incendiées, » *Soir Info*, 26 juin 2002, p.5.

La violence dans les villages en juin 2002 : les Burkinabé pris pour cibles

Les Burkinabé représentent la majorité de la population immigrée dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, avec des communautés non négligeables de migrants internes baoulé. De nombreux villages ont été créés et presque entièrement peuplés par des Burkinabé essentiellement responsables de défricher la forêt et d'étendre les vastes plantations ivoiriennes de cacao. Pendant plus de trente ans, l'état ivoirien a largement négligé de réguler la possession et l'usage de la terre, les villageois du coin, les migrants et les autorités traditionnelles concluant des accords locaux basés sur le droit coutumier traditionnel. Pour beaucoup, ceci a consisté en un contrat improvisé au cas par cas, traduisant l'achat de la terre et la création d'une relation de long terme entre l'acheteur immigré et le vendeur, son « tuteur » ou « père » ivoirien ou « patron ».¹⁷⁰

Au cœur de la situation économique maussade des années 80 et 90, le retour des villes de nombreux jeunes Ivoiriens instruits a créé une tension considérable entre les villageois indigènes et les propriétaires et ouvriers des plantations essentiellement burkinabé mais également entre des générations d'Ivoiriens au sein d'une même famille. Au cours des dernières années, le parti du Président Gbagbo, le FPI a spécifiquement appelé les jeunes urbains à « revenir à la terre » dans un effort pour s'attaquer aux problèmes urbains en pleine expansion que sont le chômage, le crime et la surpopulation. Nombre de jeunes ivoiriens instruits qui sont effectivement rentrés dans leurs villages ruraux d'origine se sont sentis privés de leurs droits de multiples façons, premièrement par un climat économique caractérisé par un manque d'opportunités, deuxièmement par un système étatique qui offrait peu d'options et troisièmement par leurs propres familles qui avaient vendu les terres à des immigrés des décennies auparavant.

Dans l'atmosphère déjà politiquement très lourde de la fin des années 90, l'introduction de la loi sur la réforme foncière rurale en 1998 par le gouvernement de Henri Konan Bédié est devenue l'un des catalyseurs des dissensions intercommunautaires. La loi prévoyait que seuls les Ivoiriens pouvaient posséder des terres. Ce fut un coup très dur pour les milliers de résidents burkinabé et les autres Africains de l'Ouest qui avaient passé des années et parfois des décennies, à défricher et cultiver la terre. Les non-Ivoiriens qui avaient acheté de la terre sous le droit coutumier pouvaient conserver le plein exercice de leur droit d'usage de leur vivant. Cependant, trois ans après la mort de l'acheteur, la terre revenait à l'état sans compensation.¹⁷¹ Sur cette toile de fond d'une insatisfaction grandissante vis à vis du régime Bédié et de frictions politiques croissantes, le discours politique et médiatique accompagnant la loi a provoqué une violence directe, avec morts entre les groupes ethniques indigènes et la population immigrée largement burkinabé.¹⁷² Un fermier burkinabé qui vivait dans la zone de Vavoua depuis cinquante ans a déclaré : « [La guerre a commencé] d'abord à cause de l'exclusion sociale et de la haine des étrangers. Ça a commencé petit à petit, avant Gbagbo mais c'est une explosion maintenant. Avant la guerre, j'entendais les jeunes dire des choses sur la façon dont les Burkinabé devraient partir, comment ils avaient volé la terre ... Les vieux, ceux qui avaient vendu les terres aux Burkinabé, ils ne disaient pas des choses pareilles. »¹⁷³

Les tensions relatives à cette loi ont fait surface dans tout l'Ouest mais en particulier dans les zones rurales autour de Daloa et Duékoué où les Bété et les Guéré sont considérés comme la population indigène et soutiennent généralement le FPI de Laurent Gbagbo. Tout en étant liée à la violence politique dans les villes, la violence rurale qui s'est produite en juin 2002 a eu une cible différente. L'attitude de plus en plus militante des jeunes ruraux guéré, bété et niédéboua s'est traduite par la création d'associations, de groupes de jeunes et par des adhésions à des partis politiques. Le ressentiment contre les colons burkinabé dans les plantations s'est mêlé

170 Le terme « tuteur » est utilisé pour décrire la relation traditionnelle entre le propriétaire originel de la terre et la personne qui achète ou utilise la terre. Cette relation, qui se transmet de génération en génération, exige des immigrés qu'ils versent régulièrement à leur tuteur des contributions en argent ou en nature.

171 Loi no. 98-750 du 23 décembre 1998 définit le droit sur la propriété foncière rurale. Ceci a été suivi par les décrets no. 99-594 et no. 99-595 du 13 octobre 1999, qui ont fourni la législation de mise en œuvre de la loi, y compris les procédures d'application et d'enregistrement de la propriété foncière.

172 Des affrontements entre des Burkinabé et des villageois krou autour de Tabou ont entraîné un certain nombre de morts et la fuite de plus de 12 000 Burkinabé, en novembre 1999. La cause première de ces affrontements fut des frictions sur la terre.

173 Entretien conduit par Human Rights Watch, Banfora, 7 février 2003.

à un sentiment anti-RDR et a conduit à des attaques mutuelles de Bété ou Guéré contre des Dioula ou Burkinabé, faisant des douzaines de morts et de blessés et laissant de nombreux villages incendiés, en juin et juillet 2002. Certains jeunes Guéré ont spécifiquement établi un lien entre la violence et la campagne électorale. Il a été affirmé à Human Rights Watch : « Pendant la campagne électorale de Gbagbo, il a dit qu'il allait chasser les étrangers. Les jeunes parlaient de ça, des promesses électorales de Gbagbo. »¹⁷⁴

Human Rights Watch a recueilli des informations sur au moins huit morts et plus de soixante blessés dans les villages au nord de Duékoué, en juin et juillet 2002 et considère ce chiffre comme une grossière sous estimation du bilan réel de la violence. Plus de six mille personnes, essentiellement des familles burkinabé mais aussi des Ivoiriens du Nord, des Guéré, des Bété ont fui leur campement dans les plantations. Beaucoup se sont rendus à Duékoué et Daloa, en juillet 2002.¹⁷⁵

De nombreuses personnes interrogées par Human Rights Watch ont montré du doigt les déclarations d'hommes politiques de haut rang, relayées et intensifiées par les médias qui ont alimenté la violence tant rurale qu'urbaine et ont exacerbé la situation. Fin juin 2002, une réunion de responsables traditionnels à Abidjan a mis en garde les partis politiques et leurs responsables contre les dangers d'un discours politique de plus en plus belliqueux.¹⁷⁶ Cependant, peu de tentatives sérieuses ont été faites pour réduire la tension. En effet, après les élections de juillet 2002, le Président Gbagbo a félicité la nation pour « des élections largement victorieuses et pacifiques. »¹⁷⁷ Les autorités locales ne se sont pas attaquées aux véritables causes de la violence – l'esprit de plus en plus militant et incontrôlé des groupes de jeunes excités par leurs responsables et le manque de réaction des forces de maintien de l'ordre. Au lieu de cela, dans un mouvement révélateur, les chefs traditionnels de plusieurs villages autour de Daloa ont signé une série de recommandations qui incluaient en point premier, un appel à l'exclusion de tout candidat non indigène (y compris les Ivoiriens d'autres régions) dans toute élection future à Daloa.¹⁷⁸

Violence des comités civils d'autodéfense tolérée par l'état

Sur cette toile de fond très changeante, le déclenchement de la guerre civile en septembre 2002 a provoqué une nouvelle vague de violence dans les villages de l'Ouest. Alors que les rebelles avançaient dans l'Ouest, les allégations de certains journalistes et de figures du gouvernement relatives au soutien du Burkina Faso au MPC I et les images télévisées de rebelles « burkinabé » ont eu des répercussions immédiates dans les villages autour de Daloa et Duékoué, fortement peuplés de colons burkinabé. Le fait que des officiels du gouvernement, à différents niveaux, aient encouragé les civils à se mobiliser en comités d'autodéfense et à protéger les voies d'accès dans les villes, contre les rebelles a exacerbé la situation.¹⁷⁹ La transition des groupes de jeunes et des associations qui existaient déjà vers des comités d'autodéfense a été une étape évidente.

Les rebelles du MPC I ont pris Vavoua le 7 octobre 2002. Cet événement a amené la guerre dans l'Ouest pour la première fois et a déclenché les peurs de la population locale quant à de prochaines avancées. Les rapports mentionnant que le MPC I avait tué un certain nombre de gendarmes à Bouaké, combinés avec le fait que la télévision et les médias écrits continuaient à montrer des images de Burkinabé et de gens du Nord comme des « assaillants capturés » ont poussé des groupes de jeunes militants guéré, armés de machettes, de fusils de chasse et d'autres armes à descendre sur les villages et campements burkinabé, au nord de Duékoué. Selon des témoins interrogés par Human Rights Watch, chaque village avait ses bandes de jeunes militants guéré qui appartenaient

174 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

175 Nombre de Burkinabé ont cherché refuge dans l'église catholique de Duékoué, un schéma qui s'est répété plusieurs fois au cours des mois suivants.

176 Simplicie Allard, « Les rois et les chefs traditionnels appellent les acteurs politiques au calme et à la retenue, » *L'Inter*, 29 juin 2002 à www.presseci.com/linter/archive/1243.html (consulté le 28 juin 2003).

177 Charles Trabi, « Gbagbo se réjouit du triomphe de la loi sur le désordre, » *L'Inter*, 13 juillet 2002 à www.presseci.com/linter/archive/2365.html (consulté le 28 juin 2003).

178 Compte-rendu d'une réunion de chefs traditionnels de Daloa, tenue le 30 août 2003, archivé à Human Rights Watch.

179 Déclaration par Jules Yao Yao, porte-parole des forces armées, transcrite de RTI et rapportée dans *Notre Voie*, 18 octobre 2002.

à un réseau organisé de comités d'autodéfense et de groupes de jeunes avec des liens avec Abidjan. Iruzon¹⁸⁰, un village au nord de Duékoué a été l'épicentre du problème qui s'est étendu à Blodi, Diahouin, Tuazeo et à d'autres villages entre Duékoué et Kouiblie, au cours de la première semaine d'octobre.

Un jeune Burkinabé a décrit les événements d'octobre comme « la chasse aux Burkinabé » et a raconté à Human Rights Watch l'escalade des événements à Blodi, un village proche d'Iruzon.

Quand les rebelles ont commencé à Vavoua, les gens ont dit que les Burkinabé étaient avec les rebelles. Les jeunes Guéré ont commencé à attaquer. Le maire est venu et leur a dit d'installer des postes de contrôle pour défendre le village. Puis, aux postes de contrôle, ils ont commencé à harceler les Burkinabé en leur demandant de l'argent et si tu n'as pas d'argent, alors ils prennent ta bicyclette. Ceci a continué jusqu'à ce qu'ils soient organisés avec des armes. Le 8 octobre, ils sont allés attaquer un campement et ont tué trois jeunes Burkinabé. Après ça, ils ont commencé à tout brûler alors on a dû partir. La nuit, ils venaient et fouillaient nos maisons pour trouver des armes. Parfois, les gens avaient des fusils de chasse – ceci ne faisait qu'aggraver les choses. Ils ont dit que le Président du Burkina Faso était responsable de la guerre.¹⁸¹

Des milliers de Burkinabé ont fui sans aucune de leurs possessions, parfois en perdant même des enfants, dans leur fuite paniquée. Leurs maisons ont été incendiées et détruites, leur cheptel et leurs récoltes ont été pillés. Beaucoup ont fui vers Duékoué. Les Burkinabé déplacés ont raconté à Human Rights Watch que dans de nombreux cas, les milices guéré avaient délibérément détruit leurs documents, y compris les enregistrements locaux de leurs achats de terres et les documents de l'état attestant de leur utilisation officielle de la terre. Plusieurs Burkinabé ont dit : « Quand les Guéré ont commencé à attaquer les maisons, ils ont détruit les papiers. Ils ont déchiré nos cartes d'identité et les papiers pour les champs. »¹⁸² En plus de la destruction des documents, des maisons et des villages, Human Rights Watch a recueilli des informations sur plusieurs meurtres de Burkinabé par des jeunes Guéré qui les avaient arrêtés à des postes de contrôle érigés autour de chaque village et aux intersections routières.¹⁸³

Des Burkinabé ont aussi été pris pour cibles dans d'autres endroits du pays, comme au Sud-Ouest et à Abidjan. Les Burkinabé plus âgés sont physiquement identifiables et donc faciles à prendre pour cibles à cause des cicatrices que les membres de l'ethnie mossi portent sur le visage. La coutume de la scarification faciale est de moins en moins respectée depuis plusieurs dizaines d'années. Un certain nombre de Burkinabé plus jeunes qui ont échappé à la violence et qui ne portaient pas de cicatrices de ce type sur le visage ont raconté à Human Rights Watch qu'ils avaient pu se faire passer pour des membres d'autres groupes ethniques alors qu'ils se trouvaient en territoire contrôlé par le gouvernement. Ils pensent qu'ils auraient été tués s'ils avaient eu des cicatrices de ce type sur le visage.

Si des récits non confirmés font état de certains Burkinabé armés ayant rejoint les forces rebelles – et certains ont pu se rendre coupables d'attaques contre des civils guéré – les recherches de Human Rights Watch indiquent que la vaste majorité des attaques contre les civils a été initiée par des milices guéré contre des civils burkinabé.

La réaction des communautés guéré dans les villages, face aux jeunes des milices a varié souvent par génération et par village. Dans certains villages, les chefs guéré ont peu fait pour calmer l'esprit militant de leurs jeunes mais il y a eu plusieurs exemples où les autorités locales, dont les chefs de village et parfois les gendarmes de Duékoué, ont tenté d'intervenir, avec peu d'effet. Dans un village, où un chef guéré plus âgé a insisté pour protéger les Burkinabé, les jeunes guéré du village ont refusé de l'écouter.¹⁸⁴ Fin octobre, lorsque les récoltes de cacao et de café étaient prêtes à être cueillies, la plupart des Burkinabé avaient été chassés des villages

180 Iruzon est le village natal de Matthias Doué, un Guéré, chef d'état major pour le Président Gbagbo.

181 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

182 Entretiens conduits par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

183 Entretiens conduits par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

184 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

environnants et s'étaient réfugiés à Duékoué. Une délégation de chefs guéré – tous des anciens – a demandé aux Burkinabé de rentrer. Cependant, comme l'a noté un observateur, ceux qui ont demandé le retour des Burkinabé « étaient tous des vieux, pas un seul jeune ... [et] les jeunes se moquaient des vieux et disaient que les Burkinabé ne rentreraient pas. »¹⁸⁵ Alors que certains Burkinabé sont rentrés dans les villages, beaucoup ont laissé leurs femmes et leurs enfants à Duékoué.

Après les offensives des rebelles de l'Ouest dans l'Ouest en décembre, un certain nombre de ces villages et d'autres autour de Toulepleu et Bangolo ont été pris par les rebelles, provoquant une nouvelle vague de déplacements alors que les Guéré fuyaient les rebelles et cherchaient refuge dans les villes tenues par le gouvernement. Ceci a conduit à de nouveaux abus alors que les membres des trois groupes rebelles se vengeaient contre certains des membres guéré des comités d'autodéfense responsables des tueries et du harcèlement des Burkinabé et d'autres « assaillants » présumés. Le déplacement des villageois guéré vers Duékoué a ensuite élargi le cycle des abus alors que les jeunes Guéré commençaient à terroriser en toute impunité les Burkinabé déplacés dans les villes tenues par le gouvernement, en particulier suite à des attaques rebelles contre des sites tenus par le gouvernement.

Abus commis par les forces du gouvernement en collaboration avec les milices civiles

De nombreux témoins ont décrit les graves abus commis par les forces armées ivoiriennes travaillant avec la complicité des groupes de jeunes Guéré ou en collaboration avec eux et avec d'autres groupes de civils soutenant le gouvernement. Par exemple, dans nombre d'attaques contre les civils par des groupes paramilitaires à Daloa, Duékoué, Guiglo et Monoko-Zohi, des villageois du coin appartenant à des groupes ethniques liés au gouvernement ont aidé à fournir des listes de noms d'étrangers, de membres du RDR, de gens du Nord et d'autres partisans présumés des rebelles aux forces de sécurité. Les comités d'autodéfense ont aussi fourni en hommes les postes de contrôle avec l'approbation – si ce n'est l'encouragement – des forces de sécurité de l'état. Une personne a déclaré : « Les jeunes Guéré sont les pires, ils travaillent avec l'armée. S'ils voient un Burkinabé qu'ils reconnaissent, ils te battent et te battent avec une brique. Une fois qu'ils disent que tu es un 'assaillant', tu es fini. »¹⁸⁶ Les attaques contre les Burkinabé déplacés à Duékoué et dans d'autres villes contrôlées par le gouvernement ont augmenté après chaque attaque des rebelles. Les forces gouvernementales ont parfois exécuté des Burkinabé et d'autres assaillants présumés au milieu de la ville, devant de nombreux témoins. Les milices civiles guéré ont parfois brûlé leurs corps après les avoir exécutés.

Human Rights Watch a recueilli des informations sur au moins dix meurtres de cette sorte, dont un incident à Duékoué, le 20 décembre 2002 au cours duquel un groupe de jeunes Guéré, avec les forces armées, a participé à l'exécution sommaire de deux Burkinabé.

J'attendais pour traverser la rue pour rentrer chez moi et ils ont tué deux Burkinabé devant moi, dans la rue. Il y avait deux jeunes hommes guéré qui cherchaient des étrangers et ils ont capturé deux jeunes Burkinabé dans des maisons de Duékoué. Les deux hommes capturés avaient des cicatrices sur le côté du nez, qui montraient que c'était des Mossi.¹⁸⁷ Ils étaient sur la rue que j'allais traverser alors je me suis caché et j'ai regardé.

Les jeunes Guéré appartenaient au FPI. Tout le monde était FPI à Duékoué. Ils affirmaient que les étrangers étaient venus pour attaquer le Président Gbagbo. Les hommes guéré qui ont détenu les deux Burkinabé ont appelé l'armée qui patrouillait en permanence dans la ville avec ses quatre-quatre. Ils poussaient des cris de guerre en patrouillant comme « Haut les cœurs » en français.

Un véhicule militaire s'est arrêté à la demande de la foule qui a dit aux militaires qu'ils avaient capturé deux étrangers. Deux militaires sont sortis de leur quatre-quatre et ont fait des gestes pour que la foule

185 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 4 avril 2003.

186 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 3 avril 2003.

187 Les Mossi sont l'un des plus importants groupes ethniques du Burkina Faso et dominent la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire.

s'éloigne des deux étrangers. Les deux hommes ont continué de supplier pour sauver leur vie en disant : « Pardonne-moi, je ne suis pas un rebelle. » Les soldats ont dit aux deux hommes de courir. Quand ils ont commencé à courir, les militaires leur ont tiré dans le dos à tous les deux et dans la nuque ce qui a cassé leur tête et a fait sortir leur cerveau par morceaux. J'étais traumatisé. Je ne pouvais pas dormir. Je revoyais tout le temps la scène.¹⁸⁸

Les forces gouvernementales appuyées par des milices civiles ont de plus en plus directement ciblé les Burkinabé alors que la dimension ethnique du conflit s'intensifiait dans l'Ouest. La manipulation de plus en plus fréquente de ce conflit ethnique par le biais des déclarations du gouvernement et des rapports de presse dans les médias centrés sur le soi-disant génocide contre les Wê (Guéré) n'a fait qu'aggraver la situation, incitant encore davantage à la violence. En avril 2003, tout semblant d'état de droit avait disparu dans certaines villes contrôlées par le gouvernement comme Duékoué et le règne des milices civiles était à son apogée.

Violence de bandes dans l'impunité la plus totale à Duékoué : mars-avril 2003

La collaboration entre les forces gouvernementales et les milices civiles a créé un climat de peur et d'impunité totale à Duékoué, en avril 2003 lorsque Human Rights Watch s'est rendu dans la ville. Etre accusé d'être un « assaillant » pouvait signifier une condamnation à mort, non seulement pour les Burkinabé mais pour tout individu appartenant à un groupe ethnique perçu comme allié des rebelles et de fait, pour tout individu malheureusement pris au mauvais endroit, au mauvais moment. Les autorités locales se sont complètement soustraites à leur responsabilité de maintien de l'ordre public. Au lieu de cela, elles ont permis une violence de bandes et laissé agir en toute impunité des milices civiles. Les forces de sécurité ont fait peu ou rien pour les contrôler et encore moins pour les tenir pour responsables de leurs actes.

Deux incidents rapportés à Human Rights Watch par des sources dignes de foi ont illustré cette tendance à la violence de bandes, complètement tolérée par les autorités locales. Dans un cas, début mars 2003 :

Un homme yacouba est allé à la mairie [à Duékoué] pour demander un laissez-passer. Quelqu'un dans la foule l'a accusé d'être un « assaillant ». La foule s'est jetée sur lui et l'a battu avec des briques, des chaussures et d'autres choses. Après avoir été transporté, sévèrement blessé, à l'hôpital local, certaines des personnes dans la foule sont allées à l'hôpital, l'ont tiré à l'extérieur, l'ont tué et ont brûlé son corps et l'ont laissé dans la cour. Finalement, le chirurgien de l'hôpital a demandé que le corps soit enterré parce que les infirmières dans l'hôpital refusaient de travailler.¹⁸⁹

Dans un autre incident début mars, un jeune Guéré a été battu à mort par une foule, à vingt-cinq mètres d'un poste de gendarmerie après qu'un autre Guéré l'eut accusé d'être un « assaillant. »¹⁹⁰

Meurtres de membres de comités d'autodéfense perpétrés en représailles

En réaction au rôle de plus en plus actif joué dans le conflit par les comités guéré d'autodéfense, les forces rebelles ont de plus en plus pris pour cibles des membres des comités guéré d'autodéfense, après avoir pris des zones auparavant tenues par le gouvernement, en particulier à Man et Bangolo et leurs environs. Human Rights Watch a recueilli des informations sur plusieurs cas où des membres de comités d'autodéfense ont été spécifiquement pris pour cibles, probablement en représailles pour leur collaboration avec les forces gouvernementales dans des abus commis contre des civils dioula et burkinabé.

Dans l'un de ces cas, les forces rebelles ont ciblé des villageois du coin dans les environs de Man :

Ils sont passés à Siabli vers 4 heures du matin, en allant vers Man. Le lendemain matin, on a trouvé les corps de trois villageois de Siabli. Ils avaient été attachés, y compris les mains puis attachés à un véhicule avec une corde puis tirés derrière le véhicule qui avait roulé à pleine vitesse pendant trois

188 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bobo-Dioulasso, 8 février 2003.

189 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 4 avril 2003.

190 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 4 avril 2003.

kilomètres. Puis, les rebelles ont égorgé l'un d'eux, ont découpé un autre et ont fusillé par balle le troisième. L'un des trois s'appelait Antonio, il appartenait à un comité d'autodéfense d'un village. Plus tard, on a trouvé trois autres corps, deux jeunes du village et une femme qui n'était pas du village.¹⁹¹

X. OBLIGATIONS LEGALES ET REPOSES LOCALES AUX ABUS COMMIS CONTRE LES CIVILS

Les obligations légales de la Côte d'Ivoire

Initialement décrit comme une mutinerie, puis comme une tentative de coup, en quelques jours, le conflit a atteint le seuil d'un conflit interne.¹⁹² En dépit de l'introduction des combattants libériens, le conflit en Côte d'Ivoire est resté un conflit interne, mais avec des dimensions internationales compte tenu de l'implication indirecte des pays voisins que sont le Libéria et le Burkina Faso.

Toutes les parties impliquées dans le conflit en Côte d'Ivoire sont obligées de respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Ce corps de lois exige que toutes les parties à un conflit fassent à tout moment la distinction entre les civils et les combattants et entre les biens civils et les objectifs militaires. Des actes de violence ou des menaces de violence destinés à répandre la terreur parmi la population civile, en particulier le meurtre, la torture physique ou mentale, le viol, la mutilation, le pillage, les punitions collectives sont interdits. La destruction d'objets indispensables à la survie de la population civile comme les denrées alimentaires, les zones agricoles pour les productions alimentaires, les récoltes, les installations et moyens de fourniture en eau potable est également interdite.¹⁹³

La Côte d'Ivoire a incorporé nombre des ces principes clefs du droit international humanitaire dans sa législation nationale. Les dispositions centrales du droit en matière de droits humains et du droit international humanitaire, y compris l'interdiction du génocide et des crimes contre la population civile ont été incorporées dans le Code pénal ivoirien.¹⁹⁴ L'article 138 du Code pénal interdit spécifiquement les meurtres en représailles et le gouvernement comme les forces rebelles doivent être tenus pour responsables des tueries commises en représailles, par chaque camp. Le gouvernement et les forces rebelles, y compris leurs mercenaires libériens respectifs et les forces de leurs milices civiles doivent également être tenus pour responsables des nombreux cas de viol, meurtre et pillages contre la population civile décrits dans les chapitres ci-dessus, tous étant interdits tant par le droit national qu'international.

La Côte d'Ivoire a également signé et ratifié des traités internationaux clefs en matière de droits humains. Un certain nombre de dispositions fondamentales de ces traités, tels que le droit à la vie, le droit à ne pas subir des actes de torture ou une discrimination à base ethnique ont été violées par les forces gouvernementales. Il n'est pas possible de déroger à nombre de droits fondamentaux contenus dans ces traités, ce qui signifie que le gouvernement et ses forces de sécurité sont obligés de les respecter même pendant un conflit armé.

191 Entretien conduit par Human Rights Watch, Duékoué, 2 avril 2003.

192 Selon le droit international humanitaire, un conflit interne est défini comme un conflit se produisant entre les forces armées nationales et « des forces armées dissidentes ou des groupes armés organisés qui, sous la conduite d'un commandement responsable, exercent sur une partie de son territoire un contrôle tel qu'il leur permette de mener des opérations militaires continues et concertées et d'appliquer le présent Protocole. » Article 1.1, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la Protection des victimes des conflits armés non-internationaux (Protocole II), 8 juin 1977.

193 Conventions de Genève du 12 août 1949 (Conventions de Genève). La Côte d'Ivoire a signé et ratifié les Conventions de Genève, le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977 et le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non-internationaux (Protocole II), 8 juin 1977. La Côte d'Ivoire a ratifié les Protocoles additionnels de 1977 le 20 septembre 1989. Les Protocoles ont été publiés par Décret No. 88-1102 du 25 novembre 1988.

194 La loi No. 81-640. L'article 138 du Code pénal est basé sur les garanties fondamentales incorporées dans les Conventions de Genève et traite des crimes contre la population civile.

Le Pacte international sur les droits civils et politiques pour lequel la Côte d'Ivoire est un état partie affirme : « Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. »¹⁹⁵ Le Comité des droits de l'homme, l'organe en charge de surveiller le respect du Pacte, a déclaré que la privation de la vie par des autorités étatiques est une question de la plus haute gravité. Un état doit strictement contrôler et limiter les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent priver des gens de leur vie. Les exécutions sommaires de douzaines de civils par les forces de sécurité de l'état sont clairement une violation flagrante de ces obligations légales.

De plus, la Côte d'Ivoire a violé les principes fondamentaux du droit international lorsque le gouvernement a imposé un ordre affirmant que « tout individu suspect serait tué sans sommation » pendant le couvre-feu.¹⁹⁶ Les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois fournissent des directives sur l'utilisation de la force et des armes à feu par les personnes en charge de faire respecter la loi, y compris les soldats. Dans des situations de maintien de la loi comme le contrôle de foules de civils ou la mise en application d'un couvre-feu, où l'utilisation légale de la force et des armes à feu est inévitable, les officiers de maintien de l'ordre doivent faire preuve de retenue et agir proportionnellement à la gravité de l'offense et à l'objectif légitime à atteindre. Ils doivent minimiser les blessures, respecter et préserver la vie humaine. Les Principes de base prévoient plus loin que l'utilisation des armes à feu avec l'intention de tuer ne peut être faite que « lorsqu'elle est absolument inévitable pour protéger la vie. » Des circonstances exceptionnelles comme l'instabilité interne ou d'autres urgences publiques ne peuvent être avancées pour justifier un manquement à ces principes fondamentaux. Un ordre général tel que celui décrit plus haut ne remplit pas les conditions d'une réponse proportionnelle à l'offense.

La réponse du gouvernement de Côte d'Ivoire¹⁹⁷

Pendant une bonne partie du conflit en Côte d'Ivoire, le gouvernement s'est totalement soustrait à sa responsabilité de protéger les civils, sur le territoire qu'il contrôle, contre les violations des droits humains et du droit international humanitaire. Au lieu de cela, les forces de sécurité du gouvernement ont fréquemment et parfois systématiquement conduit des campagnes de violence contre les civils, généralement sur la base de leur appartenance ethnique, religieuse, nationale et politique. Le gouvernement a avec constance nié sa responsabilité dans les attaques contre les civils. Au lieu de cela, il a tenté de faire porter la responsabilité des violations du droit humanitaire devenues publiques à ces opposants, aux forces françaises, aux médias, en résumé, à tout autre groupe possible.

En plus de nier sa propre responsabilité, le gouvernement a utilisé les médias et le discours politique, tant avant qu'après les événements du 19 septembre 2002, en allant dans le sens d'un échauffement de la situation. Il a également encouragé à des attaques par les milices civiles contre les civils. Appeler les civils à agir en comités d'autodéfense et à faire fonctionner des postes de contrôle a encouragé un système de vigiles et a été équivalent à une autorisation virtuelle de commettre des actes de violence.

En octobre 2002, le gouvernement a déclaré qu'il allait mener une enquête sur les événements de Daloa mais il n'y a pas eu, à ce jour, d'enquête officielle ni de rapport publié sur les conclusions. En mai, le gouvernement a annoncé de nouveau qu'une enquête serait entreprise sur les événements de l'Ouest. A ce jour, Human Rights Watch n'a connaissance d'aucune arrestation ou inculpation pour l'une ou l'autre des morts de civils survenues depuis le 19 septembre 2002.

195 Article 6.1. Adopté et ouvert à signature, ratification et admission par la Résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Entré en vigueur le 23 mars 1976 en accord avec l'article 49. La Côte d'Ivoire a ratifié l'ICCPR le 26 mars 1992.

196 Déclaration de Jules Yao Yao, porte-parole des forces armées transcrite dans *Le Jour*, 7-8 décembre 2002, p. 2.

197 Toutes les références au gouvernement désignent le gouvernement du Président Gbagbo qui était encore en place comme l'autorité principale jusqu'en avril 2003 lorsque les membres du nouveau gouvernement de réconciliation ont commencé à prendre leurs postes.

Le gouvernement a, avec constance, nié utiliser des réfugiés libériens et d'autres combattants de la faction MODEL en dépit de preuves accablantes de leur présence dans l'Ouest et de leur lien avec l'état ivoirien. Même lorsque les forces libériennes LIMA étaient détenues par l'armée française, le gouvernement Gbagbo a refusé de reconnaître leur déploiement et leur responsabilité dans le massacre de Bangolo. Au lieu de cela, les « jeunes patriotes » ont mobilisé une marche sur Daloa sous le leadership de Charles Blé Goudé et ont protesté contre la détention des soi-disant jeunes Guéré, entraînant la fuite d'un certain nombre de détenus. Dans les semaines qui ont suivi les événements de Bangolo, l'inquiétude populaire relative à un « génocide » contre les Wê a été nourrie et manipulée par les déclarations du gouvernement.

Même après la signature d'un cessez-le-feu dans l'Ouest par le gouvernement et les groupes rebelles, début mai et une réunion entre le Président libérien, Charles Taylor au cours de laquelle les deux chefs d'état se sont engagés à s'abstenir de soutenir les insurgés, les suspicions quant à la poursuite du soutien aux factions rebelles libériennes ont perduré. Mi-mai, George Dweh, vice-président de la faction du LURD a affirmé à des journalistes qu'il se trouvait à Abidjan, à l'invitation du gouvernement et qu'il envisageait de rencontrer le Président Gbagbo. Un communiqué du gouvernement a démenti cette allégation.¹⁹⁸ Le recrutement dans le camp de Niela a, de façon inquiétante, continué à être mentionné jusqu'à la fin mai, plusieurs semaines après que le gouvernement et les forces rebelles eurent signé un cessez-le-feu dans l'Ouest et plusieurs jours après que le responsable de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers se fut rendu dans le camp et eut exprimé au Président Gbagbo ses inquiétudes quant au recrutement.¹⁹⁹

La déclaration du Premier Ministre, Seydou Diarra, fin mai fut un signe bien accueilli de la nouvelle direction prise par le gouvernement de réconciliation récemment mis en place. Cette déclaration affirmait que la Côte d'Ivoire ratifierait le traité de la Cour Pénale Internationale et lancerait une enquête sur les abus avec le soutien du Conseil de Sécurité des Nations Unies.²⁰⁰ Cette dernière démarche marquerait un début favorable pour le long processus nécessaire à la recherche des coupables des abus commis pendant la guerre et à leur punition.

La réponse des groupes rebelles

Les groupes rebelles ivoiriens, en particulier le MPIGO, sont responsables de graves abus dont viols, meurtres et autres actes de violence contre des civils et autres non-combattants en violation de l'Article commun 3 et du Protocole II des Conventions de Genève. Bien que nombre des pires atrocités contre des civils aient été commises par des combattants libériens et sierra léonais travaillant avec le MPIGO, toutes les forces rebelles ont commis des abus et devraient être tenues pour responsables de ces actes.

Le MPCCI a clairement reconnu le rôle joué par les contingents libériens et sierra léonais. Début avril, le Secrétaire général du MPCCI, Guillaume Soro a affirmé à Human Rights Watch que le MPCCI « essayait de faire sortir les Libériens » et qu'ils avaient dit au Premier Ministre, Seydou Diarra, que « si les Français ne faisaient rien dans l'Ouest, alors ils prendraient les choses en mains. »²⁰¹

Les détails sont peu clairs mais il est possible qu'à ce moment là, à peu près, le MPCCI ait décidé de coopérer avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone afin de remettre le criminel de guerre, Sam « Mosquito » Bockarie, accusé par le Tribunal spécial en mars 2002. Il n'est pas clair si le responsable du MPIGO, Félix Doh a soutenu cette idée ou s'y est opposé. Doh a été tué, soi-disant par les combattants libériens et sierra léonais de Bockarie, fin avril mais des rumeurs ont également circulé selon lesquelles le MPCCI pourrait être responsable de sa

198 « Dirigeant du LURD à Abidjan : le gouvernement dément toute rencontre officielle, » Agence France Presse, 15 mai 2003.

199 Silvia Aloisi, "Refugee camp nurtures recruits for Ivorian war," Reuters, 18 mai 2003, à www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/ByCountry/CotedIvoire (consulté le 20 mai 2003).

200 Réseau Régional Intégré d'Information, "Côte d'Ivoire: Government to inquire into human rights abuses," 29 mai 2003 à www.reliefweb.int (consulté le 31 mai 2003).

201 Entretien conduit par Human Rights Watch, Bouaké, 31 mars 2003.

mort.²⁰² Sam Bockarie lui-même a été tué plusieurs jours plus tard, apparemment par les troupes du gouvernement libérien qui l'ont arrêté alors qu'il tentait de rentrer de nouveau au Libéria. Beaucoup estiment que le Président Taylor est derrière la mort de Bockarie, de membres de sa famille et d'autres témoins potentiels d'abus dont il était lui-même responsable dans la guerre en Sierra Leone.²⁰³

Alors que les rebelles du MPCCI admettaient le problème posé et les abus résultant de l'introduction de combattants libériens, ils ont au départ nié les liens avec les groupes rebelles de l'Ouest et n'ont pas publiquement reconnu leur responsabilité dans l'introduction de contingents libériens. Même après l'incorporation formelle des trois groupes dans les « Forces Nouvelles », la chaîne précise de commandement entre les rebelles MPIGO et leurs recrues libériennes est restée peu claire bien qu'une chaîne de commandement ait certainement existé, au moins dans la période initiale. Les rebelles ont également nié leur responsabilité dans les violations du droit international humanitaire, en particulier le meurtre de plus de cinquante gendarmes et de membres de leurs familles détenus à Bouaké, en octobre 2002. Ils ont cependant reconnu le manque croissant de discipline dans les troupes MPCCI, citant des tensions entre les branches militaire et politique au cours de la longue période entre la signature et la mise en œuvre des accords de Marcoussis.²⁰⁴

Identifier les coupables du massacre de Bouaké et d'autres meurtres commis en représailles sera une étape vitale vers l'établissement de la paix et de la réconciliation en Côte d'Ivoire. De plus, les questions qui continuent à entourer les liens entre le MPCCI et le MPIGO et la chaîne de commandement sur les combattants libériens demandent des enquêtes supplémentaires afin que soit établie la responsabilité de commandement pour les abus qu'ils ont commis dans l'Ouest contre les civils.

La réponse française

La France, ancienne puissance coloniale, a eu une relation longue et complexe avec la Côte d'Ivoire. Plus de vingt mille ressortissants français se trouvaient dans le pays jusqu'en septembre 2002 et la France a maintenu une présence militaire à Abidjan, reflet de la poursuite des intérêts économiques, politiques, culturels et sociaux de la France dans ce pays. Un traité entre la France et la Côte d'Ivoire prévoyait que la France protégerait le territoire ivoirien en cas de menaces extérieures.²⁰⁵

Initialement, les forces françaises de l'Opération Licorne sont intervenues seulement pour évacuer les ressortissants occidentaux des zones happées par les affrontements. Cependant, suite au premier cessez-le-feu entre les rebelles et le gouvernement le 17 octobre 2002, les Français ont accepté de surveiller la ligne de cessez-le-feu. Le Ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin s'est également engagé dans une importante activité diplomatique pour faire pression auprès du Président Gbagbo et des forces rebelles, à la fois autour du premier cessez-le-feu et ultérieurement. Cependant, les relations entre la France et le régime du Président Gbagbo se sont notablement détériorées, en particulier après la signature des accords de Marcoussis. Le Président Gbagbo a semblé de plus en plus réticent à mettre en œuvre les accords et a peu fait pour endiguer les manifestations des « jeunes patriotes. » Les Français se sont rapidement retrouvés attaqués des deux côtés, par le gouvernement qui affirmait qu'ils avaient favorisé les rebelles en ne dénonçant pas la rébellion et par les rebelles qui affirmaient qu'ils avaient fait obstruction aux avancées des rebelles sur San Pedro et Abidjan.

Lorsque les troupes françaises ont accepté de surveiller la ligne de cessez-le-feu, elles ont été témoins de nombreuses attaques contre des civils commises par les deux forces. Initialement, les Français ont effectivement tenté de faire connaître et de vérifier les pires attaques : le charnier de Monoko-Zohi et les attaques par

202 "Ivorian leader 'found dead'," BBC News, 28 avril 2003, à <http://news.bbc.co.uk/2/hi/Africa/2981383.stm> (consulté le 28 avril 2003).

203 Réseau Régional Intégré d'Information, "Bockarie's death boosts chances for peace," 9 mai 2003 à www.reliefweb.int (consulté le 30 mai 2003).

204 Entretien conduit par Human Rights Watch avec Guillaume Soro, Secrétaire général du MPCCI, Bouaké, 31 mars 2003.

205 Ceci est l'une des raisons pour laquelle Houphouët-Boigny n'a pas bâti une armée ivoirienne. Une autre raison est qu'il craignait la menace potentielle sur la stabilité et sur son propre pouvoir qu'aurait représentée une armée forte. Compte tenu de l'histoire des coups militaires dans la région, il s'est montré plutôt clairvoyant à cet égard.

hélicoptère sur Menakro, par exemple, ont été confirmés par les forces françaises. Elles ont ensuite reçu un mandat des Nations Unies pour soutenir les troupes de la CEDEAO et protéger les civils,²⁰⁶ mais ont eu tendance à interpréter cela de façon assez restreinte. Par exemple, elles ont distribué des numéros de téléphone aux civils à Daloa, Duékoué et Guiglo qu'ils pouvaient utiliser pour appeler à l'aide en cas de besoin. Plusieurs cas ont été racontés à Human Rights Watch dans lesquels des individus ont été sauvés par les forces françaises d'actes de violence ou même d'exécutions perpétrées par les troupes gouvernementales. Cependant, dans d'autres cas, les Français ont peu fait pour dissuader ou empêcher la violence. Placer des troupes autour du camp de réfugiés de Nicla, par exemple, aurait pu avoir quelque effet dissuasif sur le recrutement et la militarisation de ce camp.

Les pressions françaises ont amené les deux camps à la table des négociations à Linas-Marcoussis, fin janvier et ont permis d'élaborer les accords qui ont donné aux droits humains une place de choix. Dans une annexe, les accords de Linas-Marcoussis donnaient pour tâche au nouveau gouvernement de réconciliation d'élaborer une réforme législative sur les lois relatives à la nationalité, la procédure électorale et la succession foncière. Ils prévoyaient la création immédiate d'une commission nationale sur les droits humains, l'établissement d'une enquête internationale sur les graves violations des droits humains et du droit international humanitaire et exigeaient la fin de l'impunité pour les personnes responsables d'exécutions sommaires, en particulier les escadrons de la mort. Si toutes ces étapes sont importantes, peu ou pas ont été lancées et toutes seront nécessaires afin de tenter de faire disparaître les profondes divisions de la société ivoirienne.

Jusqu'à la signature le 1er mai 2003 d'un cessez-le-feu dans l'Ouest, les troupes françaises et celles de la CEDEAO étaient réticentes à entrer dans l'Ouest où les combats étaient permanents et les abus se pratiquaient de façon quotidienne. Cependant, à la fin mai, alors que les combattants libériens quittaient soi-disant la zone, les troupes françaises et celles de la CEDEAO se préparaient à assumer des positions de contrôle et à sécuriser des zones de l'Ouest. Début juin, la plupart des principales villes de l'Ouest étaient en voie de stabilisation.

XI. LA REPONSE REGIONALE ET INTERNATIONALE

La crise en Côte d'Ivoire, pays autrefois considéré comme un pilier de stabilité régionale, a mis en évidence la fragilité toujours croissante de la sous-région ouest-africaine. Les huit derniers mois de conflit armé en Côte d'Ivoire et en particulier, les schémas d'abus contre les droits humains dans l'Ouest du pays sont un nouveau rappel de la nécessité d'aborder les causes sous-jacentes d'une crise régionale toujours changeante. Alors que le conflit en Côte d'Ivoire a des origines internes claires, l'évolution du conflit souligne l'étendue de l'interdépendance entre les états de la région. La résurgence de la guerre du Libéria est fondamentale dans les problèmes de la région mais n'est qu'un élément de ce qui a clairement évolué en une crise régionale, la responsabilité des abus étant partagée par de nombreux acteurs régionaux.

Le flux des armes et des combattants, dont des mercenaires, à travers des frontières poreuses combiné à la volonté des gouvernements régionaux de soutenir des groupes insurgés contre des voisins est une combinaison dangereuse. Les développements au cours de l'année dernière en Côte d'Ivoire mettent en lumière la grave possibilité d'un cycle régional constant de conflits et de déstabilisation alors que les groupes armés produisent de nouveaux cycles d'abus contre les droits humains, de déplacements internes de population, de réfugiés et d'enfants soldats.

Les voisins de la Côte d'Ivoire : Libéria, Burkina Faso et Guinée

Si la guerre en Côte d'Ivoire a été essentiellement stimulée par des griefs et mouvements internes, elle a été fortement influencée par des dynamiques régionales avec le Libéria, le Burkina Faso et la Guinée jouant un rôle dans son évolution et partageant la responsabilité de la confusion grandissante avec le conflit libérien. Des questions demeurent concernant les rôles précis du Président libérien, Charles Taylor et du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré dans le soutien aux groupes rebelles. Taylor et Compaoré étaient alliés pendant une

206 Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1464, 4 février 2003. S/RES/1464/2003.

bonne partie des années 90²⁰⁷ et chacun avait intérêt à un changement de régime à Abidjan. Les liens historiques de Taylor avec Blaise Compaoré sont clairs et l'utilisation du Burkina Faso comme point de transit pour les envois illégaux d'armes vers le Libéria a été bien étudié par des rapports successifs du Panel d'experts des Nations Unies.²⁰⁸ Cependant, des questions clés relatives à l'étendue des liens entre les groupes rebelles MPIGO et MPCJ et les gouvernements des pays voisins – s'agissait-il ou non de soutien logistique ou d'ordres directs de Monrovia et Ouagadougou – n'ont pas trouvé de réponse et exigent des investigations supplémentaires.

La Guinée héberge et soutient depuis longtemps la rébellion du LURD à partir des camps de réfugiés libériens dans l'Est du pays et a contribué à l'intensification du conflit libérien par sa politique de soutien aux groupes rebelles libériens. Le lien principal de la Guinée avec la guerre ivoirienne a été l'accueil d'un nombre important de réfugiés. La réticence de la Guinée à admettre certains ressortissants de la CEDEAO, même en transit, sur son territoire, a causé des inquiétudes particulières en relation avec la crise ivoirienne. Suite au refus du gouvernement de permettre aux ressortissants burkinabé d'entrer dans le pays, des milliers de civils burkinabé et d'autres personnes déplacées de l'Ouest de la Côte d'Ivoire se sont retrouvés pris au piège au Libéria pendant des semaines et restent dispersés dans l'Est du Libéria, sans accès à l'aide humanitaire ou à la protection. Cet exemple illustre une nouvelle fois la nécessité pour les gouvernements régionaux de respecter leurs obligations envers les réfugiés et les civils déplacés fuyant les zones de conflit, quelles que soient leur appartenance ethnique ou leur nationalité.

Les acteurs régionaux : la CEDEAO

Les pays de la CEDEAO ont rapidement reconnu la gravité de la situation ivoirienne puisqu'elle touchait le cœur économique de la région. Si l'engagement d'envoyer des troupes de la CEDEAO a été entravé par des problèmes de financement et est resté au point mort pendant presque deux mois après avoir été pris le 29 octobre, les membres de la CEDEAO ont fait des efforts constants pour élaborer des cessez-le-feu, organiser des négociations de paix et amener les parties en conflit ensemble à Lomé, Dakar et Accra pour de nombreuses réunions et forums. Les inquiétudes de la CEDEAO se sont concentrées sur l'impact économique de la crise et les risques que posait le conflit sur la stabilité régionale. Les chefs d'état ghanéen, togolais et sénégalais ont joué les rôles les plus actifs dans la mobilisation des troupes pour le contingent de la CEDEAO et dans la tentative pour désamorcer le conflit. A la fin mai 2003, approximativement 1 300 soldats de la CEDEAO étaient en poste en Côte d'Ivoire où ils coordonnaient leurs actions avec celles des forces françaises dans la surveillance de la ligne de cessez-le-feu.

La communauté de la CEDEAO – et l'Union africaine – ont eu une position notablement faible en matière de condamnation systématique des abus contre les droits humains commis par les gouvernements régionaux. Cette faiblesse est très probablement due en partie aux bilans douteux en matière de droits humains de nombre de gouvernements au pouvoir dans leurs propres pays membres. Renforcer les mécanismes régionaux sur les droits

207 Les relations personnelles ont dicté une bonne part de la politique étrangère ouest-africaine au cours des dernières décennies. Trois importants personnages régionaux se sont alliés à Charles Taylor, alors rebelle quand il dirigeait la rébellion du Front National Patriotique du Libéria (NPLF) contre le régime de Doe, à la fin des années 80. Le premier était le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré qui a fourni une formation militaire et un soutien à un groupe d'exilés libériens, dont Taylor, après avoir reçu leur soutien dans l'assassinat, en 1987, de Thomas Sankara, alors Président. Le second était le responsable libyen, le Colonel Kadafi dont la mésentente avec Doe trouvait son origine dans une hostilité à l'égard des Etats Unis et dont le soutien militaire à Charles Taylor, dans la période où il était rebelle, s'est poursuivi tout au long de la présidence de Taylor, sans prêter attention à l'embargo des Nations Unies sur les armes pour le Libéria. Le troisième a été Félix Houphouët-Boigny qui a soutenu Taylor après le meurtre par Doe, en 1980, de Adolphus Tolbert, le mari de la filleule de Houphouët-Boigny. Houphouët-Boigny avait également des liens personnels avec Blaise Compaoré qui avait épousé l'une de ses nièces. Le soutien d'Houphouët-Boigny à la rébellion de Taylor comportait la permission offerte au NPLF naissant d'utiliser la Côte d'Ivoire – en particulier la ville de Danané, qui occupe une position stratégique à l'intersection des frontières ivoiriennes, libériennes et guinéennes – comme base arrière pour les attaques de Taylor sur le Libéria. Voir Stephen Ellis, *The Mask of Anarchy*, (Hurst and Company, London), 1999, pp. 160-164.

208 Voir par exemple les rapports du Panel des experts des Nations Unies sur le Libéria du 25 octobre 2002 (S/2002/1115) et du 24 avril 2003 (S/2003/498).

humains et la commission des droits humains de l'Union africaine serait un pas important vers l'instauration d'une plus grande responsabilité en la matière chez les états membres et dans la région.

Les Nations Unies

Le Conseil de Sécurité

Dès le début du conflit, les Nations Unies se sont souvent tournées vers la France pour les questions politiques et militaires relatives à la Côte d'Ivoire. Une résolution du Conseil de Sécurité en février 2003²⁰⁹ a condamné les abus du conflit et conféré une autorité Chapitre VII aux forces françaises et à celles de la CEDEAO mais les forces des Nations Unies ont par ailleurs joué un rôle minimal. Une mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la MINUCI, a été proposée fin avril et approuvée début mai. La mission comportait des observateurs militaires, du personnel de liaison et une composante vitale en charge du suivi des droits humains mais le Conseil de Sécurité a réduit les ressources humaines et financières pour les composantes civiles de la mission, sur la base essentiellement des inquiétudes américaines quant au budget et au personnel. Cette réponse américaine a sérieusement manqué de clairvoyance compte tenu du besoin urgent d'un cadre assurant le suivi des droits humains en Côte d'Ivoire.

Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Une mission du HCDH en Côte d'Ivoire en décembre 2002 a produit un rapport public sur la situation et a souligné nombre de questions clefs, y compris le contentieux sous-jacent aux débats sur la terre et la nationalité. Une mission de suivi en mars a évalué la faisabilité d'une future commission d'enquête et a établi plusieurs étapes pour le lancement d'une telle mission. Pousser à une enquête internationale ou à un mécanisme local crédible soutenu par des efforts internationaux et du personnel est vital si on veut que la justice règne en Côte d'Ivoire et que les responsables d'abus soient poursuivis. Le HCDH devrait être étroitement impliqué dans la composante surveillance des droits humains de la MINUCI et dans toute future commission d'enquête.

209 Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1464, 4 février 2003, S/RES/1464 (2003).

XII. METHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur un séjour de dix semaines effectué par les chercheurs de Human Rights Watch au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et en Côte d'Ivoire en février, mars et avril 2003 ainsi que sur des recherches antérieures et postérieures. Les recherches ont été effectuées à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Yendere, Nyangoloko, Sikasso, Zegua, Conakry, Nzerekore, Thuo et dans les camps de réfugiés de Guinée, Freetown, Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Duékoué et Guiglo.

Des recherches supplémentaires ont été conduites en personne et par téléphone en Europe et en Amérique du Nord. Plus de cent cinquante personnes ont été interrogées, nombre d'entre elles étant des victimes et des témoins des abus décrits dans ce rapport. Human Rights Watch a rencontré des représentants des gouvernements ivoirien et burkinabé et des représentants des forces rebelles MPCI. Des membres de la société civile et des groupes religieux, des médias locaux et internationaux, des missions diplomatiques et des agences humanitaires ont été interrogés dans plusieurs pays.

La plupart des entretiens ont été conduits directement avec les personnes interrogées en français ou en anglais, sans interprète. Dans un petit nombre de cas, un interprète a été utilisé pour traduire d'une langue locale vers le français.

XIII. REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Leslie Lefkow, chercheuse à la division Afrique de Human Rights Watch, sur la base d'une recherche conduite en Afrique de l'Ouest par Leslie Lefkow, Jemera Rone et Pascal Kambale. Ce rapport a été revu et corrigé par Corinne Dufka, chercheuse dans la division Afrique de Human Rights Watch et Peter Takirambudde, directeur exécutif de la division Afrique. Il a également été revu par Wilder Taylor, directeur des affaires légales et politiques, Iain Levine, directeur des programmes et Ari Zolberg, membre du Comité consultatif de la Division Afrique. Jeff Scott et Kate Fletcher, associés dans la Division Afrique ont contribué à la production et à la coordination de ce rapport. Anne Fonteneau en a assuré la traduction.

Human Rights Watch aimerait remercier toutes les personnes qui nous ont parlé de la situation en Côte d'Ivoire, en particulier les victimes d'abus ivoiriennes, libériennes et burkinabé. Nous souhaiterions également remercier les nombreux individus et les nombreuses organisations qui travaillent à aider les victimes en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Burkina Faso et au Libéria. Human Rights Watch souhaite en particulier exprimer toute sa gratitude à M. Mamadou Pare de TOCSIN. Human Rights Watch remercie Stichting Doen et la Fondation Laura Ashley pour le soutien financier apporté à ce rapport.

*Human Rights Watch
Africa Division*

Human Rights Watch se consacre à la protection des droits humains des peuples du monde entier.

Nous nous tenons aux côtés des victimes et des défenseurs des droits humains afin de prévenir toute forme de discrimination, préserver les libertés politiques, protéger les gens contre tout comportement inhumain en temps de guerre et traduire en justice tout coupable de non-respect des droits humains.

Nous enquêtons sur les atteintes aux droits humains, révélons nos conclusions et cherchons à ce que les contrevenants soient tenus pour responsables de leurs actes.

Nous appelons les gouvernements et toute personne au pouvoir à mettre fin aux pratiques irrespectueuses des droits humains et à se plier aux règles du droit international en la matière.

Nous invitons le grand public et la communauté internationale à s'engager dans la défense des droits humains pour tous.

The staff includes Kenneth Roth, executive director; Michele Alexander, development director; Rory Mungoven, advocacy director; Carroll Bogert, associate director, Barbara Guglielmo, finance director; Lotte Leicht, Brussels office director; Iain Levine, program director; Maria Pignataro Nielsen, human resources director; Wilder Tayler, legal and policy director; and Joanna Weschler, United Nations representative. Jonathan Fanton is the chair of the board. Robert L. Bernstein is the founding chair.

Its Africa division was established in 1988 to monitor and promote the observance of internationally recognized human rights in sub-Saharan Africa. Peter Takirambudde is the executive director; Bronwen Manby is the deputy director; Janet Fleischman is the Washington director; Alison Des Forges is the senior adviser; Binaifer Nowrojee and Jemera Rone are counsels; Carina Tertsakian and Lars Waldorf are researchers; Juliane Kippenberg is the NGO Liaison; Jeff Scott is the associate. Vincent Mai is the chair of the advisory committee.

Web Site Address: <http://www.hrw.org>

Listserv address: To subscribe to the list, send an e-mail message to hrw-news-subscribe@topica.email-publisher.com with "subscribe hrw-news" in the body of the message (leave the subject line blank).